Mouvement contre le Racisme
et pour l'Amitié entre les Peuples

Comité de Strasbourg

Se pencher sur l'histoire et nos mémoires collectives pour mieux combattre le racisme, la xénophobie, les discriminations et défendre l'égalité des droits

Table des matières

1 – Introduction et dates d'apparition de quelques mots clés dans la langue française.... 3
2 - De l'Antiquité au XVIème siècle 4
2.1 - L'esclavage et le système des castes, des systèmes très inégalitaires, qui marquent les débuts de l'histoire. 4
2.2 - Un acteur des discriminations : l'Eglise chrétienne 5
2.3 - Après la chute de l'empire romain d'Occident, le servage remplace l'esclavage mais ce dernier perdure 5
2.4 - Le rôle de la civilisation « arabo-musulmane » hélas peu enseignée 6
2.5 - La Charte du Mandé, un texte africain de 1222 sur les droits de l'homme 9
2.6 - La société médiévale en Europe 10
3 - Au XVIème siècle.....13
4 - En France c'est à partir du XVIIème siècle, avec la colonisation, que le mot race est utilisé pour désigner des groupes d'Hommes 15
5 - La Première Guerre mondiale 19
6 - L'immigration après 1918 et les expositions coloniales 19
7 - La Seconde Guerre mondiale.....20
8 - Le Génocide des Juifs, partie intégrante de la guerre mondiale 21
9 - Répression des peuples colonisés et décolonisation 26
10 - Le néocolonialisme.....27
11 - Génocide au Cambodge 27
12 - Des jalons pour comprendre les origines du génocide Tutsi de 1994 31
13 - Des communautés se forment dans les pays d'accueil 34
14 - Les discriminations résultent aussi de l'appartenance réelle ou supposée à une religion en particulier à l'islam 36
15 - D'après nos connaissances biologiques au XXIème siècle 37
16 - Quelques définitions du racisme et des discriminations 37
17 - Les discriminations selon le code pénal français 38
18 - Quelques réflexions à propos du racisme aujourd'hui en France 39
19 - Explications proposées et suite de l'histoire 42
20 - « Le mythe national - L'histoire de France revisitée » 52
21 - L'esclavage contemporain et les castes en Inde aujourd'hui 55
22 - Faire face aux discriminations raciales en Israël et en Palestine occupée et aux massacres à Gaza et ailleurs 57
23 - Des moyens pour combattre le racisme 60
24 - L'activité du comité du MRAP.....63

1-Introduction et dates d'apparition de mots clés dans la langue française

- **Introduction**

Combattre le racisme et ses fondements et travailler à l'amitié entre les peuples, est la raison d'être du MRAP.

L'extrême-droite, la droite extrême et d'autres, surfent sur nos mémoires collectives, sur l'histoire ou du moins sur celle qui nous est souvent présentée. Ils ont la nostalgie de l'Empire colonial, prônent l'intolérance religieuse, la division entre les communautés et les peuples, mettent en avant le culte du chef…

Aussi est-il vraiment utile d'étudier le passé, de débusquer ses incidences sur les conceptions actuelles du racisme et des discriminations. Cela facilitera notre lutte pour l'égalité des droits aujourd'hui.

- **Dates d'apparition de quelques mots clés dans la langue française : *race*…**

L'existence d'un mot permet de nommer une réalité qui peut exister avant son apparition mais le mot est important car il permet de manier le concept.

Les dates d'apparition des termes suivants sont celles fournies par le *Dictionnaire étymologique et historique-Larousse de 1989.*

Le mot *race* apparait dans la langue française en 1498 ; Il est issu du mot italien *razza* apparu au VIème siècle, issu lui-même du mot latin *ratio*.

Le mot *race* est d'abord utilisé par les *éleveurs pour désigner les races d'animaux.*

Au XVIIème siècle ce mot est utilisé pour désigner des groupes d'Hommes.

Le mot *antisémitisme* apparait en 1886. Le mot péjoratif *sémite* vient alors d'apparaître en France pour désigner un juif.

L'adjectif *raciste* apparaît en 1892 (d'après le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales) **et le nom *raciste*** en 1929

Le mot *racisme* apparait en 1902, **le mot *xénophobie*** en 1906.

Les mots *antiracisme* et *antiraciste* apparaissent en 1950, un an après la fondation du Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix.

Dans l'histoire de la langue française, ces mots sont récents, excepté le premier.

Dans ce document, sont montrés les contextes dans lesquels ces mots apparaissent.

2 - De l'Antiquité au XVIème siècle

2.1 - L'esclavage et le système des castes, des systèmes très inégalitaires, qui marquent les débuts de l'histoire.

Avant l'empire romain, les civilisations les plus connues se situaient en Mésopotamie, en Perse, en Egypte, dans les vallées de l'Indus et du fleuve jaune, en Grèce et dans les régions voisines. Les échanges notamment commerciaux étaient nombreux entre ces régions. Nous en avons eu conscience parfois tardivement par les archéologues vers 1800 ou même 1900. **Les civilisations antiques avaient de grandes connaissances et savoirs faire, tout en étant des sociétés marquées par de très fortes discriminations, notamment par l'esclavage.**

Des rivalités ont existé entre les empires dès leurs formations. La vie était souvent dure et violente : toutes les mythologies antiques font état de massacres et d'horreurs. Les héros étaient des massacreurs. Chronos, ce dieu grec, mangeait ses enfants ! La ville de Carthage fut rasée par l'armée romaine en l'an -146.

La pratique consistant à désigner des boucs émissaires et à les sacrifier, date de cette époque.

Les dieux jouaient un grand rôle dans les imaginaires. En cas de victoire militaire, les vainqueurs disaient souvent que leurs dieux étaient plus forts que ceux des vaincus.

En Inde il y a 3 500 ans, on trouve dans *les Veda* une structure de la société divisée théoriquement en quatre catégories (varna) qui n'ont jamais dû exister d'une manière aussi rigide. En revanche l'autre forme, qui remonte très haut dans le temps, est la fragmentation en des groupes nombreux déterminés par des particularités le plus souvent en dépendance des métiers exercés : quelque chose d'assez proche de ce que pouvaient être les corporations dans l'Europe médiévale. Le goût de la classification… a introduit un mécanisme semblable parmi ceux qu'on appelle les hors-castes et que la pure tradition brahmanique rejette. Entre eux se sont établies de nouvelles strates, qui les situent plus ou moins bas dans l'échelle sociale. L'unité religieuse que recouvre le mot « hindouisme » est plus une attitude générale que l'accord fait sur des dogmes particuliers. Sans doute trouve-t-on partout répandue la croyance aux renaissances successives (samsara) auxquelles sous le poids des actes accomplis dans les existences antérieures (karman), un principe spirituel est astreint jusqu'à sa parfaite purification. Mais, héritée des formes brahmaniques plus anciennes, telles qu'on les rencontrait déjà dans les *upanisad* classiques, cette notion est panindienne, commune au bouddhisme comme au brahmanisme… (*Encyclopédie Universalis de 1992 tome 11 p.439*)

Chez les Romains comme chez la plupart des peuples de l'Antiquité, l'esclavage était une pratique courante pour les travaux agricoles et les constructions des édifices publics et des routes, mais également pour assurer le service domestique des notables. (*Différences, revue du MRAP de mai 2014*)

Depuis l'Empire romain, il y avait aussi des esclaves d'Etat. Ils occupaient parfois des fonctions de conseillers et pouvaient plus tard, s'ils étaient affranchis, jouer, pour certains, un rôle politique.

Le travail était souvent considéré comme dégradant, sauf par les paysans qui formaient l'immense majorité de la population. Les esclaves faisaient une partie du travail nécessaire. Après une victoire militaire, le vainqueur réduisait en esclavage certains vaincus, notamment les intellectuels et artistes qui pouvaient apporter leurs connaissances et leur savoir-faire. L'esclavage est le premier système d'exploitation fondé sur l'idée d'inégalité entre groupes humains. Dans la Grèce ou la Cité romaine, l'institution esclavagiste vise le

plus souvent « l'étranger » ou encore le « barbare », celui qui ne parle pas la langue du pays. Elle vise aussi le Slave dont le mot a la même racine que *sclavus* qui signifie esclave en latin. Le maître avait droit de vie et de mort sur ses esclaves et pouvait les affranchir. La société gallo-romaine, qui suivit la conquête de la Gaule par Jules César, fut à cette image.

La révolte des esclaves avec Spartacus à sa tête, se termina par 6 000 esclaves crucifiés sur la Via Appia entre Rome et Capoue.

Le mot latin *ratio* est utilisé pour désigner une « espèce d'animal ou de fruit » D'après *l'Encyclopédie Universalis*, il signifiait entre autres, « ordre chronologique » Ce sens persiste dans l'acception biologique qui s'imposera longtemps par la suite : la race sera alors comprise comme un ensemble de traits biologiques et psychologiques (!) qui relient ascendants et descendants dans une même lignée.

Les dirigeants Romains faisaient la promotion active de leurs dieux et acceptaient rarement que d'autres dieux soient vénérés. Ils y voyaient un danger. A ce titre les juifs, les chrétiens et beaucoup d'autres ont été réprimés par les autorités romaines.

2.2 - Un acteur des discriminations : l'Eglise chrétienne

Au IVe siècle, l'empire romain adopte officiellement la religion chrétienne. Persécutée au même titre que la religion juive dans les siècles précédents, elle se retrouve désormais en position de force. L'Eglise définit alors sa doctrine vis-à-vis du judaïsme, perçu comme un culte rival : « les juifs, responsables de la crucifixion du Christ, ont été condamnés par Dieu à mener une vie d'errance et de misère. Leur malheur est une preuve de la supériorité du christianisme sur le judaïsme, ils doivent donc subsister ». L'Eglise leur reconnaît la liberté de culte et les protège physiquement. Mais pour éviter toute « contagion », elle ordonne des mesures de séparation stricte entre chrétiens et juifs. Elle interdit également qu'un juif se retrouve en position d'autorité vis-à-vis d'un chrétien (un juif, par exemple, ne peut juger un chrétien)[1].

L'Etat romain combat alors idéologiquement le judaïsme.

Il faut noter que, d'après les Evangiles, Jésus était juif, qu'il a été crucifié par ordre des dirigeants romains et que quelques chefs religieux juifs ont donné leur accord. La religion chrétienne et le concept de Christ ont été imaginés non pas par Jésus qui voulait vivre sa judaïté autrement, mais plus tard par St Paul et d'autres. La responsabilité des juifs en général dans la crucifixion de Jésus ne peut être engagée !

L'empire romain d'Occident succombe en l'an 476 sous les attaques des « envahisseurs barbares » notamment des Huns avec Attila (à la tête d'un vaste royaume qui s'étendait jusqu'en Asie centrale).

2.3 - Après la chute de l'empire romain d'Occident, le servage remplace l'esclavage mais ce dernier perdure

L'Eglise et ses évêques avec leurs immenses propriétés apparurent comme les gardiens de la tradition classique. Le serf est attaché à la terre, peut travailler pour lui et sa famille, mais il doit aussi travailler pour le Seigneur féodal et donner une dîme à l'Eglise. La dîme sera abolie en France au moment de la Révolution de 1789. Les rois mérovingiens, puis les Carolingiens ne trouvent pas d'intérêt à suivre les prescriptions de l'Eglise à la lettre. Ils mènent des politiques plutôt favorables aux juifs, qui peuplent essentiellement le sud de

[1] Balasse C., *1306, l'expulsion des juifs du royaume de France*, Paris, de Boeck, 2008.

l'Europe : ils attirent ces populations marchandes en leur octroyant des privilèges (droit de construire des synagogues, exemption des péages) et en leur accordant des chartes de protection[2].

2.4 - Le rôle de la civilisation « arabo-musulmane » hélas peu enseignée

- Dans Les cahiers de Sciences et Vie I- Le Moyen Age-comment les sciences s'installent en Europe février 1998 p.5, 9, 12, 16) vous pouvez lire :

« Entre 661 et 750, l'expansion de la civilisation musulmane permet la fondation d'un vaste empire arabe s'étendant de l'Espagne au Pakistan et à l'Asie centrale dirigés par les Omeyyades dont la capitale est Damas. Ces fondateurs sont renversés en 750 par les Abbasides (descendants de Abbas, un des oncles du Prophète) ; un des rescapés de la famille omeyyade se réfugie en Espagne et y fonde en 756 la dynastie omeyyade à Cordoue.

La nouvelle capitale est Bagdad et les Abbasides s'appuient sur des personnes non arabes. Vers la fin du 8ème siècle l'Empire connait un développement économique sans précédent ; le commerce s'étend jusqu'en Chine. Liée à l'épanouissement des arts et des lettres, la renommée du calife franchit les bords de la Méditerranée. Sous l'impulsion du pouvoir central, tout ce qui a été composé en grec est alors recherché pour être traduit en arabe en médecine, en mathématiques, en astronomie, en philosophie etc... Quelques traités de tradition indienne notamment en astronomie, mais aussi en arithmétique sont traduits avec ce que les Arabes désignaient sous le nom de « calcul indien », et ce que nous appelons maintenant « chiffres arabes ».

Parallèlement la recherche démarre. Et progressivement, l'arabe devient La langue de la science. L'observation des astres par des observatoires collectifs et la construction des astrolabes servent notamment à se repérer dans ce vaste Empire. Bagdad est un creuset de rencontre entre savants de cultures et de confessions différentes où seule la compétence scientifique était prise en compte. Tous ces savants travaillaient ensemble dans les mêmes équipes, avec une liberté complète. Ces conditions de travail contribuèrent à créer une tradition scientifique en langue arabe qui se poursuivit jusqu'au XVème siècle, sur un espace géographique allant de l'Andalousie à l'Asie centrale. Pendant toute cette période, prenant la suite du grec, l'arabe fut la seule langue de véritable création scientifique autour de la Méditerranée. C'est à sa suite qu'apparut une science en latin. Il faudra attendre deux siècles pour que les médiévaux chrétiens s'y intéressent… »

- Dans *La recherche en histoire des sciences (Le Seuil-Paris 1983)* vous pouvez lire aux pages *76 et 77 :*

« Les secteurs majeurs de l'économie étaient l'agriculture, l'industrie et le commerce. Au sein d'une civilisation florissante, et s'étendant sur de vastes régions constituant l'Empire islamique, ces sources de richesses devaient également s'épanouir. Le premier secteur économique était évidemment l'agriculture. On sait que l'ascension de la civilisation islamique s'accompagna d'une révolution agricole principalement due à l'irrigation. De nouvelles terres furent cultivées, de nouvelles cultures furent introduites. Le coton, le riz, la canne à sucre et maintes sortes de fruits et de légumes se répandirent pour la première fois dans le bassin méditerranéen, y compris en Espagne et en Sicile. Ce sont des progrès scientifiques et techniques qui permirent cette révolution agricole. Dans le domaine de la mécanique, les progrès furent considérables en ce qui concerne la conception et la construction des machines destinées à pomper l'eau, des moulins à eau et à vent, des horloges hydrauliques, des fontaines, des automates et des diverses réalisations fondées sur l'hydraulique et la mécanique. Nous possédons encore de grands traités sur les

[2] Balasse C., *1306, l'expulsion des juifs du royaume de France*, Paris, de Boeck, 2008.

machines, tels ceux des Banû Mûsa, d'al-Djazari, de Idwân et de Taqî al-Dîn. Ils contiennent une foule de spéculations théoriques et d'expériences ; avec les réalisations techniques elles-mêmes, ils ont constitué la base nécessaire des développements ultérieurs qui se produisirent en Europe. Le génie civil, l'arpentage, la construction des ponts, de barrages, de canaux et de systèmes d'irrigation firent aussi de grands progrès. La science de l'agriculture elle-même se développa beaucoup et d'importants traités sur tous les aspects de l'agriculture furent publiés. Les premiers jardins botaniques destinés à la recherche apparurent. D'autres sciences fondamentales, telle la botanique et la zoologie, progressèrent considérablement. L'influence de cette révolution agricole devait profiter à d'autres disciplines.

On pourrait encore citer les effets très importants que le secteur industriel exerça sur la science et la technologie. L'alchimie, la chimie, la technologie chimique et la métallurgie, entre autres, étaient étroitement associées à des industries majeures : textiles, teintures, céramique, métallurgie du fer et de l'acier, parfums, industrie de distillation et une foule d'autres industries.

On pourrait multiplier les exemples dans tous les domaines de la vie pratique et dans toutes les branches de la science. Qu'il nous suffise de dire, pour conclure, que tous les secteurs de la science et de la technologie étaient étroitement liés à la vie culturelle, sociale et économique. Profondément enracinés dans la société, ils furent les instruments et l'expression de cette société qui demeura la gardienne du progrès scientifique pendant plusieurs siècles jusqu'à l'essor de l'Occident »

-Dans *La Science antique et médiévale p.470 et 471 (P.U.F. de 1957)* vous lisez « Nous pouvons conclure que les Arabes ont fait plus que transmettre la science : ils en ont réveillé le goût, ils l'ont cultivée, ils ont exercé leur esprit critique et ont commencé à confronter les concepts grecs avec l'expérience. Leur tendance, toute moderne, à développer les techniques et les applications pratiques, les a considérablement favorisées. Nous leur sommes redevables en astronomie, en mécanique, en chimie, de l'invention d'utiles instruments, et en médecine, du développement des premiers grands hôpitaux, *les* mâristâns, où le soin des malades allait de pair avec la formation des jeunes médecins et les observations purement scientifiques »

-Dans *Eléments d'histoire de sciences sous la direction de Michel Serres Aubin juillet 1989*, vous pouvez lire sous la plume de Paul Benoit et Françoise Micheau à la page 175 : « Du Xème au XIIIème siècle, les Arabes servent d'intermédiaires entre la science grecque et l'Occident. Par eux passe le premier courant aux Xe et XIe, par eux aussi est transmise la grande masse des textes qui au XIIème siècle, sont à la base du renouveau intellectuel de l'Occident. Le transfert touche toutes les disciplines : mathématique ou physique, astronomie ou médecine, chimie ou optique. La part de transmission directe du grec au latin reste inférieure même si, dans un second temps, les Latins jugent utile de recourir au texte original.

Mais à travers traductions et contacts directs, l'Occident prend connaissance aussi de sciences qui ne viennent pas du monde grec. Tout autant que les versions arabes de livres helléniques, les écrits de savants arabes ont été traduits. Ils commentent ou complètent des œuvres de l'Antiquité classique, mais aussi présentent des recherches tout à fait nouvelles, différentes du savoir grec. Ce fut en particulier le cas du calcul : numération décimale, trigonométrie, procédés algébriques. Faut-il en conclure à une science méditerranéenne ? On doit aller au-delà, les Arabes ont transmis, à travers leurs écrits, des savoirs venus d'Orient, d'Inde en particulier. L'intermédiaire arabe s'affirme donc comme un courtier qui met en rapport plusieurs clients, plus de deux en tous cas. Mais il ne se satisfait pas de ce rôle. Il modifie, il améliore, il transforme, il crée à partir de richesses acquises, à partir des ressources de sa propre civilisation. La science transmise

par les Arabes à l'Occident a son identité propre, profondément originale par rapport à ses initiatrices grecques ou indiennes, comme sera différente la science de l'Occident médiéval.

Si trop d'éléments font défaut pour étudier les passages des sciences orientales vers l'islam, les transferts de la Grèce au monde arabe et du monde arabe à l'Occident méritent comparaison. Ils ne ressemblent en rien aux transferts actuels qui ont imposé la science européenne au monde. Des empires en crise fournissent leurs savoirs à des civilisations conquérantes, victorieuses. Les Arabes viennent de s'emparer d'une large part du monde connu quand ils se rendent maître du savoir antique ; au XIIème siècle, l'Europe occidentale élargit son propre espace et s'étend au détriment de ses voisins. Tout au plus faut-il remarquer qu'à une science antique qui se répète plus qu'elle n'innove, s'oppose une science arabe encore créatrice au temps où elle nourrit l'Occident. Pas question ici de savoir imposé, mais de science captée, comme si la dynamique des civilisations privées de bases scientifiques les conduit à chercher ailleurs pour combler leurs manques. Cependant la science transmise exige d'être comprise pour être adoptée, plusieurs siècles ont été nécessaires à l'islam comme à l'Europe chrétienne pour bâtir leur propre science à partir des apports extérieurs.

Transferts certes, mais plus complexes qu'on ne l'a dit. Les Arabes ont été beaucoup plus que de simples intermédiaires. Leur science ne doit pas être considérée comme un relais, mais comme un temps dans l'histoire d'une science euro-asiatique »

-Vous lirez aussi à ce sujet la présentation de l'exposition *L'Âge d'or des Sciences Arabes* réalisé par l'Institut du Monde arabe à Paris :

http://www.imarabe.org/exposition-ima-267

www.imarabe.org/sites/default/files/age_dor.pdf

L'empire romain d'Orient avec sa capitale Byzance a continué la pratique de l'esclavage, hérité de l'Antiquité, jusqu'au cœur du Moyen Âge. Réf. : une approche globale du phénomène négrier, article de Marcel Dorigny *dans Différences, revue du MRAP de mai 2014*

Les empires « arabo-musulmans », édifiés en grande partie sur le territoire de l'empire byzantin, à partir du 7ème siècle, ont à leur tour continué le transfert de populations slaves venues du Nord puis africaines jusqu'aux centre des nouveaux pouvoirs, vers Bagdad ou Mossoul par exemple**.** Y habitaient de nombreuses populations qui n'étaient ni arabes ni musulmanes

Le travail agricole était alors la principale activité assurée par les esclaves. Ils étaient également affectés aux tâches domestiques et aux harems.

A signaler aussi le rôle extraordinaire joué par des esclaves d'origine dans les forces armées « arabo-musulmanes ». Ils servaient comme soldats et officiers, ensuite ils exerçaient souvent des rôles de premier plan dans l'administration, la police et toutes les facettes des affaires publiques.

http://fr.danielpipes.org/8302/esclaves-militaires-phenomene-musulman

Les esclaves ont été utilisés comme soldats dans de nombreux endroits dans le monde ; mais je vais soutenir qu'il y avait quelque chose d'unique dans leur utilisation dans les pays musulmans. Parmi les musulmans, cet usage des esclaves acquit un caractère systématique qui permettait aux esclaves d'exercer des fonctions militaires capitales et de monter dans la hiérarchie de l'Etat, parfois même en la contrôlant. Je crois que l'usage systématique d'esclaves comme soldats a constitué l'aspect le plus remarqué de la vie publique musulmane dans les temps prémodernes.

Pour commencer, un peu de terminologie. Le mot « esclave » utilisé ici, veut dire « une personne d'origine esclave » sans tenir compte de sa condition postérieure. Cet usage spécial correspond à l'usage du mot « esclave » dans les langues vernaculaires musulmanes.

Un soldat esclave est une personne d'origine esclave qui est acquise de manière systématique, ensuite entraînée et employée comme soldat. Ce terme ne s'applique pas à tous les esclaves qui luttent dans la guerre, mais seulement à ceux dont la vie tourne autour du service militaire. Le soldat esclave maintient cette application, même quand il atteint la liberté légale ou réelle. L'esclavage militaire est le système qui acquiert, prépare et emploie des esclaves soldats. Durant tout un millénaire, depuis les débuts du IXème siècle jusqu'au début du XIXème les dirigeants régulièrement et expressément employèrent des esclaves comme soldats. Cela se produisit pour presque tout le monde musulman, de l'Afrique Centrale à l'Asie Centrale, de l'Espagne au Bengale, et peut-être plus au-delà. Peu de dynasties dans cette longue période et dans cette vaste aire n'eurent pas d'esclaves militaires.

Les circuits d'approvisionnement en esclaves de ces grands empires sont restés presque immuables durant plusieurs millénaires : par voie terrestre à travers le Sahara, le désert arabique, la haute vallée du Nil, puis à travers le Sinaï, l'Anatolie, les vallées du Tigre et de l'Euphrate, puis l'Asie centrale…; par voie maritime, par la Mer rouge et le Golfe persique à partir des côtes orientales de l'Afrique, voire de Madagascar pour la traite arabe. Sur une période allant du 7ème au 19ème siècle, cette traite aurait arraché à l'Afrique au sud du Sahara entre 7 et 12 millions d'êtres humains. C'est une estimation. *(Différences, revue du MRAP de mai 2014)*

Deux brèves conclusions.

Premièrement, pourquoi l'esclavage militaire a-t-il eu un rôle clé dans le monde musulman ? L'asservissement systématique des soldats n'est certainement pas un précepte islamique ni ne fut un aspect du Moyen-Orient mais plutôt je crois qu'il résulta du non-accomplissement par les gouvernants des préceptes et idéaux islamiques dans la vie publique, résultant du retrait de la vie publique par une grande majorité de la population musulmane et la nécessité pour les gouvernants de sortir et de trouver des remplaçants dignes de confiance.

Quand les peuples musulmans observèrent que l'ordre public ne correspondait pas aux objectifs, ils se retirèrent de leurs propres armées, obligeant les gouvernants à chercher des soldats d'ailleurs, qui à son tour conduit à l'élaboration de l'esclavage militaire comme une solution. En ce sens, le système symbolise l'impossibilité historique des peuples musulmans d'atteindre les objectifs politiques et militaires prévus par leur religion.

http://fr.danielpipes.org/8302/esclaves-militaires-phenomene-musulman

2.5 - La Charte du Mandé, un texte africain de 1222 sur les droits de l'homme

Dans le livre *L'Afrique répond à Sarkozy (Philippe Rey) contre le discours de Dakar,* vous pouvez lire p.32 et 33 un texte de Makhily Gassama dont un extrait est publié ici : « Que fait-il (Sarkozy ndlr) de certains instruments comme la Charte du Mandé, qui a su défendre les êtres faibles, la femme et l'enfant, récemment publiée par trois chercheurs ? De quoi s'agit-il ? »

« On considère généralement que la première Charte des droits de l'homme, remarquent les auteurs, est la fameuse Grande Charte ou Magna Carta, rédigée par les Britanniques le 15 juin 1215. Ce texte fondamental, divisé en 63 articles, introduit pour la première fois le concept d'habeas corpus (« aie ton propre corps »), garantissant ainsi, pour la première fois en Europe, un minimum de droits civiques aux populations.

Presque simultanément, en Afrique occidentale, l'aube d'un empire nouveau se lève. Nous sommes en 1222 et un dénommé Soundjata Keita se prépare à une lutte de longue haleine pour unifier le mandingue.

[29]Aboubakar Fofana, Youssouph Tata Cissé et Jean-Louis Sagot-Duvaurou, La Charte du Mandé, Paris, Albin Michel 2003. Souligné par nous

Il prend la tête de l'ésotérique confrérie des chasseurs, et ensemble ils définissent alors les bases juridiques de l'empire nouveau, une charte qui préfigure encore plus puissamment que la Magna Carta de ce qu'on appellera plus tard les droits de l'homme : c'est la charte du Mandé plus diversement connue sous les appellations de Donsolu Kalikan (Serment des chasseurs), Dunhya Makilikan (Injonction au monde), ou plus couramment Manden Kalikan (le Serment du Mandé).

Quand on pense que la Charte du Mandé date de 1222 et que *la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen* qui a fait de la France *la « patrie des droits de l'homme »* ne date que du 26 août 1789, on est écœuré devant cette extraordinaire faculté de l'Europe à ramener tout bien à elle, à s'approprier la paternité, sans partage, de tout progrès matériel, intellectuel et moral, accompli par l'homme dans le temps et l'espace….

2.6 - La société médiévale en Europe

Entre 750 et 1250 un réchauffement climatique en Europe provoque de belles récoltes et une certaine prospérité.

Vers l'an 800 Charlemagne est à la tête d'un vaste empire regroupant des Francs, des Celtes, des Latins et d'autres populations venues les siècles précédents. Il est chrétien et défend le pape. Il est confronté au monde musulman qui s'est formé suite à l'expansion de l'islam après l'an 632 au sud de la Méditerranée, en Espagne et jusqu'en France. Qui ne se souvient pas de Roland et de l'arrière garde de Charlemagne piégés par les « Maures » au col de Roncevaux dans les Pyrénées ? En France des générations ont appris cet épisode à l'école primaire. Avec quel effet ?

La Chanson de Roland écrite en français en 1080 en fait un événement dans la durée. Charlemagne mène la guerre contre les païens, les musulmans, mais il fait preuve aussi de diplomatie à l'égard des califes et des dynasties locales.

La langue française met plusieurs siècles pour se former, comme le montre le tableau ci-dessous. Les langues celtiques, gauloises, romaines et germaniques donnent finalement des dialectes répartis en deux groupes : la langue d'oc au sud de la Loire (limousin, auvergnat, provençal et la langue d'oïl au nord (wallon, picard, champenois, bourguignon...) *oc* et *oïl* sont les manières de dire *oui*.

842	Les *Serments de Strasbourg*, le plus ancien texte français écrit.
1080	*La Chanson de Roland*.
1539	Ordonnance de Villers-Cotterêts (François 1er prescrit l'emploi du français au lieu du latin dans les ordonnances et jugements).
1549	Du Bellay: *Défense et illustration de la langue française*
1624	Autorisation de soutenir des thèses universitaires en français.
1635	Création de l'Académie française.
1694	Premier Dictionnaire de l'Académie.
1714	Traité de Rastadt: le français est la langue des diplomates. Il le restera jusqu'au Traité de Versailles en 1919.
1791	An II, 2 Thermidor, Loi de la Convention Nationale : le français est obligatoire dans la rédaction de tout acte public.
1832	La connaissance de l'orthographe est obligatoire pour accéder aux emplois publics.

Les XIème, XIIème et XIIIème siècles se manifestent en Europe notamment par une expansion démographique, agricole, industrielle et commerciale. Des ingénieurs utilisant les traductions de documents en arabe, réfléchissent à leur tour et permettent ce développement économique. Ce développement se manifeste aussi par de nouvelles conquêtes.

Les chefs chrétiens n'admettent pas les hérésies, les écarts théologiques et les coupables sont brûlés sur des bûchers. Sauver son âme est souvent présenté comme essentiel dans une vie alors souvent assez brève. La religion joue alors un rôle considérable.

Les croisades entre 1096 et 1291 ont lieu dans une période de développement économique en Europe médiévale. Elles sont une tentative de conquérir des terres, des marchés, des voies de communication plus à l'Est et ces affrontement marquent durablement les esprits des chrétiens comme ceux des musulmans, des peuples de l'Orient et de l'Occident. Les croisés découvrent aussi le savoir-faire du monde « arabo-musulman », l'irrigation, les moulins à eau et à vent….

Au Moyen Âge, les seigneurs se combattent mais, pour agrandir leurs fiefs, se marient parfois avec des familles amies ou rivales. Les chefs chrétiens sont très intolérants vis-à-vis des autres religions, notamment vis-à-vis du judaïsme.

Cupidité et malveillance : le développement des stéréotypes affublant les juifs[3]

A partir du Xe s, des communautés juives s'installent en Europe du Nord. Les juifs se heurtent alors à l'hostilité populaire pour plusieurs raisons :
- ils sont de nouveaux arrivants ;
- ils font figure de dissidents religieux dans un espace chrétien ;
- le soutien apporté par les seigneurs à leurs activités de commerce (en échange de taxes) irrite les chrétiens qui les perçoivent comme des concurrents déloyaux ;
- enfin, l'imagerie traditionnelle continue de les rendre responsables de la mort du Christ.

Avec l'affaiblissement du pouvoir royal (Xe et XIe s.), les juifs s'en remettent à l'autorité des seigneurs locaux. L'interdiction pour les chrétiens de pratiquer l'usure et le fait que les juifs soient exclus de toute activité corporatiste parce qu'ils sont juifs dans une société chrétienne, entraînent une spécialisation progressive dans l'activité de prêt avec intérêts, avec le soutien et la protection intéressés des seigneurs. Cette spécialisation par la contrainte a probablement aidé à la naissance du stéréotype de la cupidité juive.

Autre stéréotype dont sont affublés les juifs à partir du XIIe siècle : celui d'ennemi contemporain de la Chrétienté. Dans le royaume d'Angleterre, le royaume de France, dans les pays du Rhin, on les accuse de meurtres rituels : on les rend coupables de profanations d'hosties, on raconte qu'ils torturent à mort des enfants chrétiens, notamment durant la Semaine Sainte. Ces accusations aboutissent parfois à la mise à mort d'une partie de la communauté juive concernée.

Cette détérioration de l'image du juif pourrait avoir pour origines :

- des changements politiques et économiques dont la rapidité rend la population anxieuse (déjà !) ;

- avec les croisades, la prise de conscience du danger potentiel que peut représenter le monde musulman. Face à ce danger extérieur, on se tourne vers une menace potentielle intérieure, plus facilement contrôlable : celles représentée par les juifs ;

- enfin, de nouvelles idées religieuses, qualifiées d'hérésies, font naître un nouveau sentiment de danger, encore une fois déplacé sur les juifs.
Le juif devient par nature puissant, irrationnel et malveillant.

[3] Balasse C., *1306, l'expulsion des juifs du royaume de France*, Paris, de Boeck, 2008.

Perte de la liberté d'aller et venir, volonté de marquage physique et de ségrégation[4]

Le statut politique des juifs se transforme. A la fin du XIIe siècle, ils appartiennent désormais à un seigneur et ne peuvent s'installer en dehors de son domaine sans son accord : ils n'ont plus de liberté d'aller et venir et le seigneur peut confisquer leurs possessions ou les expulser comme bon lui semble. En 1182, le roi Philippe Auguste expulse les juifs de son domaine et confisque leurs biens, avant de les autoriser à se réinstaller dès 1198[1].

L'Eglise propose de nouvelles mesures discriminatoires lors du IVe Concile de Latran (1215), en incitant notamment les autorités temporelles à instituer le port de la rouelle (morceau de tissu jaune cousu sur les vêtements) permettant distinguer les juifs du reste de la population (distinction déjà mise en place par les musulmans pour juifs et chrétiens). St Louis met la mesure à exécution en France. Les premiers quartiers « juifs » apparaissent (qui ne sont cependant pas peuplés uniquement de juifs !). A partir du XIIIe siècle, on interdit aux juifs de vivre en dehors des villes car les populations chrétiennes rurales sont considérées comme plus influençables par leur prosélytisme[1].

Des relations judéo-chrétiennes pourtant nombreuses, parfois cordiales, voire nécessaires[5]

Les représentations populaires, aussi négatives soient-elles, n'empêchent pas des relations quotidiennes entre juifs et chrétiens : contacts intellectuels autour de l'étude de la Bible (les chrétiens ont besoin d'éclaircissement sur des manuscrits hébraïques), ou dans la vie de tous les jours : du XIIe au XIVe siècle, dans le Nord de la France, des juifs emploient des chrétiens pour travailler à leur place le jour du Sabbat, sont propriétaires ou locataires de chrétiens, leurs achètent des œufs, louent leurs moulins, fréquentent des médecins chrétiens, des barbiers chrétiens… Dans le sud du royaume, les contacts sont encore plus fréquents car les juifs y sont plus largement tolérés. Enfin, l'activité de prêt avec intérêts, condamnée par l'Eglise, est nécessaire à la bonne marche économique de la société : la population chrétienne y recourt notamment pour le paiement de l'impôt, et les prêteurs juifs sont capables d'arrangements très souples pour ne pas perdre leur clientèle[1].

Le mot français « *esclavage* » date du XIIIème siècle et provient du mot latin « *sclavus* »

Les discriminations se développent à l'encontre notamment des « fous », des lépreux, des hérétiques (celui qui soutient une opinion contraire à la foi chrétienne), des juifs (refus de se convertir au christianisme), des musulmans… La religion chrétienne se croît au-dessus des autres en particulier de la religion juive. Il suffit de regarder le portail sud de la cathédrale de Strasbourg où se font face deux statues, l'une représentant l'Eglise chrétienne et l'autre la juive.

Le XIVe siècle : dégradation des relations judéo-chrétiennes jusqu'à leur expulsion finale du royaume de France[6]

En 1306, Philippe le Bel expulse les juifs de l'ensemble du royaume de France. Leurs biens meubles et immeubles ainsi que leurs contrats de prêt sont confisqués à son profit. L'expulsion a des motifs économiques (renflouement du Trésor) et politiques (affirmation de l'autorité royale), mais elle ne semble pas avoir de motif religieux, encore moins avoir été réclamée par la population du royaume. Il reste quelques traces d'aide aux juifs par des chrétiens (Philippe le Bel réclame une enquête au sujet de juifs qui auraient été cachés

[4] Balasse C., *1306, l'expulsion des juifs du royaume de France*, Paris, de Boeck, 2008.
[5] Balasse C., *1306, l'expulsion des juifs du royaume de France*, Paris, de Boeck, 2008.
[6] Balasse C., *1306, l'expulsion des juifs du royaume de France*, Paris, de Boeck, 2008.

par des chrétiens dans le sud du royaume). Mais il ne se trouve personne pour prendre officiellement leur défense.

L'expulsion du royaume de France est suivie de leur rappel dès 1315, pour 12 ans. Mais le climat, depuis 1306, s'est fortement dégradé : Philippe le Bel, en recourant à la force pour se faire rembourser le montant des dettes dues aux juifs, a fait naître dans la population une animosité grandissante. Les juifs sont désignés comme responsables de la pression de l'administration royale qui a fait suite à leur expulsion.

En 1320, les juifs sont victimes de la croisade des Pastoureaux, mouvement populaire dans le sud-ouest du royaume de France qui aboutit au massacre ou au baptême forcé de milliers d'entre eux.

Au même moment, ils sont accusés de complicité dans une affaire de conspiration lépreuse visant à l'empoisonnement des puits et des fontaines. Des juifs sont mis à morts en Touraine, dans le Berry, 160 sont brûlés à Chinon. Le Parlement de Paris les condamne finalement à payer une énorme amende.

En 1327, les communautés qui sortent du royaume sont déjà très affaiblies. Autorisées à revenir en France en 1361, elles sont sujettes à de graves émeutes en 1380 et 1382 à Paris. En 1394 a lieu l'expulsion finale du royaume de France : les juifs ne sont officiellement autorisés à revenir en France qu'en 1789.

Les discriminations à l'encontre des juifs au XIVe siècle en Alsace, en Russie

Des juifs sont présents en Alsace vers 1100[10]. *La rue des Juifs* à Strasbourg est une des plus anciennes rues de la Ville. En 1349 à Strasbourg, ville libre du St Empire Romain Germanique, les juifs sont brûlés vifs, le jour de la St Valentin, sous prétexte qu'ils pourraient apporter la peste. La plupart des historiens et chroniqueurs, en rapportant l'épisode du "*Judenbrand*", n'hésitent pas à en attribuer la responsabilité à la cupidité des bourgeois de Strasbourg, désireux de s'approprier les biens des Juifs, ou de se libérer des dettes qu'ils avaient contractées envers les membres de la communauté juive. Les juifs auraient été enterrés à l'emplacement de l'actuelle place de la République. La peste n'épargna pas Strasbourg ! Peter Schwarber, l'Ammeister (le Maire), a vainement tenté de s'y opposer et a été déchu de ses droits, exilé à Benfeld.

[10] http://judaisme.sdv.fr/histoire/historiq/histo/index.htm

Des Pogroms ont lieu en Russie. Les tsars de Russie s'emparent de vastes régions à l'est et au sud et poursuivent cette expansion durant les siècles qui suivent.

3 - Au XVIème siècle[7]

Le protestantisme gagne une partie de la population en Europe mais cela provoque des conflits et des massacres. Le massacre de la Saint-Barthélemy est le massacre de protestants déclenché à Paris, le 24 août 1572, prolongé pendant plusieurs jours dans la capitale, puis étendu à plus d'une vingtaine de villes de province durant les semaines suivantes.

L'édit de Nantes a été signé en 1598 par Henri IV. Cet édit a mis fin aux guerres de religion qui ont ravagé la France dans la seconde moitié du XVIe siècle. Le roi de France reconnait

[7] *Le Grand Atlas Universalis de l'histoire*, 1993

la liberté aux Protestants de pratiquer leur religion. Il leur accorde aussi des garanties quant à leur sécurité. La France est alors le seul pays européen où existe une telle situation.

Dès le XVème siècle l'Espagne, le Portugal font progressivement la conquête de l'Afrique et la colonisent. Les grandes découvertes amènent à rencontrer des Indiens. Les dirigeants espagnols opposent la « mission civilisatrice » de l'Espagne en Amérique à « l'infériorité naturelle » des Indiens (*Encyclopédie Universalis)*

Le royaume de France se construit par des guerres, des « intégrations » successives. Au 13ème siècle rattachement de la Normandie et du Languedoc, en 1532 rattachement de la Bretagne, en 1648 celui de l'Alsace et en 1680 celui de la ville libre de Strasbourg qui faisait partie du St Empire Romain Germanique depuis Charlemagne… Ce processus d'intégration se retrouvera encore bien plus tard. C'est un mode de fonctionnement ancré chez les élites.

Le mot italien *razza* va donner en 1498 le mot français *race*. Ce mot est d'abord utilisé par les éleveurs pour désigner des races d'animaux.

Les janissaires, esclaves-soldats de l'Empire ottoman[8] : Le sultan Murad IV et ses janissaires, esclaves-soldats.

Constituant les meilleures troupes de l'Empire ottoman, les janissaires sont également les plus intrigants...

Le mot « janissaire » vient du turc « *yevi tcheri »,* qui signifie « nouvelle troupe » ou « nouvelle milice » selon la traduction. Le corps des janissaires est né vers le milieu du XIVe siècle, c'est-à-dire au début de l'expansion de l'Empire ottoman, notamment vers les Balkans au dépend des États orthodoxes de la région. C'est à cette époque que l'organisation militaire de l'empire subit une véritable révolution. En effet les Turcs, peuple nomade des steppes d'Asie centrale, règnent sur des nations sédentaires regroupées en son empire. Or les Turcs, à l'instar des Mongols, se battent essentiellement à cheval et n'ont pas de réelle infanterie à pied. Comme les royaumes européens, les Turcs veulent se doter d'une infanterie fiable authentique, qui permettra de se passer le plus possible de l'emploi de mercenaires. Les Turcs vont alors recruter parmi les nations annexées des troupes avec une particularité étonnante: ces troupes qui formeront à terme le fer de lance de l'armée ottomane sont des esclaves !

Ceci peut sembler aberrant aux yeux d'un occidental, qui depuis l'Antiquité grecque voit dans le soldat un citoyen libre qui se bat pour défendre sa cité ou son souverain. Rien de tout cela n'est valable en Orient. En effet, le monde musulman regorge d'esclaves-soldats, comme les Mamelouks d'Égypte. Or le statut d'esclave n'a pas la même signification en Orient qu'en Occident, c'est-à-dire qu'il n'est pas quelque chose d'infamant. Bien que de nombreux esclaves soient maltraités au sein de l'Empire, certains atteindront les plus hautes sphères de l'État. Par exemple, la plupart des grands Vizirs turcs – l'équivalent d'un premier ministre – sont des esclaves.

Le janissaire, lui, est recruté parmi les prisonniers faits par les Turcs au cours de l'expansion de l'Empire, soit après les batailles, soit au cours de raids, ou encore par le système que les ottomans appelaient alors le « *devchirmé* » : chaque année, des milliers d'enfants chrétiens, âgés de 10 à 15 ans et d'origine balkanique ou provenant des steppes russo-ukrainiennes pour la plupart, étaient retirés à leurs parents et envoyés dans des casernes spéciales pour y apprendre le métier des armes et être convertis à l'islam – ce qui n'empêche pas les futurs janissaires de demeurer des esclaves « grâce » à leurs origines chrétiennes, alors qu'un être né en terre d'Islam ne peut être esclave, théoriquement.

[8] Nicolas Champion, 7 octobre 2013, dans Histoire, Histoire et Culture, Histoire militaire, Moyen Age, Renaissance.

4 - En France c'est à partir du XVIIème siècle, avec la colonisation, que le mot *race* est utilisé pour désigner des groupes d'Hommes

Dès 1605 des boucaniers français sont à St Domingue. En 1608 la *Nouvelle France* commence à être colonisée avec Québec comme capitale. En 1635 c'est le tour de la Martinique, en 1648 de la Guadeloupe…Le bassin du Mississipi des Grands lacs en 1680 à 1701 avec des postes de commerce fortifiés. En Inde Pondichéry est occupée en 1683 par un traité avec le souverain local. En 1697 St Domingue devient française par le traité de Ryswick.

Des Hollandais, des Anglais, des Français installent après les Portugais des comptoirs sur les côtes africaines. Ces comptoirs servent surtout de ports pour le commerce triangulaire dont la traite négrière fait partie intégrante.

Le mot *race* utilisé dans ce contexte, pour signifier la différence entre les groupes humains, s'attache à des caractères apparents. Les plus frappantes de ces différences sont chez l'homme, la couleur de la peau, la forme générale du visage avec ses traits distinctifs, le type de chevelure. Ici commence le discours sur les « variétés dans l'espèce humaine ». Aux différences physiques visibles, s'ajoutent celles du vêtement, de la parure, de la langue et des mœurs. Il est loisible aussitôt de les mêler toutes en un amalgame significatif d'une distance entre les « gens du soi » et les autres. Plus radicalement en opposant, les « hommes », aux autres (les « sous-hommes » ou les « non-hommes »)

Ils justifient la prise des terres et des biens des lieux colonisés; ils sont soutenus par la hiérarchie religieuse qui repart « en croisade » pour affirmer la supériorité de sa religion. Cette colonisation à outrance commande des besoins en main-d'œuvre qui aboutit à la justification de l'esclavagisme *racisé* et à la quasi-destruction de certains groupes autochtones. En 40 ans, 12 à 15 millions d'Indiens d'Amérique, considérés comme sous-hommes, « sans âme », sont exterminés. Ils seront remplacés par des esclaves venus d'un autre continent, l'Afrique.

C'est le début de la traite négrière occidentale, du commerce transatlantique souvent triangulaire, de la déportation de populations africaines.

Les pays coloniaux ont besoin de main d'œuvre pour faire prospérer leurs colonies, cultiver la canne à sucre, le cacao… Les colonialistes anglais et français suivent la même voie. Certains royaumes et empires africains participent à la vente d'esclaves.

La traite intra-africaine, quant à elle, principalement fondée sur la mise en esclavage des prisonniers de guerre, a existé sur une période plus longue encore dans la plupart des sociétés africaines bien avant l'arrivée des navigateurs européens et indépendamment des circuits des traites orientales. Les esclaves correspondant restaient en Afrique. (*Différences, revue du MRAP de mai 2014*)

Pour justifier les horreurs de l'esclavage, les négriers ont besoin de théories comme quoi ces esclaves ne sont pas des hommes ou sont du moins inférieurs aux « Blancs ». 12 à 15 millions de jeunes noirs seront arrachés à l'Afrique par ces nations durant quatre siècles.

Dans le monde arabo-berbère, dominé par l'Empire Ottoman, et sur la côte orientale de l'Afrique, l'esclavage est aussi pratiqué, surtout vis-à-vis des « Noirs » qui sont emmenés vers le nord du continent africain à travers le désert où beaucoup perdent la vie.

Au total plus de 40 millions d'Africains en ont été les victimes.

Cette pratique, justifiée par l'inégalité des races, fut violente et cruelle.

Jacques Morel a écrit un "Calendrier des crimes de la France outre-mer" à l'Esprit Frappeur http://medda.over-blog.com/article-67063.html

La puissance militaire et économique des pays esclavagistes permet l'asservissement de nombreux peuples.

Luttes et discriminations entre catholiques et protestants dans l'Europe chrétienne des XVIe-XVIIe siècles

Dans le Saint Empire romain germanique, dont l'Alsace fait alors partie, la Guerre de Trente Ans oppose les princes catholiques et protestants. Elle détruit en grande partie les biens et les personnes. Elle prend fin avec le traité de Westphalie en 1648 par lequel Louis XIV attache l'Alsace à la France. L'Alsace est repeuplée par des personnes venues de France, de Suisse, d'Allemagne, d'Autriche… Pour Strasbourg *l'intégration dans le royaume de France* sera réalisée en 1680 après un bref siège de la ville. La cathédrale protestante devient catholique par la volonté de Louis XIV qui donne des compensations aux protestants, comme l'Eglise St Thomas et permet de maintenir les liens existants au niveau économique.

Le 18 octobre 1685, à Fontainebleau, le roi Louis XIV révoque l'Édit de tolérance signé à Nantes par son grand-père Henri IV en 1598. Par ce nouvel édit, le *Roi-Soleil* signifie qu'il n'y a plus de religion autorisée en France en-dehors de la religion catholique. C'est un coup dur pour la minorité protestante, encore assez nombreuse malgré les brimades et les persécutions antérieures.

Très vite, le roi peut mesurer l'étendue de son erreur. Des foyers de résistance se forment. Les dragonnades doivent reprendre. Dans les Cévennes (Lozère et nord du Gard), la révolte des Camisards éclate en 1702. Sans attendre la publication de l'édit de Fontainebleau et malgré l'interdiction qui leur est faite de s'enfuir, près de 300 000 *«religionnaires»* quittent la France pour des *refuges* tels que Berlin, Londres, Genève, Amsterdam ou même Le Cap, en Afrique du sud. Ces exilés issus de la bourgeoisie laborieuse vont faire la fortune de leur pays d'accueil et leur départ va appauvrir la France en la privant de nombreux talents. Ils vont aussi nourrir à l'extérieur les ressentiments contre la France et son monarque.

Les puissances coloniales cherchent à dominer les peuples de la Terre.

Lors de la révolution de 1789, le royaume de France fait place à « la République », à « la Nation française » avec des « citoyens ». Elle reconnait les mêmes droits aux juifs qu'aux autres citoyens. La *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* proclame : « Tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. » Pourtant des élus alsaciens ne souhaitent pas reconnaitre aux juifs l'égalité des droits.

La Convention proclame la fin de l'esclavage en 1794 ; Bonaparte le rétablit en 1802.

A noter l'indépendance d'Haïti en 1804 suite à la révolte des esclaves avec Toussaint Louverture. Cette indépendance est acquise contre la volonté de Napoléon. Les colons seront indemnisés par l'Etat français pour les pertes occasionnées par l'abolition de l'esclavage ! Plus tard la jeune République d'Haïti devra payer chèrement son indépendance.

Les batailles et les guerres napoléoniennes souvent vantées par les milieux militaires, attisent les rivalités notamment avec l'Angleterre et éveillent le sentiment national comme en Espagne. Cela se termine mal en 1815 pour Napoléon, la France et Paris envahies par les armées des rois et empereurs de Russie, de Prusse, d'Angleterre et d'Autriche…Avec le traité de Paris la France perd la plupart de ses colonies.

De 1815 à 1914 a lieu en Europe une révolution industrielle qui s'étend ensuite dans le monde. La colonisation européenne s'étend et augmente les rivalités.

Dès 1830, la France se relance dans les conquêtes coloniales et met la main notamment sur l'Algérie, Tahiti, la Nouvelle Calédonie, Saigon, le Cambodge, la Cochinchine, la Tunisie, le Maroc et d'autres territoires en Afrique, en Indochine, dans le Pacifique. La colonisation se traduit par les vols de terres, de matières premières et des inégalités criantes entre i*ndigènes* et colons. La plupart des petits colons se satisfont de se savoir « au-dessus des indigènes ».

La révolution de 1848 proclame à nouveau la fin de l'esclavage sur un vote proposé par Victor Schœlcher.

Le XIXème siècle : le racisme se prétend scientifique. Plusieurs biologistes tentent d'étudier le rapport entre les caractères biologiques et les comportements, l'intelligence, le potentiel de criminalité (ex. Lombroso)… Le Comte de Gobineau (1846-1882) publie un « Essai sur l'inégalité des races humaines » (1855) Sa doctrine, selon laquelle la race blanche pure, la race aryenne, est supérieure aux autres, trouve après 1870 une résonance particulière en Allemagne qui s'en sert pour justifier le pangermanisme. Comme toutes les ethnies, les "Aryens" en Perse, dont se réclamait Darius, forment une grande entité linguistique et culturelle et rien de plus.

Cette doctrine, fondée sur *une race supérieure aux autres*, justifie le colonialisme.

Jules Ferry, homme politique français, en 1885 s'exprime ainsi : « Je répète qu'il y a pour les races supérieures un droit pour elles. Elles ont le droit de civiliser les races inférieures. »

Le colonialisme qui prétend « civiliser les peuples arriérés », détruit l'agriculture existante au profit des colons, pille les ressources, s'oppose souvent à l'industrialisation, … Les colonisateurs ont procédé à des découpages administratifs entre ethnies qui ne tenaient aucun compte des échanges commerciaux et culturels que ces groupes pouvaient développer. Ce colonialisme français est mené au nom de la République qui se réfère pourtant à la déclaration des droits de l'Homme de 1789 !

En 1862 aux Etats-Unis, le président Abraham Lincoln décide l'émancipation des esclaves noirs, mais certaines organisations comme le Ku-Klux-Klan refusent l'égalité entre « Blancs » et « Noirs ». Le Président Lincoln sera assassiné. La lutte contre la ségrégation raciale n'y triomphera légalement que dans les années 1960.

La guerre de 1870 oppose la France et l'Allemagne qui vient de réaliser son unification nationale. Des troupes coloniales participent à la guerre du côté français.

L'Allemagne l'emporte mais la revanche est préparée, y compris dans les écoles primaires françaises, où il est expliqué qu'il faut reprendre l'Alsace et la Lorraine aux « Boches » et à « l'ennemi héréditaire ».

En 1894, le capitaine Alfred Dreyfus (1859-1935), israélite alsacien, fut accusé d'espionnage et condamné par un tribunal militaire français à la dégradation et à la déportation dans l'île du Diable. Deux ans plus tard, il fut prouvé que le jugement était fondé sur des documents falsifiés et l'on eut de sérieuses raisons de penser qu'un officier criblé de dettes, le commandant Esterhazy (1847-1923), était le vrai coupable. Celui-ci, après un simulacre de procès, fut néanmoins acquitté. C'est alors que Clémenceau publia dans son journal, *l'Aurore*, un article d'Emile Zola intitulé " J'accuse **"** qui faisait peser contre l'état-major de très lourdes charges. Il apparut de plus en plus clairement que certains militaires, cléricaux et antisémites s'efforçaient d'empêcher une révision du procès. L'*Affaire* devint politique, partagea la France en deux camps (*dreyfusards* et

antidreyfusards) et faillit ébranler la république, cependant que l'opinion internationale s'indignait de l'injustice commise. Anatole France puis Jaurès défendirent Dreyfus avec ardeur. En 1899, celui-ci fut renvoyé devant le tribunal militaire de Rennes et de nouveau déclaré coupable. Il fut amnistié la même année, mais ce n'est qu'en 1906 qu'il fut complètement réhabilité. Esterhazy n'a jamais été inquiété.

Le mot « *antisémite* » date de 1886, vient de l'emploi du mot péjoratif *sémite* à la place du mot *juif* qui existait depuis le XIIIème siècle.

Le mot « antisémitisme » vient du mot allemand *antisémitismus* qui date de 1880 environ. Il est dirigé contre les Juifs.

Tous ces mots ont été formés à la fin du XIXe quand se développe en France un mouvement d'hostilité contre les juifs dont l'affaire Dreyfus est un épisode.

De 1897 jusqu'à sa mort en 1904 Herzl préside à Bâle les congrès sionistes mondiaux et poursuit le travail pour créer un foyer national juif pour les juifs. Pourtant, dans *Le monde d'hier*, Stefan Zweig écrit : « Dès qu'il se mit à assigner à son action des buts précis dans l'espace réel, à nouer les forces en présence, il dut reconnaitre combien son peuple était devenu disparate parmi les nations et les destinées les plus diverses : ici les Juifs religieux, là les libres penseurs, ici les Juifs socialistes, là les capitalistes, tonnant les uns contre les autres dans toutes les langues, et tous fort peu disposés à se soumettre à une autorité centrale »

Les théories racistes sont reprises par des Slaves avant 1914 pour valoriser le panslavisme, et plus tard par Mussolini. Elles ont trouvé un écho aux Etats-Unis. La République d'Afrique du Sud fera de l'apartheid le fondement même de ses institutions.

Le mot « racisme » apparait dans la langue française en 1902.

Parallèlement on note alors une forte hiérarchie des hommes sur les femmes, des adultes sur les enfants, des patrons sur les employés, le phénomène des classes sociales, le national sur l'immigrant…

Le terme « xénophobie » date de 1906

Ce mot apparait dans une période où les nationalismes s'exacerbent en Europe avant la guerre de 1914-18.

Le mot xénophobie est composé des racines grecques xéno, « ce qui vient de l'extérieur » et phobie, « la peur ». Ce mot définit donc littéralement, « la peur de ce qui vient de l'extérieur ». Dans le langage courant, la xénophobie fait référence à la peur de l'étranger, c'est-à-dire, par abus de langage, de celui qui ne possède pas la même nationalité que soi.

Le comportement xénophobe est basé sur des préjugés raciaux, ethniques, culturels ou nationaux existant au sein d'une société.

En 1905 sont votées des lois qui permettent le libre exercice des religions de son choix et la séparation de l'Eglise et de l'Etat. L'Alsace-Moselle qui fait alors partie de l'Allemagne, n'est pas concernée et conserve en 2014 encore un statut spécial.

Les questions religieuses ont été durant l'histoire l'objet de guerres, de massacres !

La colonisation atteint son paroxysme en 1914 au mépris des populations locales et de leurs cultures. Même la Chine est l'enjeu de la « bataille des concessions » L'Italie, l'Allemagne mais aussi le Japon et les USA ont à présent leurs colonies. La Grande Bretagne se taille la part du lion. Mais les révoltes se multiplient.

5 - La Première Guerre mondiale

C'est une guerre mondiale qui tue, blesse, handicape massivement les troupes. Les femmes remplacent les hommes partis au front. Cette guerre affaiblit considérablement la France, l'Allemagne, les pays européens au profit des Etats-Unis d'Amérique entrés tardivement en guerre.

Des Maghrébins et autres Africains, Indochinois… de l'Empire colonial sont venus combattre du côté de la France lors de la guerre de 1914-1918. Ils sont souvent les plus exposés lors des combats. Après la guerre, parmi les rescapés, certains trouvent du travail « dans la mère patrie », se marient, ont des enfants et y restent.

Le génocide arménien.

Durant cette guerre a lieu le génocide des Arméniens de Turquie de 1914 à 1923 avec entre 800 000 et 1,5 millions de morts *Voir page 27.* Un génocide est une destruction préméditée et méthodique d'un groupe important de personnes.

6 - L'immigration après 1918 et les expositions coloniales

Beaucoup d'immigrés italiens, espagnols, polonais, portugais, maghrébins … viennent en France après 1918 car la France industrielle manque de main d'œuvre après la boucherie de 1914-18.

Ils gardent des liens entre eux parlant la langue d'origine, conservant leur culture, tout en s'adaptant au monde qu'ils découvrent.

Le travail au fond des mines, dans des entreprises sidérurgiques énormes… a permis de développer des liens de solidarité, syndicaux et politiques qui ont contribué en 1936 au Front Populaire.

Pour mesurer le caractère fondamentalement raciste du colonialisme, au début du XXème siècle, des expositions coloniales et universelles organisées en Europe donnent lieu à des dérives effrayantes. On y découvre, parquées dans des cages, à l'instar des bêtes sauvages, des familles entières de « sous-races » : Nubiens, Lapons, Peaux rouges, Kanaks…

Pourtant dès 1919 la SDN *(*Société des Nations*)* souhaitait agir pour assurer le triomphe du droit sur la force et étendre les principes démocratiques aux relations internationales.

Les fausses *idées scientifiques*, qui parlent de « race supérieure », sont aussi à la base de l'idéologie nazie.

Le nom « raciste » apparait dans le Larousse en 1932

Hitler gagne les élections en 1933.

La doctrine nazie prétend que la race "aryenne" d'où seraient issus les Allemands est supérieure à toutes les autres. Elle prétend également que les juifs sont une "sous- race" qui menace la pureté de la race aryenne. Ces deux notions-clé (racisme et antisémitisme) sont à l'origine de la mise en place de mesures menant à l'exclusion des juifs du reste de la population allemande (lois de Nuremberg de 1935 interdisant notamment toute relation amoureuse entre « juif » et « Allemand », interdiction aux juifs d'exercer bon nombre de

métiers, boycott des commerces juifs, propagande anti-juive jusque dans les écoles, puis à leur persécution (« Nuit de cristal » en 1938, déportations) et à leur extermination programmée pendant la Seconde Guerre mondiale.

7 - La Seconde Guerre mondiale

Il y a durant la Seconde Guerre mondiale 60 millions de morts (20 millions de Chinois, 20 millions de Soviétiques, 10 M d'Allemands et 10 M d'autres). Les nazis, dans leurs camps de concentration et d'extermination, tuent environ 6 millions de juifs, plus de 200 000 Tziganes victimes du génocide, mais aussi auparavant des sourds et malentendants, des handicapés allemands, des homosexuels, des opposants au régime notamment les communistes.

En France le régime de Vichy, qui collabore avec les nazis, fait connaître massivement les thèses du Comte de Gobineau qui datent de 1850. Tous les antisémites actuels peuvent se plonger dans les écrits de l'époque pour y trouver leur inspiration.

Les juifs, pour reprendre les termes de Hannah Arendt, ont été les parias de l'Europe, considérés comme des « Asiatiques inassimilables ». Il y a eu un consensus antisémite en Europe contre les juifs, considérés comme un obstacle aux rêves fous de pureté « ethnique » ou « raciale ».

Les fascistes et fanatiques japonais qui rêvaient de s'installer en Chine et dans le Pacifique ont commis d'énormes massacres dans ces pays, à l'image de leurs alliés nazis.

Dans cette guerre mondiale, parmi les premiers résistants au nazisme en France, le groupe Manouchian, formé en partie de résistants juifs communistes, est exécuté au Mont Valérien le 21 février 1944. Accusés d'être des « terroristes », ils sont morts pour la France.

Le Conseil National de la Résistance (C.N.R.) qui unit toutes les forces de la Résistance élabore un programme qui fait date par son caractère social.

Le film ci-dessous en retrace l'histoire : http://lesjoursheureux.net/

Les troupes de « la France libre », notamment celles de la 1ère armée et de la Colonne Leclerc parties du Congo Brazzaville, du Cameroun et du Tchad, sont composées de nombreux soldats coloniaux qui joueront un grand rôle dans les combats en Afrique, en Italie, en Provence, dans le massif des Vosges, à Colmar et à Strasbourg. Les tirailleurs ne sont pas tous sénégalais mais aussi algériens, marocains, tchadiens … Ils mettent leurs vies en danger ou meurent pour la France, sans avoir les mêmes droits que les autres, ni la même solde. Ils combattaient pourtant pour « la liberté » et des responsables religieux les avaient convaincus de s'engager en disant que la France menait « une guerre sainte » contre l'Allemagne nazie. Les soldats de l'Empire forment les deux tiers des forces terrestres françaises libres jusqu'à la fin 1942 : Libanais, Syriens, spahis marocains, tirailleurs sénégalais du Tchad, des Algériens… Les chefs militaires américains considèrent « l'instruction des noirs insuffisante » pour que ceux-ci servent dans des unités blindées, dont la 2ème DB. C'est à Alger que se rassemblent 130 000 soldats musulmans et 120 000 Européens avant les débarquements en Italie, en Provence. « La France libre » avait institué dans les colonies le travail forcé pour obtenir le maximum de ressources pour elle et les alliés, ce qui provoque de la colère. (Réf. *L'outre-mer français dans la guerre 39-45. Document du Musée du Général Leclerc à Paris 2011)*

Dans la 2ème DB qui participe à la bataille de Normandie, à la libération de Paris, s'illustrent aussi les républicains espagnols dans « La Nueve »

http://vimeo.com/16471657

http://www.fondationmarechaldelattre.fr/armee.htm

http://www.fondation-leclerc.com/228/leclerc-et-ses-hommes/colonne-leclerc-2eme-db/2eme-france-allemagne/extrait-des-notes-1943-robert-lawga.htm

Notons que les sionistes ne jouent qu'un très faible rôle dans la résistance juive au nazisme. Certains négocient avec le IIIème Reich des départs de juifs allemands en Palestine. Et les millions de victimes de l'extermination n'ont rien à voir avec le projet colonial pensé bien avant 1939.

Les Résistances en Alsace :

http://www.crdp-strasbourg.fr/data/histoire/alsace-39-45b/resistances_alsace.php?parent=11

Après la guerre certains coloniaux se sont installés en France. D'autres ont assisté à la répression féroce en Algérie après avoir vu des nationaux demander la liberté dans les régions de Sétif et de Guelma le 8 mai 1945.

Les Etats-Unis sont les grands vainqueurs de cette guerre et établissent leur hégémonie sur de nombreux pays. L'URSS fait de même mais elle a particulièrement souffert durant la guerre à la fois par le nombre de tués et par les destructions sur son sol.

8 - Le Génocide des Juifs, partie intégrante de la guerre mondiale[9]

Comment témoigner de l'innommable ?

Jusqu'à cent-vingt ans Boris !!

« Un malaise confus s'éveille en moi, une résistance due au fait que ces montagnes qui sont partie intégrante de notre monde intérieur sont maintenant ouvertes et mises à nu ; à cette répugnance se mêle un sentiment de jalousie, non seulement parce que des yeux étrangers se promènent en ces lieux qui furent témoins de notre captivité anonyme mais parce que les regards des touristes ne pourront jamais (j'en ai l'intime conviction) se représenter l'abjection qui frappa notre foi en la dignité et en la liberté de l'homme. Mais en même temps, et oui, venant d'on ne sait où, une modeste satisfaction, inattendue et un peu inopportune, s'insinue en moi, celle de savoir que les Vosges ne sont plus le domaine secret d'une mort solitaire et lente mais qu'elles attirent les foules nombreuses qui, bien que manquant d'imagination, n'en sont pas moins prêtes à compatir au destin incompréhensible de leurs fils disparus » Boris Pahor[1], qui a fêté ses 100 ans le 28 août à Trieste, est un rescapé du Struthof et de Dachau. Il témoigne là de manière magistrale dans un livre pudique, lucide, digne. Un des ouvrages indispensables sur la déportation et l'internement.

Complexité de la Mémoire.

J'ai essayé de réfléchir au rapport à la Mémoire.

[9] Chronique de Georges Yoram Federmann, psychiatre à Strasbourg

Je me suis rendu compte que la Mémoire était plurielle, souvent sélective et opportuniste aussi parfois.

Et je me suis donc attaché à essayer de lui être le plus fidèle possible en développant plus qu'« un devoir de mémoire » , « un devoir de Connaissance[2] ».

J'ai beaucoup travaillé sur le drame de ces 86 cobayes juifs gazés en 1943 au Struthof, après avoir été « sélectionnés » à Auschwitz afin que leurs squelettes constituassent la collection d'un futur Musée de la Race, à Strasbourg[3]

En Mémoire et en Connaissance (de cause) nous avons pu faire apposer une plaque à l'Institut d' Anatomie où les restes de ces victimes avaient été entreposés entre août 1943 et décembre 1944[4]. Il existe aussi un Quai Menachem Taffel, à Strasbourg toujours, depuis mai 2011.

Le Droit à l'Oubli

J'ai accueilli au cabinet, de nombreux traumatisés psychiques, rescapés des conflits du 20ème siècle (2ème GM, Indochine, Algérie, Irak, Kosovo, Afghanistan, Côte d' Ivoire…) et ai pris la mesure de la difficulté de témoigner, de rendre compte de l'horreur. Elle reste ineffable et indicible et laisse la victime sans voix et souvent sans voie. J'ai essayé de traduire cette impossibilité dans quelques textes et ai pris conscience de la nécessité de s'imposer « le droit à l'oubli » pour une très grande partie des victimes[5].

Les témoins sont rares contrairement à l'idée ancrée, aujourd'hui, de la fluidité et de l'évidence du témoignage. Les Primo Levi, Robert Antelme, Georges Semprun masquent la masse des « Revenants » muets et murés dans un silence respectueux et dans une expectative irréfragable face à l'ampleur de la tragédie.

Car toute tentative de définir l'indicible est nécessairement une sorte de trahison.

L'internement et la familiarité avec la mort et la douleur innommable les a fixés « là- bas ». Depuis, ils sont des « Revenants »… Pour toujours. De même, il n'y aura jamais pour moi « d'anciens nazis » ni d'ailleurs, « d'anciens déportés ». On reste nazi et déporté à perpétuité. À la lecture des témoignages rares mais qui sont devenus « des classiques », on éprouve le sentiment de l'intemporalité de l'horreur, mais aussi celui de l'élan vital et de la volonté de créer et de maintenir à tout prix du lien entre les hommes, « après Auschwitz »[6], chez les plus résilients.

Mais je rédige ce texte pour Espoir à un moment où « plus d'un jeune Allemand sur cinq ne sait pas qu'Auschwitz était un camp d'extermination ». (Le Monde du 30 janvier 2012). Cela ne peut manquer de nous interroger sur « la valeur » du témoignage ; sa force, sa portée, sa permanence, son élaboration nécessairement douloureuse, sa construction.

À quel lecteur, à quel auditeur s'adresse-t-il ?

Comment ceux-ci se représentent-ils le génocide, sa réalisation mais aussi toute son élaboration et sa préparation ?

Ont-ils essayé de s'identifier aux victimes, non pas pour se réapproprier leur expérience et leur témoignage et se substituer à elles, mais pour sensibiliser les générations futures à ce qu'ont pu être les « appels », les *Sonderkommandos,* les « Musulmans[7] », le froid, la faim, la soif, la puanteur, le renoncement à la pudeur et à la solidarité ?

Ont-ils essayé de s'identifier aux bourreaux et notamment aux médecins — à partir du principe que l'exercice de la médecine est universel et intemporel —, et de la proposition de Primo Levi : « L'oppresseur reste tel, et la victime aussi : ils ne sont pas interchangeables, il faut punir et exécrer le premier (mais si possible, le comprendre),

plaindre et aider la seconde, mais tous deux, devant le scandale du fait qui a été irrévocablement commis, ont besoin d'un refuge et d'une protection, et ils vont instinctivement à leur recherche. Pas tous, mais les plus nombreux, et souvent pendant toute leur vie.»[8]

En ce qui concerne le témoin, le public d'aujourd'hui n'attend-t-il pas précision, détails, logique et tension dramatique ?

Le public est persuadé que le contenu du témoignage coule de source.

C'est ne pas prendre la mesure de la violence, de la honte, et de la culpabilité qui aliènent la victime : honte des souffrances innommables subies, honte des humiliations, mais peut-être avant tout, honte pour le bourreau aussi qui, seul, contrairement à la victime, s'est exclu de fait du champ symbolique collectif de l'humanité.

Qu'est-ce qui impose à un témoin, à « un Revenant » de prendre la parole, d'écrire, d'être interviewé, d'aller dans des classes ?

Suivons Jorge Semprun, qui en 1994 reconnaît dans L'Écriture ou la vie (Gallimard, 1994, pp 204 et 205 : « Il est vrai qu'en 1947 j'avais abandonné le projet d'écrire. J'étais devenu un autre, pour rester en vie. (…) J'avais choisi une longue cure d'aphasie, d'amnésie délibérée, pour survivre. »

La négation est aisée.

Et c'est là que la posture du négationniste surgit.

Sur son blog, Robert Faurisson a, à nouveau, nié l'existence « de la prétendue chambre à gaz homicide du Struthof » et l'exécution « en plusieurs fournées » de 86 juifs ne serait qu'une rumeur.

Le négationnisme a poussé certaines victimes muettes jusque-là mais scandalisée par tant de mauvaise foi à témoigner très tardivement comme Mme Stern.

Anne-Lise Stern ne commence à écrire sur son expérience d'internement qu'en 1978-1979, en réaction à la déclaration de Darquier de Pellepoix, « À Auschwitz, on n'a gazé que les poux » : « Même les plus silencieux, les plus adaptés et apparemment oublieux parmi les camarades déportés n'ont pu le supporter »[9]

À y réfléchir, on connaît peu d'internés qui ont pu élaborer durant leur vie autour de la question des effets de ce traumatisme. Et il faut bien reconnaître que pendant très longtemps, le public ne voulait rien en savoir. Ceux qui ont pris la parole se sont finalement adressés à leurs petits-enfants. Mais la plupart se sont imposé « le droit à l'oubli ». Se taire pour emporter dans sa tombe l'innommable entraîne des effets probables d'amertume, d'irritabilité et de rancœur, de honte et de culpabilité vis-à-vis de soi.

On va se considérer comme lâche ou indifférent, étranger à ses compagnons d'infortune, et en même temps on portera pour toujours cette douleur lancinante et brûlante.

Mais une fois le témoignage donné, il s'agit de différencier dans sa propre vie sa capacité à agir, pour que cela « ne se répète plus jamais ».

Et à ce moment-là le défi est énorme, parce qu'il s'agit de rester vigilant aux effets de toutes les stigmatisations dans le monde moderne.

On peut alors, si on est pris en défaut, se considérer, là aussi, comme un traître à sa propre cause.

Les effets de la verbalisation vont dépendre ensuite de la façon dont les dépositaires (les lecteurs) vont utiliser le matériel.

Vont-ils en faire un usage mémoriel sacralisé ?

Ou un usage vital, qui va leur permettre de s'inscrire dans la vigilance civique quotidienne, et de rappeler la modernité d'Auschwitz.

Il n'est pas impossible que le témoignage isole encore plus celui qui l'offre, dans la mesure où après avoir conceptualisé tant bien que mal l'innommable, on risque de se sentir dépossédé de ce qu'on a offert à partager, et même trahi par les dépositaires (pas assez vigilants dans le quotidien) ou par le rituel mémoriel (alibi de la normalité des pouvoirs). Mais dans tous les cas de figure, l'on doit trouver la bonne distance par rapport à la prégnance du bourreau. Il inflige le traumatisme tout d'abord, puis ses actes vont, en quelque sorte, dicter les modalités de la réminiscence ou de l'oubli.

Le témoignage est coûteux.

L'oubli aussi.

D'où l'importance de favoriser « le devoir de Connaissance » et sa transmission pédagogique dans les écoles, inlassablement. Et surtout de donner aux générations futures les outils intellectuels critiques nécessaires à l'approche de l'histoire.

Peut-être en favorisant l'écriture de l'histoire par l'ennemi d'hier ou en écrivant sa propre histoire avec lui.

Je pense à la magnifique expérience de l'écriture du manuel d'histoire commun franco-allemand publié sous le titre *Histoire/Geschichte pour la rentrée 2006/2007*.

Je pense aussi au projet de voir l'histoire d'Israël écrite par les Palestiniens et celle de Palestine par les Israéliens.

La loi Gayssot réprime le délit de négationnisme et a des effets juridiques régulateurs indéniables mais comporte deux défauts.

Tout d'abord elle porte atteinte à la liberté sacrée d'expression et ensuite elle peut amputer l'ambition de s'impliquer dans la transmission de la portée pédagogique de l'Histoire.

Au fond le révisionniste nous rend service.

Il va nous obliger à rendre notre rapport à l'Histoire vivant et à échapper autant que faire se peut à tout dogmatisme dans le respect de la mémoire des victimes et dans la nécessité de tenter de comprendre les mobiles du bourreau**.**

G Y Federmann

En hommage à la mémoire de Pierre Azelvandre.

Notes :

[1] Boris PAHOR, Pèlerin parmi les ombres, La Petite Vermillon, 1996, pp 13 et 14

[2] « Un devoir de Connaissance » - L'intérêt pour « la déportation d'homosexuels à partir de la France dans les lieux de déportation nazis durant la 2ème G. M. au titre du motif d'arrestation No 175 » est récent. Il a fallu attendre 2001 et le rapport de Claude Mercier à la Fondation pour la Mémoire de la Déportation : voir sur le site « mémoire juive et Education » Le Cercle Européen des Témoins de Jéhovah anciens Déportés et Internés (CETJAD), peu connu, consacre ses recherches à faire justice et mémoire de la résistance « des témoins de Jéhovah face à Hitler » sous la direction de Guy Canonici. De même la

thèse du Dr Raphaël Toledano qui révèle le nom d'une partie des 189 Roms « sélectionnés » à Auschwitz pour servir de cobayes aux expériences sur le typhus du professeur Haagen, au block 5 du Struthof, dont 29 périrent et parmi lesquels on retrouve Ferdinand Sarkösi (24/ 02 / 1904- 12 / 11 / 1943) et Franz Sarközi (13/07/1892- 23/11/1943) ne date que de 2010.

[3] Georges Yoram Federmann, Le parti-pris de l'étranger, X-Alta, No 2/3 Novembre 1999, pp 141 à 154/ L'horreur de la médecine nazie. Struthof, 1943 : qui se souviendra de Menachem Taffel ?,Quasimodo, No 9 Printemps 2005 , pp. 109 à 126/ Rivesaltes : 70 ans de rétention, Siné Hebdo, du 26 novembre 2008, No 12, p7/ Médecine et crimes de masse, Mortibus, novembre 2009, No 10/11,pp 241 à 260/ Avant-propos à Péché Mortel de Behé et Toff, Les Intégrales chez Vent d' Ouest, 2010 / Chemin de mémoire et chemin de croix, L'autre Voie , No9, 2013

http://www.deroutes.com/AV9/memoire9.htm

[4] http://www.malgre-nous.eu/spip.php?article2882

[5] Georges Yoram Federmann, Préface à : « Les Auschwitz », pp. 19 à 24, Rodéo d'Ame édition, 2012. Georges Federmann, Que reste-t-il de nos souffrances, Psychiatrie Française, No 3-1996 p.104 à 109 et sur le site

http://www.malgre-nous.eu/IMG/pdf/souffrances-gf.pdf

[6] « Auschwitz » constitue le paradigme de l'horreur et de l'absurdité et 1942 la date qui symbolise sa conception par l'Homme et la mise en œuvre de »la solution finale ».

[7] « musulman » : terme utilisé par les internés dans les camps d'extermination pour désigner leurs camarades d'infortune ayant renoncé à lutter pour survivre et s'offrant à la mort en position de prière mahométane

[8] Primo Levi, Les naufragés et les rescapés, Quarante après Auschwitz, p.25

[9] Anne-Lise Stern, Le Savoir-déporté : camps, histoire, psychanalyse, Seuil, 2004, p.220

L'horreur de la médecine nazie. Struthof 1943 :

Qui se souviendra de Menachem Taffel ?

Georges Yoram Federmann.

https://www.yumpu.com/fr/document/view/17525685/lhorreur-de-la-medecine-nazie-struthof-1943-qui-se-quasimodo

Médecine et crime de masse.

Un devoir de connaissance pour des facultés sans histoire

Georges Yoram Federmann

http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ved=0CC4QFjAA&url=http%3A%2F%2Fwww.lesoubliesdelhistoire.org%2Fsite%2Fpublic%2Fpdf%2FMortibus_Sept_09.pdf&ei=5yFzU6OdBOaK0AWOy4HQDA&usg=AFQjCNGbuRSk1vuk5W-27h39V1jyLctnfw&bvm=bv.66699033,d.bGQ

9 - Répression des peuples colonisés et décolonisation

En 1945 le tribunal de Nuremberg définit pour la première fois la notion de « crime contre l'humanité. » Mais la France pratique souvent, même après 1945, une répression brutale des peuples colonisés aspirant à l'indépendance : violences perpétrées à Madagascar en 1947 (l'insurrection malgache a fait de 11 000 à 90 000 victimes) ; au Cameroun (de 1945 à 1971, les massacres en pays Bamiléké auraient fait environ 400 000 morts) ; en Indochine (la guerre de 1946 à 1954 y a fait 500 000 morts indochinois), en Algérie enfumages de milliers de personnes en 1840, massacres de 1871, massacres de 45 000 hommes à Sétif le 8 mai 1945, guerre de 1954 à 1962 qui a fait environ 350 000 morts algériens.

Avec la décolonisation en Inde en 1947, les empires coloniaux commencent à vaciller.

En 1948, l'ONU adopte la *Déclaration universelle des droits de l'homme*.

C'est aussi en 1948 la création de l'Etat d'Israël sans création d'un Etat palestinien prévu pourtant par l'ONU. La Naqba (grande catastrophe) se traduit pour les Palestiniens par une expulsion massive, par une vie de réfugiés dans des camps… De parias, des juifs deviennent des colonisateurs.

Le *Mouvement contre le Racisme l'Antisémitisme et pour la Paix* est créé en 1949.

Les mots antiracisme et antiraciste apparaissent en 1950.

En 1955 dans le petit Larousse on peut pourtant lire encore *: « Racisme : doctrine politique qui a pour but de protéger la pureté de la race dans une nation et lui attribue une supériorité sur les autres ».*

La France est vaincue à Diên Biên Phu en 1954 et quitte l'Indochine. La légion étrangère présente est formée pour moitié d'anciens de la Wehrmacht et de SS : l'allemand est alors la langue parlée couramment, alors que les officiers étaient Français.

La décolonisation est à l'ordre du jour. De Gaulle met en place en Afrique des régimes néocoloniaux favorables aux entreprises coloniales françaises et à la France.

Les Algériens avant l'indépendance sont appelés officiellement « Français musulmans d'Algérie » mais aussi plus couramment « bicots », « bougnouls » mots d'insultes.

La guerre d'Algérie se termine en 1962 après beaucoup d'exactions racistes du côté français, y compris à Paris le 17 octobre 1961. Maurice Audin, Henri Alleg et d'autres Français s'opposeront à la guerre coloniale en Algérie et aideront le FLN.

Les expressions racistes et pire les actes racistes se transmettent dans certains milieux, ne disparaissent pas du jour au lendemain car les conceptions racistes ne sont pas critiquées et démontées.

De plus l'extrême-droite développe l'esprit de revanche, défend les assassins de l'OAS, rend hommage aux tortionnaires. Certains croient même continuer la guerre d'Algérie dans les banlieues en tuant des jeunes d'origine maghrébine. Ils regrettent le temps des colonies qui donnaient à la France une grandeur géographique mais les droits de l'Homme n'y étaient nullement respectés. Bien plus tard, vers 2000 un gouvernement de Chirac prétend encore que la colonisation a des aspects positifs.

Lorsqu'il s'agit de rendre un objet volé lors de la colonisation, c'est à priori relativement simple, encore que de très nombreux objets volés dans les colonies sont en bonne place dans les musées occidentaux et y restent sous divers prétextes. Mais comment réparer ce

que les peuples, mis en esclavage ou colonisés, ont dû endurer pour enrichir les négriers et ceux qui avaient des actions dans l'armement des bateaux du commerce triangulaire ? Comment dédommager Haïti qui a dû payer le prix fort pour indemniser les colons ? L'extension de la culture de la canne, rendue nécessaire par la dette, a détruit les forêts et hypothéquer l'avenir du pays. Il est indispensable de regarder en face ce passé dans toute son horreur, afin d'en être conscient pour éviter que l'esclavage continue et pour comprendre sur quoi surfe l'extrême-droite et les nostalgiques du colonialisme.

Dans les années 1960, c'est la fin officielle de la ségrégation raciale aux Etats-Unis après une lutte qui souvent unit des « Noirs » et des « Blancs ».

Le concile Vatican II, lors de sa déclaration NOSTRA AETATE parue le 28 octobre 1965, déclare changer ses relations avec les religions non chrétiennes, notamment avec les religions musulmane et juive et parle de fraternité universelle excluant toute discrimination.

http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=4&ved=0CDYQFjAD&url=http%3A%2F%2Farrasmedia.keeo.com%2F129135.pdf&ei=X_giVJnSKJHisAS_sIKgBg&usg=AFQjCNHeD5jgg-VD0jPT9P-LN1PpALtpqg

En 1967 Israël occupe la Cisjordanie, Gaza et Jérusalem. Ces *annexions* ne sont pas reconnues par la communauté internationale et il convient de parler d'occupations.

1972 : la France se dote d'une loi qui prévoit des condamnations pénales pour toutes les actions à caractère raciste. Le MRAP en est à l'origine.

10 - Le néocolonialisme

Le système néocolonial français s'appuie sur l'armée française présente en Afrique, sur des chefs d'Etats souvent achetés et corrompus, sur des conseillers, sur des coups d'Etat. Il assassine des opposants, privant ces pays d'élites indépendantes. Cette histoire, notamment celle du colonialisme, est mal connue, peu ou pas enseignée. La cécité sur ce passé explique certaines difficultés à combattre le racisme. La France reste largement imprégnée par son histoire coloniale, les préjugés racistes. Trop d'étrangers, originaires de pays colonisés, restent des citoyens de seconde zone vivant dans des ghettos, sans représentation dans les institutions de l'Etat, soumis à la ségrégation sociale, culturelle, scolaire, au niveau de l'emploi…

11 - Génocide au Cambodge

Extrait d'un article « En avril : que reste-t-il en nous de leurs souffrances ? »

Les génocides arménien ([1]), cambodgien et des Tutsi*. Article de G.Y. Federmann.

Au moment où les frasques et les provocations scéniques de Dieudonné défraient la chronique et suscitent les réactions convenues et opportunistes du Ministre de l'Intérieur, permettez-moi de renvoyer à la chronique d'octobre 2013 (Espoir N° 151) où je préconisais, concernant les affirmations révisionnistes de M. Faurisson, plutôt que d'avoir recours à la loi Gayssot, d'en appeler à l'élaboration de toujours plus de pédagogie et à continuer à réaliser un travail non pas tant de mémoire de l'Histoire que de connaissance et de transmission. Afin de faire le pari de l'intelligence et de la culture collective qui incluent tous les citoyens. Pour s'opposer aux menaces de clivage, de division et d'opposition, communautaristes.

A ce propos que « savons-nous » donc des génocides au Cambodge et au Rwanda ?

Rithy Panh, rescapé du génocide, nous ouvre, dans le livre « L'Elimination » à un peu plus de compréhension sur le génocide du Cambodge qui a vu le massacre de 1,7 million de personnes entre le 17 avril 1975 et janvier 79. Soit le tiers de la population totale du pays.

Son documentaire « L'image manquante » s'appuie sur des personnages et des décors en bois pour tenter d'incarner « l'impensable » du génocide, le non-être et le non-droit. Il utilise des images d'archives saisissantes en noir et blanc qui me font penser aux images surréaliste (**tant elles paraissent traduire une vie artistique normale et même brillante chez ceux qui sont appelés à mourir**) de l'activité artistique du camp de concentration hollandais de Westerbock ([2]). Elles distillent une mélancolie et une espérance indissociables, époustouflantes, pathétique et surtout insupportables.

Suivons Panh : «Je voudrais ne plus savoir. M'arracher à cette époque, quitter doucement l'enfance. Je voudrais ne plus entendre le rire de Duch ([3]). Pourtant je l'écoute. Je le guette. Je l'approche. Je lis beaucoup : « Au fond des ténèbres », de Gitta Sereny, sur Franz Stangl, qui commanda le camp de Treblinka. « Dans le nu de la vie » et « Une saison de machettes », de Jean Hatzfeld sur le Rwanda, où je lis cette parole : « Les tueries nous ont dépassés. Le pardon nous dépasse pareillement. **On n'a jamais parlé convenablement des tueries à l'époque des marais ; je ne sais pas si on peut parler convenablement de pardon maintenant que tout est bel et bien terminé ».** (C'est moi qui surligne en gras) J'étudie « Pour Marx » d'Althusser. Des textes de Balibar sur Marx et le matérialisme historique. « Les origines du totalitarisme » et « Eichmann à Jérusalem », de Hannah Arendt. Les « Etudes sur la personnalité autoritaire », d'Adorno. « L'Espèce humaine « de Robert Antelme. Les trois tomes d' « Auschwitz et après », de Charlotte Delbo. Je ne regarde presque pas de films. Je respire avec René Char et Prévert. » (Pages 132 et 133).

Ce qui me touche aussi dans cet extrait de « L'élimination « c'est le lien que Rithy Panh fait entre les victimes des génocides des juifs et des Tutsis et celui dont sa famille et lui-même ont été des victimes.

Comme si il y avait là une communauté de destin de toutes les victimes qui ont vécu une expérience (in)humaine infligée par d'autres hommes dont on essaye de comprendre et de saisir, comme une absolue nécessité, la part d'humanité, au-delà de l'horreur et de l'impensable. Et de ce fait le bourreau retrouve un statut d'humain, échappant grâce au travail de connaissance de la victime, à l'image du monstre et regagnant les champs réel, fantasmé et symbolique « d'une humanité-qui-aurait-le-souci-d'accueillir-inconditionnellement-chacun-de-ses-membres ». Le travail du rescapé est protéiforme. Il doit faire un deuil souvent infini et inaccompli.

Il doit haïr ou pardonner. Il doit veiller à préserver le bourreau d'une exclusion qui signifierait que le rescapé use (malgré elle) d'un mécanisme de négation de l'autre. Le rescapé est voué à prendre soin du statut d'humain du bourreau tout en faisant sonner l'heure de la justice.

« Aujourd'hui, je ne cherche pas la vérité mais la parole. Je veux que Duch parle et s'explique-surtout lui ; qu'il dise sa vérité ; son parcours ; ce qu'il a été, ce qu'il a voulu ou pensé être, puisque, après tout, il a vécu, il vit, il a été un homme, et même un enfant. Qu'en répondant ainsi, le fils de commerçant malhabile et endetté, l'élève brillant, le

professeur de mathématiques respecté de ses élèves, le révolutionnaire qui cite encore Balzac et Vigny, le dialecticien, le bourreau en chef, le maître ès tortures, chemine vers l'humanité » (Page 14).

J'ai le sentiment que Panh déploie toute sa capacité d'empathie et toute sa conscience de victime au-delà de la douleur lancinante (« Pour ma part, depuis que les Khmers rouges ont été chassés du pouvoir, en 1979, je n'ai jamais cessé de penser à ma famille. Je vois mes sœurs, mon grand frère et sa guitare, mon beau-frère, mes parents. Tous morts. Leurs visages sont des talismans ». Page 12) pour ramener à l'humanité le « bourreau en chef » ; pour le ramener dans le champ collectif de l'éthique et de la morale.

Comme si son propre travail de deuil devait passer aussi par la reconnaissance de la part d'humanité enfouie mais présente du bourreau.

« Pendant nos entretiens, j'ai été stupéfait de voir à quel point Duch était décontracté et attentif. Un homme bien tranquille, quelle qu'ait été l'inhumanité de ses crimes. A croire qu'il les a oubliés. Qu'il ne les a pas commis. La question aujourd'hui n'est pas de savoir s'il est humain ou non. Il est humain à chaque instant : c'est pourquoi il peut être jugé et condamné. On ne doit autoriser à humaniser ni à déshumaniser personne. Mais nul ne peut se tenir à la place de Duch dans la communauté humaine (…).Non, une feuille de papier ne sépare pas chacun de nous d'un crime majeur. Pour ma part, je crois aux faits et je regarde le monde. Les victimes sont à leur place. Les bourreaux aussi ? » Page 62.

La photo de couverture du livre est celle d'une magnifique jeune femme, prisonnière du camp S 21 : Hout Bophana.

Elle n'a « évidemment » (C'était la finalité de ce système d'élimination « socialiste ») pas survécu et son regard triste mais ferme est suspendu pour toujours en miroir ….à celui du photographe qui la scrute ou pas, je n'en sais rien mais j'essaye d'imaginer la scène) à travers l'objectif de l'appareil photographique utilisé pour figer le portrait des « 12 380 « personnes « à détruire » (Voir (3))

([1]) Voir dans Wikipédia : Le **génocide arménien** a eu lieu d'avril 1915 à juillet 1916. Les deux tiers des Arméniens qui vivaient sur le territoire actuel de la Turquie ont été exterminés au cours des déportations et massacres de grande ampleur. Il fut planifié et exécuté par le parti au pouvoir à l'époque, le comité Union et Progrès, plus connu sous le nom de « Jeunes-Turcs », dirigeant l'Empire ottoman et engagé dans la Première Guerre mondiale aux côtés des Empires centraux, il a coûté la vie à un million deux cent mille Arméniens d'Anatolie et du haut-plateau arménien.

Préparés et organisés depuis Constantinople, alors capitale de l'empire, les déportations et les massacres ont été mis en œuvre à l'échelle locale par les responsables des divers districts et provinces chargés de rassembler leurs administrés arméniens, ainsi que par les soldats et gendarmes ottomans qui escortaient les convois jusqu'au désert et procédaient eux-mêmes à des exécutions ou laissaient libre cours à la violence de groupes de bandits armés (surtout des Kurdes, qui étaient en concurrence séculaire avec les Arméniens dans le sud-est anatolien) .

Sa reconnaissance politique à travers le monde fait encore l'objet de débats et de controverses, à cause de la négation de ce génocide, notamment en Turquie. En décembre 2011, le génocide est reconnu par 21 pays. Sa commémoration se fait le 27 avril.

([2]) Voir au sujet du cabaret et de la vie artistique à Westerbock, les travaux d'Edward Hafer. Le camp de Westerbock était situé à environ 15 km du village de Westerbock. Ce camp fut ouvert par les autorités hollandaises en été 1939 afin d'accueillir les réfugiés juifs d'Allemagne. Les premiers réfugiés arrivèrent à Westerbock le 9 octobre 1939. Lorsque les Allemands entrèrent en Hollande, le camp hébergeait 750 personnes. Le 1er juillet 1942, les autorités allemandes prirent le contrôle du camp et le désignèrent officiellement comme "camp de passage de police de Westerbock" (Durchgangslager Westerbock). Le 14 juillet 1942, tous les juifs furent examinés pour savoir s'ils étaient aptes au travail ou non. Le 1er train arriva le 15 juillet 1942 et reparti dès le 16 juillet avec les premiers prisonniers juifs en direction d'Auschwitz. Au départ, les prisonniers montaient dans le train à la gare de Hooghalen. A partir de cette date près de 103 000 juifs furent transférés vers Auschwitz ou Sobibor pour être gazés. En novembre 1942, la ligne de train fut prolongée jusqu'au camp.

([3]) Kaing Guek Eav, dit Duch, fut le responsable du centre de torture et d'exécution S 21, dans Phnom Penh, de 1975 à 1979. 12 380 personnes au moins firent torturées. Les suppliciés qui avaient avoué étaient exécutés dans le « champ de la mort » de Choeung Ek, à quinze kilomètres au sud-est de Phnom Penh. A S 21, nul n'échappe à la torture. Nul n'échappe à la mort.

En 1983 en France la marche pour l'égalité des droits et contre le racisme survient dans un contexte de violences policières où des jeunes sont assassinés parce qu'ils sont d'origine maghrébine.

Le 20éme siècle est aussi celui de la politique qui a mené à la séparation (apartheid) entre «Noirs » et « Blancs » en Afrique du Sud, jusqu'en 1994 au profit de « la minorité blanche ».

La lutte en Afrique du Sud s'est soldée par la fin de l'apartheid mais n'a pas débouché sur une lutte raciale contre les « Blancs ». Mandela, leader de l'ANC, libéré en 1991, a joué un rôle capital en ce sens.

La colonisation ininterrompue de la Palestine par l'Etat d'Israël et ses colons juifs peut contribuer à la montée du sentiment anti-juif. Pourtant il y a des juifs qui dénoncent le système sioniste et d'autres qui ne le soutiennent pas. Les dirigeants de l'Autorité palestinienne comme du Hamas disent que les juifs ne sont pas leurs ennemis mais que c'est le sionisme ! Là-bas, celles et ceux qui souffrent savent que j*uif* et *sioniste*, ce n'est pas pareil. Ils ont connu ou entendu parler de Michel Warschawski, d'Amira Hass, de Gideon Lévy ou de juifs non Israéliens comme Stéphane Hessel ou Noam Chomski.

Il y a 60 millions d'évangélistes américains qui poussent les juifs du monde entier à aller à Jérusalem pour y être lors du jugement dernier et se convertir alors au christianisme !

Les marchands d'armes américains font avec ce conflit des affaires au Moyen-Orient. Veulent-t-ils le voir cesser ?

12 - Des jalons pour comprendre les origines du génocide Tutsi de 1994[10]

Le Rwanda est une nation africaine ancienne, qui échappe à la traite négrière et reste totalement indépendante jusqu'à la fin du XIXe s.
Ses habitants, les Banyarwanda, qui parlent tous la même langue et pratiquent la même religion, sont les sujets du mwami, à la tête d'une royauté en place au moins depuis le XVIIe s. Il n'y a pas d'écriture, la population est contrôlée par les pouvoirs locaux. Il existe déjà avant la colonisation 20 grands clans au sein desquels se retrouvent Hutus, Tutsis et Twa. Il y a des rivalités entre clans, entre régions etc. mais rien n'est figé : un Hutu peut devenir Tutsi, il peut y avoir des Tutsis parmi les cultivateurs. On appartient à un clan, pas au groupe Tutsi ou Hutu.

Au XIXe siècle, le clivage entre Tutsis et Hutus est accentué par le pouvoir politique : alors que dans le pays agriculture et élevage sont associés, à la cour royale on attribue des fonctions pastorales aux Tutsis et des fonctions de culture aux Hutus. Les Tutsis deviennent une aristocratie, qui a vocation au pouvoir.
Mais personne n'est considéré comme étranger avant l'arrivée des Européens.

En 1894, le Rwanda devient une colonie allemande, puis il passe sous tutelle belge en 1918.
En découvrant le système politique et la société rwandaise à la fin du XIXe s. les Européens pensent qu'un système aussi sophistiqué n'a pu être imaginé par une population noire, mais doit avoir une autre origine. Les analyses anthropologiques, influencées par la pensée raciste de Gobineau, présentent alors les Tutsis comme des « envahisseurs » pasteurs descendants des Abyssins, installés dans le pays après les Twa et les Hutus. Cette « hypothèse hamitique », qui confond lutte raciale et conflits sociaux, est adoptée par les Pères Blancs (ordre religieux fondé en 1898, recrutant surtout en France mais aussi en Belgique) chargés de l'évangélisation du pays par les Belges. Les missionnaires substituent Jésus-Christ à Imana, le dieu unique rwandais. Ils convertissent en priorité les chefs Tutsis et s'appuient sur cette élite.
Les Tutsis se servent eux aussi de cette analyse pour asseoir leur suprématie politique et sociale, à l'instar de l'abbé Kagame qui, après avoir suivi des études en Europe, diffuse la thèse parmi la population rwandaise pendant trois générations.
En 1925, on décide que les fonctions dirigeantes seront réservées aux Tutsis. Une école est ouverte à Astrida (= Butare) pour les « fils de chefs » tutsis. On définit l'appartenance à cette ethnie par le fait de posséder 10 vaches. Les Hutus sont écartés du pouvoir politique et de l'enseignement.

A la fin des années 1950, le mwami Mutara Rudahigwa songe à demander à l'ONU de mettre fin à la tutelle belge sur son pays. Il décède avant d'avoir eu le temps de le faire, en 1959. Les alliances changent alors : les Belges abandonnent les Tutsis pour miser sur les Hutus, moins éduqués et considérés comme plus obéissants. Ce revirement est relayé en Belgique par les démocrates-chrétiens, qui estiment que les Hutus, les plus opprimés, les plus nombreux, doivent exercer le pouvoir démocratique. Les Tutsis sont chassés du pays lors de la « révolution sociale » de 1959, vécue par les Hutus comme la libération d'un peuple opprimé. Le colonel Logiest, « résident général » (qui incarne l'autorité belge) encourage les expulsions.
Les premiers camps de réfugiés se créent en Afrique, notamment à la frontière ougandaise (Paul Kagame grandit dans l'un de ces camps).

Le premier président du pays, Grégoire Kayibanda, est compromis dans des massacres en 1959, 1963, 1972. Il est renversé en 1972 par le 1er chef d'état-major de nationalité rwandaise, Juvénal Habyarimana, crédité de modération envers les Tutsis. Il existe

[10] Source : C.Braeckman, *Rwanda, mille collines, mille douleurs*, Ed.Nevicata, collection l'âme des peuples, avril 2014. C. Braeckman insère en fin d'ouvrage un entretien avec J.-P.Chrétien.

pourtant sous sa présidence des quotas d'admission aux examens nationaux (9% de Tutsis sont acceptés).

En octobre 1990 débute une guerre à la frontière ougandaise : les Tutsis, rejoints par quelques opposants Hutus, décident de rentrer chez eux les armes à la main, rejoints par leurs compatriotes du Burundi. Disciplinés et armés, ils se baptisent Inkontanyi, les « guerriers *infatigables* », les « valeureux ». Les militaires belges, la garde présidentielle de Mobutu et les commandos français qui défendent la frontière rwandaise pensent que le pays est attaqué par un groupe rebelle. Il s'agit en réalité d'une guerre qui oppose deux camps défendant leur légitimité :
- les Hutus, dont la légitimité, forgée par les injustices de la période coloniale, est assise depuis l'indépendance. Ils ont doté le pays d'une hiérarchie avec ses bourgmestres, ses chefs de cellule et ses « jeunesses » (groupes paramilitaires), dont les interhahamwe (« ceux qui combattent ensemble, unis comme les doigts de la main »). Une légitimité consolidée par Ferdinand Nahimana, docteur en histoire à l'université Paris VII, qui popularise l' « hypothèse hamitique ». Il est l'un des fondateurs de la Radiotélévision Libre des Mille Collines (RTLM) en 1993, qui diffuse dès ses origines des appels au massacre. De son côté, Léon Mugesera, professeurs de lettres, recommande de jeter les Tutsis dans la rivière Akagera, afin qu'ils remontent d'où ils viennent, en Abyssinie.
- Face à eux, les Inkontanyi tutsis (FPR), qui veulent retrouver leur place dans un pays qu'on les a forcés à quitter.
En août 1993 les accords d'Arusha prévoient le retour des Tutsis, la fusion des deux armées et la mise en place d'un gouvernement de transition devant mener à des élections démocratiques. Des forces de l'ONU, parmi lesquelles figurent des soldats belges, sont envoyées « préserver la paix ».
Mais la tension entre les deux camps ne retombe pas. Au sein des partis politiques hutus se met en place un groupe extrémiste, appelé « hutu power », qui souffle l'idée de massacres parmi la population tutsie. Fin mars 1994, des responsables politiques rwandais, dont Agathe Uwilingyimana, Premier ministre issue de l'opposition, ne cachent plus leur inquiétude (elle sera l'une des premières victimes).
Le 6 avril 1994, l'attentat réussi contre le président Habyarimana lance le début des massacres des Hutus de l'opposition et du génocide des Tutsis, perpétrés notamment par les miliciens Interhahamwe, qui appliquent à la lettre des consignes très précises. Le génocide Tutsi fait 900 000 victimes.

1994. Le Rwanda. C'est l'extermination d'un million de personnes en 10 semaines[11]

Patrick de Saint-Exupéry nous le confirme de manière pathétique à la page 23 de son témoignage dans son livre « L'inavouable. La France au Rwanda » : « Dans le regard des rescapés, vous lirez la honte de ceux qui, naufragés de la déraison, restent emmurés dans leurs cauchemars. En leur esprit, ni avant ni après mais une perpétuelle oscillation qui se traduit **par une incapacité à dire.**

Dans le regard des tueurs, vous lirez au contraire la légèreté de ceux qui affirment n'avoir aucun remords. **Puis, d'un coup, très soudainement, vous sombrerez. Ce sera comme un sifflement de machette ou un claquement de balle. Ce sera bref, brutal. Vous aurez alors tout juste distingué, au fond des yeux de l'assassin, l'ultime regard de sa première victime, celui dont justement il n'arrive pas à se défaire** ». (C'est moi qui surligne en gras).

Mais le livre qui m'a ouvert les yeux et l'esprit et dont le contenu hante ma conscience de Français est celui de mon cher ami Jacques Morel (ex-Prix Véronique Dutriez) qui a rédigé une somme lourde et volumineuse de 1 500 pages, en 2010 : « La France au cœur du

[11] *Par G Y Federmann*

génocide des Tutsis » (Chez L'esprit Frappeur).

Jacques parle de « génocide « électoral » » en s'inspirant du témoignage direct de mon confrère allemand Wolfgang Bilan, présent sur place lors du génocide, dont la femme a échappé de peu à la mort mais qui a vu ses beaux-frères se faire massacrer sous ses yeux. (Page 1258 et 125).

François Mitterrand déclare même au conseil des ministres du 22 juin 1994 (notamment devant Simone Veil et Daniel Hoeffel, membres du gouvernement Balladur au cours de la deuxième cohabitation) : « Si ce pays devait passer sous la domination tutsie, ethnie très minoritaire (…), il est certain que le processus de démocratisation serait interrompu ».

Jacques affirme (page 1266 et 1267) que François Mitterrand « abolit la peine de mort mais pas le génocide ».

Les chapitres 38 et 39 du livre sont à vous couper le souffle tant l'évidence de dénoncer la responsabilité individuelle de chaque membre (et la nôtre aussi) des gouvernements rwandais et français de l'époque s'impose. (Pages 1273 à 1276).

On trouve sur 20 très, très longues pages à partir de la page 1277 « l'organigramme de l'exécutif français à propos du Rwanda » et je dois avouer que cette lecture m'inspire la honte d'être français et d'avoir participé à déléguer le pouvoir à ces hommes et à ces femmes.

J'en suis arrivé à me dire que je risquais de retrouver mon nom comme « par hallucination morale », tant j'ai le sentiment que la délégation de pouvoir, en démocratie, doit garder tout son sens et tant je me vois mettre un bulletin dans l'urne pour Mitterrand au 2ème tour de l'élection présidentielle de 1988.

« Aujourd'hui », Pascal Simbikangwa est jugé aux assises de Paris depuis le 4 février 2014 pour complicité de génocide. Jacques Morel nous en donnait des preuves, dès 2010 et dès la page 80 de son livre, s'agissant de la préparation du massacre de Bugesera, organisé dès le 4 mars 1992 et jusqu'au 11. Il est question de ce prévenu aux pages 80, 127, 204, 521, 527, 624, 645, 676, 925, 926,1384 et enfin 1436.

Avec le livre de Morel, on croise le cynisme d'Etat à chaque page, l'histoire du génocide froid annoncé, la complicité de la France, le mépris colonialiste pour l'Afrique et l'indifférence pour les hommes qui la peuple, puisque d'une certaine manière « ils ne seraient pas entrés dans l'Histoire ».

C'est un des livres les plus nécessaires que je connaisse mais aussi celui que j'ai le plus de mal à consulter tant les bourreaux et les victimes me semblent à portée de prise de conscience et de représentation, tant ils me semblent faire partie de la même humanité que moi.

Est-il normal que la France ne soit pas sanctionnée par les Nations Unies, alors qu'elle a manifestement violé la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, par exemple en refusant délibérément d'arrêter les auteurs du génocide pendant l'opération Turquoise ?

Est-il acceptable que les responsables politiques et militaires français n'aient pas à répondre de leurs actes ?

Le livre de Morel avec ceux de Panh ou de St Exupéry se substituent, pour notre Connaissance à tous, à ces témoignages manquants de la majorité des victimes qui resteront pour toujours muettes et « interdites ».

Notre mémoire d'Auschwitz doit rester vivante. On la célèbre en Europe le 27 janvier tout

comme le dernier dimanche d'avril est consacré à célébrer "le souvenir des Déportés".

Nos mémoires de l'Arménie, du Cambodge et du Rwanda doivent rester vivantes.

Qui en sera dépositaire quand tous les rescapés auront disparu ?

Comment l'aurions-nous (moins mal) préservée, cultivée et enrichie s'il n'y avait ces documents mis à notre douloureuse et indispensable disposition ?

G Y Federmann

*La cohérence de cet article doit beaucoup à la relecture qu'en a faite mon ami Jacques Morel. Il a écrit ce magistral livre de 2,4 kg sur le génocide des Tutsis au Rwanda également à l'Esprit Frappeur. "La France au cœur du génocide des Tutsi".

Le livre est sur internet :

http://www.francerwandagenocide.org/documents/FranceCoeurGenocideTutsi-IP.pdf

En dehors des génocides, d'autres massacres ethniques ont lieu comme en Yougoslavie : des Serbes ultranationalistes planifient et exécutent un nettoyage ethnique des musulmans (1990-1995)

13 - Des communautés se forment dans les pays d'accueil

C'est vrai pour les Alsaciens de Californie, les Auvergnats de Strasbourg, les Français ou les Nord-américains à l'étranger qui sont parfois capables de vivre à l'écart des populations locales. Il y a des communautés chrétiennes, juives, des associations d'athées…

Après les Polonais, les Italiens, les Portugais, les Espagnols qui ont formé en France des communautés, les Turcs, les Kurdes, les Marocains, les Algériens, les Congolais, les Camerounais… forment des communautés où la cuisine, la culture, la langue d'origine et l'entraide sont valorisées. La plupart de ces communautés visent aussi à permettre une meilleure adaptation aux nouvelles réalités qu'elles découvrent (trouver un logement, du travail, des loisirs…) Des revendications se font jour pour l'égalité des droits, contre le contrôle au faciès... Des associations, compte tenu du temps restant après le travail, s'ouvrent vers l'extérieur autant qu'elles le peuvent. Elles participent aussi avec d'autres à des fêtes et à des rencontres interculturelles. Avec les nouvelles générations, elles évoluent. Nous assistons à un métissage des cultures…

Nous avons pris l'habitude de parler des communautés chrétiennes, juives. Nous acceptons les communautés musulmanes ou des communautés d'autres religions. Elles sont composées de personnes très diverses au niveau professionnel, politique...

Le terme *communautarisme* vient du latin « communis », formé de « cum » qui signifie « avec, ensemble » et de « munus » signifiant « charges, problèmes, dettes ». D'un point de vue strictement étymologique, le communautarisme désigne donc le fait de se mettre ensemble pour affronter des problèmes communs. Le mot serait apparu aux États-Unis dans les années 1980. Mais selon Louis-Georges Tin, le mot y serait jusqu'à aujourd'hui très peu utilisé, mis à part dans les milieux ultra-conservateurs.

En France, le mot était quasiment absent dans la presse jusqu'en 1994. Entre 1994 et 1995, la fréquence du terme dans les dépêches AFP est soudainement multipliée par 15 ; puis entre 2001 et 2002, la moyenne annuelle est encore multipliée par 7. Selon Fabrice Dhume, l'année 1995 correspond à l'affaire Khaled Kelkal ; et l'année 2001, évidemment,

aux attentats du World Trade Center à New York. Dans ces deux cas, la notion de "communautarisme" s'impose au profit et par l'intermédiaire de la réalité du terrorisme islamique.

Si le terme est au départ surtout appliqué à des musulmans, il est rapidement appliqué dans certains discours politiques et médiatiques également à d'autres situations et d'autres communautés (noires, asiatiques...etc.), mais quasiment toujours dans un sens péjoratif[3].

Selon Pierre-André Taguieff, « le communautarisme est défini par ses critiques comme un projet sociopolitique visant à soumettre les membres d'un groupe défini aux normes supposées propres à ce groupe, à telle communauté, bref à contrôler les opinions, les croyances, les comportements de ceux qui appartiennent en principe à cette communauté. »

En France, le terme s'emploie de manière péjorative et généralement idéologique pour désigner une sorte de menace qui pèserait sur la nation, et qu'on oppose de façon équivoque autant au républicanisme qu'à la laïcité, au nationalisme, à l'universalisme ou à l'individualisme[4].

Le terme a été critiqué pour son usage jugé tendancieux pouvant servir à légitimer un discours raciste : le « communautariste », c'est toujours l'autre, une figure pathologique composite pointée du doigt comme une sorte d'ennemi de la nation[5].

Selon la sociologue Sylvie Tissot, le terme est constamment utilisé pour désigner des minorités ethniques ou religieuses, mais jamais l'entre-soi bourgeois, blanc et masculin qui structure largement le monde des décideurs économiques et politiques. Elle souligne également ce paradoxe : la « communauté » se voit « parée de toutes les vertus quand elle est nationale, et elle appelle une allégeance, un amour, un dévouement impérieux et exclusifs (un « bon communautarisme »). Elle devient suspecte dès qu'elle est régionale, sociale, sexuelle, religieuse, ou plus précisément dès que, sous ces différentes modalités, elle est minoritaire. »[6].

Référence : http://fr.wikipedia.org/wiki/Communautarisme_(sociologie)

Des gens très riches font sécession en vivant dans des lotissements fermés avec des barrières. Le G8 se réunit à 8 pour décider des affaires du monde !

Les migrants sont souvent considérés par les dirigeants comme une variable d'ajustement permettant de trouver la main d'œuvre manquante à très bas coût, surtout quand il s'agit de sans-papiers.

L'immigration s'est développée avec l'internationalisation grandissante du marché du travail. Fuyant la misère, la dictature, ou la guerre, des populations migrent le plus souvent vers les pays voisins. Une petite partie se déplace en Europe espérant y trouver un avenir meilleur. Il y a beaucoup plus de migrants en Espagne, en Italie, en Allemagne, au Royaume-Uni qu'en France. L'extrême-droite présente aux pauvres les migrants comme des concurrents sur le marché de l'emploi, pour le logement… Le Pen dans les années 1980 a placardé des affiches en grand nombre avec un slogan simpliste « 3 millions de chômeurs, c'est 3 millions d'immigrés en trop » En même temps il admirait Reagan et Thatcher qui ont cassé les acquis sociaux dans le monde. Les grandes industries ont en grande partie disparu en France ; les syndicats ont souffert des délocalisations vers d'autres pays et l'expérience de la solidarité et de la lutte syndicale et politique en a pris un coup.

La France a été surtout depuis 1918 un pays d'immigration et n'a pas jamais connu d'émigration massive, sauf après la révocation de l'Edit de Nantes, durant la période coloniale et récemment dans le cadre de la mondialisation : 2 millions de Français vivraient

à l'étranger. Précédemment les déplacements de population en France, liés aux guerres, étaient provisoires.

En France sont organisés par la droite des débats sur l'identité nationale visant à stigmatiser ceux qui sont arrivés plus tard en France. Ces politiques et ces idées visent à ne pas reconnaitre les mêmes droits aux uns et aux autres. Or les droits ne dépendant pas légalement de la date d'arrivée en France !

Pour expliquer la résurgence des mouvements xénophobes et racistes vers la fin du XXème et au début du XXIème siècle, il faut tenir compte aussi du rôle de l'extrême-droite.

Le déclin social et la présence de partis d'extrême droite sont des conditions suffisantes pour voir resurgir la xénophobie et le racisme. La présence de nombreux migrants n'est nullement nécessaire. Les peurs, les fantasmes et le fond colonial et néocolonial fortement teinté de racisme font le reste. Beaucoup de gens ne reconnaissent plus la société d'avant, pas seulement à cause des nouvelles populations arrivées, mais par le manque d'emplois, la précarité du travail, les déplacements professionnels fréquents, les déménagements, la peur du lendemain. Le système néolibéral enrichit une petite minorité et appauvrit le plus grand nombre en Afrique, en Grèce, en Espagne, en France, en Chine aux USA…

Des populations sont désignées comme boucs émissaires : c'est le cas des 15 000 à 20 000 Roms qui vivent en France depuis 20 ans. Il y a 36 000 communes en France et il suffirait en moyenne qu'une commune sur deux en prenne un !

Les victimes du système néolibéral peuvent s'opposer entre elles car ce système parvient à les diviser.

Jean Ziegler a écrit un livre « La haine de l'Occident » Ce livre dénonce le système néolibéral et la haine qu'il suscite. Ce système est parti des Golden Boys de l'Ecole de Chicago qui l'ont expérimenté pour la première fois au Chili du Général Pinochet, puis aux USA, au Royaume-Uni de Mme Thatcher. Il touche maintenant presque le monde entier : il y a des oligarques américains, français mais aussi russes, chinois, indiens, japonais…En France ils affichent vouloir détruire tout ce qu'il reste du programme du C.N.R.

14 - Les discriminations résultent aussi de l'appartenance réelle ou supposée à une religion en particulier à l'islam

Après l'installation au niveau mondial du néolibéralisme économique, après la chute du système soviétique, Georges Bush, pour s'emparer de puits de pétrole en Irak et dans la région, après les attentats du 11 septembre 2001, a popularisé la théorie du « choc des civilisations », opposant l'Occident aux pays musulmans, voire aux musulmans en général. Les musulmans intégristes ou proches d'Al-Qaïda sont montrés du doigt et les autres sont désignés plus ou moins comme complices, alors qu'ils en sont souvent les premières victimes. Le souvenir des attentats du 11 septembre 2001 est utilisé pour maintenir un climat de suspicion à l'encontre des musulmans amalgamés avec l'intégrisme fanatique.

Les milieux dirigeants acceptent sans problème l'investissement dans notre pays des capitaux arabes. Des Qataris ont massivement investi en France, mettant en avant les capitaux investis dans le PSG. C'est oui à la libre circulation des capitaux, non à celle des hommes ! Les musulmans français ne sont pas plus responsables que leurs autres concitoyens de la situation au Qatar, en Arabie saoudite ou en Iran…

Des discours sur une prétendue « invasion musulmane » se répandent et pas seulement à l'extrême-droite malheureusement. Nous vous conseillons de lire *Le mythe de l'islamisation* de Raphaël Liogier (Ed. du Seuil 2012)

15 - D'après nos connaissances biologiques au XXIème siècle

Il existe des races de bovins, de chevaux, de chiens….

Les éleveurs sélectionnent les espèces lors de la reproduction pour bénéficier de certaines qualités, au détriment de la diversité et d'autres qualités. De même pour les fleurs, les fruits et légumes.

Mais il existe aujourd'hui une seule race humaine : l'homo sapiens.

L'homme de Néandertal et l'Homme de Java ont disparu il y a 17 000 ans environ.

La couleur de la peau semble dépendre étroitement du rayonnement ultra-violet reçu par les ancêtres.

Nous sommes tous des homos sapiens, avec des différences car chacun de nous est unique.

16 - Quelques définitions du racisme et des discriminations

Nous avons retenu les définitions officielles, par exemple celle du racisme donnée par l'Académie française avec son sens premier.

En effet nous ne pouvons pas adopter la définition de n'importe quel auteur. Sinon nous ne savons plus de quoi nous parlons. Alors que les mots *races humaines* ne recouvrent aujourd'hui aucune réalité biologique, nous n'allons pas populariser des expressions telles que *racisme anti-jeunes*, *racisme antivieux* : il convient dans ces cas de parler de discriminations.

Définitions du racisme de l'Académie française (sens premiers)

Ensemble de théories et de croyances qui établissent une hiérarchie entre les races, entre les ethnies. *En particulier.* Doctrine politique fondée sur le droit pour une race (dite pure et supérieure) d'en dominer d'autres, et sur le devoir de soumettre les intérêts des individus à ceux de la race.
Attitude d'hostilité pouvant aller jusqu'à la violence, et de mépris envers des individus appartenant à une race, à une ethnie différente généralement ressentie comme inférieure.
Attitude d'hostilité de principe et de rejet envers une catégorie de personnes.

Définitions du racisme données par d'autres dictionnaires

Un système raciste est un « système qui assure la supériorité d'un groupe racial sur les autres, en préconisant, en particulier, la séparation de ceux-ci à l'intérieur d'un pays (ségrégation raciale) ou même en visant à l'extermination d'une minorité (racisme antisémite des nazis). » (*Dictionnaire Larousse, 1970*)

Racisme : « Idéologie fondée sur la croyance qu'il existe une hiérarchie entre les groupes humains, les races; (Dictionnaire Larousse, 2004) Un comportement raciste : inspiré par cette idéologie. 2. Attitude d'hostilité systématique à l'égard d'une catégorie déterminée de personnes. Racisme envers les jeunes. » (*Dictionnaire Larousse, 2004*)

« Théorie de la hiérarchie des races, qui conclut à la nécessité de préserver la race dite supérieure de tout croisement, et à son droit de dominer les autres… (Le Nouveau Petit Robert, 1994) Sens n°2. Hostilité violente contre un groupe social. Racisme envers les femmes = sexisme. Racisme anti-jeunes… (*Le Nouveau Petit Robert, 1994*)

« Le racisme est la valorisation, généralisée et définitive, de différences, réelles ou imaginaires, au profit de l'accusateur et au détriment de sa victime, afin de justifier ses privilèges ou son agression. » (Albert Memmi pour *l'Encyclopædia Universalis*)

17 - Les discriminations selon le code pénal français

Article 225-1 du code pénal En savoir plus sur cet article...

Modifié par LOI n°2014-173 du 21 février 2014 - art. 15

Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques à raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leur lieu de résidence, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation ou identité sexuelle, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

Constitue également une discrimination toute distinction opérée entre les personnes morales à raison de l'origine, du sexe, de la situation de famille, de l'apparence physique, du patronyme, du lieu de résidence, de l'état de santé, du handicap, des caractéristiques génétiques, des mœurs, de l'orientation ou identité sexuelle, de l'âge, des opinions politiques, des activités syndicales, de l'appartenance ou de la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée des membres ou de certains membres de ces personnes morales.

Un vingtième critère de discrimination a été ajouté : il concerne le lieu de résidence.

Avis du juriste du MRAP le 3 avril 2014 à propos des discriminations :

La discrimination (prohibée) est définie comme le constat objectif qu'un traitement inégal existe pour un motif précis et dont la prise en compte est prohibée par la Loi. Ce motif doit être interdit par la loi et être le facteur décisif, le facteur déclencheur du traitement inégal.

Il en résulte que si le traitement inégal ne s'explique pas par un motif précis et prohibé, mais s'il est dû à autre chose (par exemple à une inimitié personnelle, ou encore par exemple à un motif objectif professionnel qui justifie la différence de traitement : différence de qualification etc.), il n'y a pas de discrimination prohibée. Autrement dit : si le motif qui explique l'inégalité de traitement ne relève pas de la liste des critères interdits, il n y'a pas de discrimination interdite. Si le critère qui explique et déclenche l'inégalité de traitement est prévu par la Loi elle-même, il est évident que la différence de traitement ne peut pas constituer une discrimination prohibée au sens de la Loi. Les emplois réservés aux Français sont devenus rares aujourd'hui, depuis que la Loi a ouvert les métiers des transports publics de voyageurs aux étrangers, en 2003. Il ne reste plus guère que les emplois liés aux pouvoirs régaliens de l'Etat, qui soient réservés aux Français : policiers, militaires – sauf Légion étrangère, magistrats.)

18 - Quelques réflexions à propos du racisme aujourd'hui en France

Qui sont les boucs-émissaires en 2013 ?

Extraits du rapport du 21/3 2013 de la

Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH)

Sondage exclusif BVA-CNCDH-SIG, réalisé en face à face, du 2 au 12 décembre 2013, auprès d'un échantillon représentatif de 1 026 personnes âgées de 18 ans et plus, résidant en France, constitué d'après la méthode des quotas (sexe, âge, profession), après stratification par région et catégorie d'agglomération.

Plusieurs grands enseignements se dégagent du sondage :

- Des craintes socio-économiques toujours massives : le chômage demeure la principale crainte pour la société française (68%, + 6 points par rapport à 2012, le plus fort taux depuis 1999), suivie par la crise économique (55%, +2 points) et la pauvreté (40%, - 8 points), bien loin devant le racisme qui se place en 8e place (9%, - 2 points).

- Des récriminations de plus en plus manifestes à l'encontre de l'immigration : pour 63% des interviewés, l'intégration fonctionne mal (+7 points) ; 68% des sondés pensent que ce sont avant tout les personnes d'origine étrangère qui ne se donnent pas les moyens de s'intégrer (+8 points) ; plus encore, ils sont 93% à considérer indispensable pour les étrangers venant vivre en France d'adopter les habitudes de vie françaises.

- Une vision de plus en plus atomisée de la société française : les sondés sont 87% à estimer que les Roms constituent un groupe à part dans la société française, 82% s'agissant des gens du voyage, 56% des musulmans, 46% des Maghrébins, 41% des Asiatiques, 31% des Juifs, 23% des noirs, 11% des protestants et 8% des catholiques.

Tendance à juger divers groupes comme « à part dans la société »

- La religion musulmane, la moins positivement connotée : la religion musulmane enregistre le plus bas taux d'évocations positives (20%) et les pratiques qui y ont associés souffrent d'attitudes de plus en plus critiques, à l'instar du port du voile qui pose problème pour vivre en société à 80% des sondés (+3 points) et à 94% d'entre eux s'agissant du port du voile intégral (+3 points).

- Une image toujours extrêmement négative des Roms migrants qui se détériore encore par rapport à l'année dernière : 87% des sondés jugent que les Roms constituent un groupe à part dans la société (+ 10 points) ; 85% d'entre eux estiment que les Roms migrants exploitent très souvent les enfants (+10) et 78% pensent qu'ils vivent essentiellement de vols et de trafics (+7).

Pour la quatrième année consécutive, le sondage d'opinion indique une montée de l'intolérance en France.

Une condamnation majoritaire mais hiérarchisée des propos racistes

Une large majorité des personnes interrogées estiment que les individus qui tiennent publiquement des propos racistes doivent être condamnés par la justice, mais on constate une gradation selon l'origine ou la religion :

elles sont 76% pour l'insulte « sale Rom », 79% pour l'insulte « sale Arabe » (+7), 82% pour « sale Juif » (+6), 80% pour « sale Noir » (+5) et 84% pour « sale Français ».

Focus sur l'antisémitisme en 2013

Les résultats des études qualitative et quantitative et l'analyse des chercheurs

Etude qualitative CSA-CNCDH, réalisée du 9 au 17 décembre 2013, sous la forme de 30 entretiens individuels semi-directifs, d'une durée de 1h à 1h30, effectués en face à face auprès d'un échantillon segmenté en fonction du sexe, âge, catégorie sociale, stratification géographique, orientation politique et représentation confessionnelle

La CNCDH a choisi de consacrer une étude qualitative à l'un des phénomènes de racisme en France, l'antisémitisme, qui traverse le temps avec des résurgences périodiques entre phénomène structurel et amplification conjoncturelle. Les résultats de cette étude, croisés avec ceux du sondage d'opinion, ont été analysés par une équipe de chercheurs de Sciences Po composée de Nonna Mayer, Guy Michelat, Vincent Tiberj et Tommaso Vitale.

Plusieurs constats d'ensemble peuvent être dégagés à partir de la perception des personnes interrogées :

– Une minorité juive globalement très bien acceptée : l'indice d'acceptation des Juifs reste de très loin supérieur à celui de tous les autres groupes (6 points au-dessus des noirs, 21 points au-dessus des Maghrébins et 28 points au-dessus des musulmans) ; seulement un tiers des sondés considèrent les Juifs comme formant un groupe à part dans la société française, bien loin derrière les taux enregistrés pour les Maghrébins (46%), les musulmans (56%) et les Roms (87%). Ils sont par ailleurs 85% à penser que les Juifs sont des Français comme les autres (contre 65% pour les musulmans).

– Une condamnation sans équivoque de l'antisémitisme : contrairement au racisme, lequel est condamné dans sa forme « conceptuelle » mais vite excusé sous son aspect « empirique », l'antisémitisme fait l'objet d'une condamnation sans équivoque auprès de la majorité des personnes interviewées, laquelle s'accompagne d'une absence d'agressivité vis-à-vis des Juifs ;

– Une absence de préoccupation s'agissant de l'antisémitisme : les personnes interviewées rattachent l'antisémitisme à un passé révolu ou aux extrémismes – qu'ils soient musulman ou d'extrême droite ; le phénomène n'est pas perçu comme en recrudescence ni comme devant constituer une priorité de lutte ;

– La persistance de clichés ancrés : ces opinions n'empêchent pas à certains préjugés ancrés de s'exprimer et de manière assez partagée auprès du panel des interviewés ; cette expression se fait sur un mode souvent positivé, comme l'occasion de formuler un certains nombres de récriminations à l'encontre des nouveaux boucs-émissaires que sont les Arabo-musulmans et les Roms. A titre d'illustration, la thèse d'un rapport particulier des Juifs à l'argent est validée par les interviewés comme l'illustration d'une réussite socio-économique et d'une capacité de travail honorables, par opposition à la condamnation d'un assistanat social que l'on impute aux nouveaux immigrés. Cette expression positivée n'appelle pas à moins de vigilance : un stéréotype, même positif reste du racisme, essentialisant et potentiellement transmutable en négatif, en envie et en ressentiment.

– Une agressivité chez certains profils ciblés : à l'extrême droite se dégage un antisémitisme traditionnel, tandis que chez certains musulmans pratiquants, le discours oscille entre antisionisme et antisémitisme, sur fond de concurrence victimaire.

– Le bilan statistique du ministère de l'Intérieur : malgré les imperfections de l'outil statistique, les données chiffrées du ministère confirment ces tendances : ainsi, les actes et menaces à caractère antisémite enregistrent une baisse de plus de 30 points au cours de l'année 2013, bien que le nombre en valeur absolue reste important (423 faits).

Focus sur un phénomène d'actualité : l'islamophobie

Faire œuvre de clarification conceptuelle pour désigner un phénomène latent.

Le mot « islamophobie » a connu une actualité tout à fait prégnante en 2013 : on ne peut nier qu'il fait aujourd'hui partie du paysage politique, médiatique et institutionnel, mais les impropriétés sémantiques et les instrumentalisations dont il est l'objet ont pu questionner sur l'emploi que l'on doit en avoir.

La CNCDH a pris toute la mesure des nombreux indicateurs témoignant de la réalité et de l'ampleur d'un phénomène tout particulièrement sensible depuis quelques années, perceptible au-delà d'actes antimusulmans épars, celui d'une idéologie hostile aux personnes de confession musulmane tendant à faire d'elles un groupe homogène et problématique pour la société.

Le rapport 2013 de la CNCDH fait œuvre de clarification conceptuelle, à travers un préambule terminologique, en proposant une utilisation complémentaire et raisonnée des termes :

– « Islamophobie » pour désigner un phénomène dont l'existence est confirmée par les études quantitative et qualitative, celui de l'apparition d'une quasi phobie, c'est-à-dire d'une peur intense à l'égard de l'islam et des musulmans en France, générant un climat d'angoisse et d'hostilité à leur égard ; ce phénomène se manifeste à travers les opinions, les préjugés négatifs, le rejet, l'exclusion, les discriminations, les propos injurieux ou diffamatoires, les incitations à la haine, les dégradations de biens porteurs d'une valeur symbolique ou encore les agressions ;

– « Manifestations de haine antimusulmane » ou « actes antimusulmans » pour désigner les actes tombant sous le coup de la loi pénale, lesquels recouvrent les infractions commises à raison de l'appartenance réelle ou supposée à la religion musulmane.

Au cours de l'année 2013, le ministère de l'Intérieur a enregistré un total de 226 actes antimusulmans, ce qui correspond à une augmentation de 11,3 points par rapport à l'année 2012. Cette tendance à la hausse est constatée depuis trois années consécutives.

Le bilan en 2013

L'analyse sur le long et le moyen terme conduit à constater une baisse du racisme en France. Il semble révolu le temps des ratonnades, comme en 1973, où la différence de pigmentation motivait le crime collectif. Depuis les dernières décennies, l'arsenal législatif n'a cessé de se renforcer, une pluralité d'acteurs ont fait de la lutte antiraciste leur leitmotiv, et le combat se porte à l'échelle institutionnelle et se décline dans les territoires en fonction des spécificités et des besoins. Cependant, ce constat temporel ne saurait conduire à baisser la garde, face à un phénomène sournois, qui, sur un temps court, manifeste une certaine résurgence, et qui s'inscrit dans les consciences avant de se matérialiser dans le champ infractionnel.

Or, la CNCDH s'inquiète de la montée en puissance de certains phénomènes, qui se nourrissent mutuellement et augurent, à défaut de mesure correctrice, d'une dégradation de la situation du racisme en France :

– Le recul de l'indice de tolérance depuis la quatrième année consécutive ;

– L'émergence de nouveaux boucs-émissaires, avec une hausse des actes antimusulmans et l'émergence d'un phénomène d'islamophobie ainsi que l'expression ostentatoire et banalisée des préjugés à l'égard des Roms ;

– La banalisation des expressions racistes, sur un fond de cyber-anonymat, de culture de la parole-choc, de débat sur les contours de l'humour, voire de défiance à un antiracisme perçu comme censeur ; un phénomène qui n'épargne aucune catégorie – citoyens, journalistes, élus – et inquiète jusque dans les instances internationales ;

– Un fossé qui se creuse entre les élites politico-médiatiques et une partie de la société : cette coupure se joue sur le plan économique et social, et affecte aussi l'antiracisme : la question devient un sujet de désintérêt, voire de crispation et les relais à même de porter la lutte contre le racisme s'essoufflent dans l'opinion publique.

Les perspectives du CNCDH pour l'avenir sont données à la fin de la brochure.

19 - Explications proposées et suite de l'histoire

Les juifs ont été stigmatisés par le christianisme triomphant, car leur religion était considérée comme inférieure au christianisme, bien que ce dernier, d'après les Evangiles, en fût issu. Des massacres ont été commis contre eux désignés comme boucs émissaires. Par la suite le sionisme a voulu donner une patrie aux juifs du monde entier, il fut de plus en plus question du « peuple juif « et l'antisémitisme a succédé à l'antijudaïsme. Les nazis ont planifié et organisé à grande échelle le génocide des juifs, exterminant aussi Tziganes, Sintis.... Le régime de Vichy a collaboré avec eux, les a aidés dans les déportations et exterminations. Il a fait connaitre les thèses du Comte de Gobineau qui avaient déjà servi auparavant à justifier le colonialisme et ses horreurs.

Du fait de l'esclavage, du commerce triangulaire, de la colonisation, il a existé en France et il existe des théories racistes, selon lesquelles il y a des races dont certaines sont supérieures à d'autres... Ces théories considèrent comme inférieurs les « Noirs », les Maghrébins notamment les Algériens suite à la guerre d'Algérie, mais aussi les Tziganes, les Roms qui ont vécu dans l'esclavage en certaines parties de la Roumanie.

Ces théories, avec parfois des aspects non cohérents, ne sont hélas pas mortes : elles constituent une idéologie qui est le racisme.

Les tribunaux en France peuvent reconnaitre ou non aux agressions ou insultes, des circonstances aggravantes, si elles sont commises du fait de l'appartenance ou de la non-appartenance, vraie ou supposée, des victimes à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

Parmi les milliardaires, on trouve certes beaucoup d'Américains du Nord, d'Européens, mais aussi des Chinois, des Indiens, des Russes, des Arabes et peut être quelques dictateurs africains… Il y a de nos jours des SDF partout dans le monde ! Aussi Il est erroné aujourd'hui de définir les « dominés » et les « dominants » en termes de « races ». Le milliardaire Lakshmi Mital de nationalité indienne a acheté ce qui restait de la sidérurgie lorraine et y a fait fermer les derniers hauts-fourneaux en 2013.

Si une personne est agressée en raison de son appartenance supposée à une « race », l'agresseur, quel qu'il soit, est condamné pour agression raciale, Ce n'est pas une question individuelle. On ne peut pas définir l'acte raciste à partir du fait que la victime serait un

« dominé » et l'agresseur un « dominant ». Quelqu'un qui agresse un Rom ou un Maghrébin peut être condamné pour agression raciste, quel qu'il soit.

Dans la Constitution et dans les lois d'aujourd'hui de la France et de l'UE, y-a-t-il des textes racistes ? Le racisme existe pourtant au pays des droits de l'Homme !

Il y a eu des déclarations de ministres comme celles de Hortefeux, Guéant, mais aussi du Président Sarkozy, du ministre Valls qui ont pu être caractérisées de racistes. Il y a surtout des politiques mises en pratique vis-à-vis des migrants, des demandeurs d'asile, des Roms

- Des migrants sont morts noyés en mer ou dans le désert parce que l'agence européenne FRONTEX contrôle et empêche la circulation des personnes par des moyens militaires, y compris en dehors de l'Union Européenne. Après de récentes noyades en masse, le Conseil Européen et les ministres des affaires étrangères ont armé les forces comme FRONTEX et poursuivent la mise place de politiques répressives contre les réfugiés et les migrants. Ils ne permettent pas aux demandeurs d'asile d'arriver sur les lieux pour demander l'asile.

- La circulaire Valls du 11 mars 2014 relative aux priorités pour l'année 2014 dans « la lutte contre l'immigration irrégulière » se félicite de ce que le « niveau total des éloignements forcés atteint son plus haut niveau depuis 2006 » En effet ce texte encourage les préfets à user de tous les moyens de coercition avec le concours de la police. Avant tout perçus comme des fraudeurs ou des indésirables, tous les étrangers sont visés, y compris les plus vulnérables. Les demandeurs d'asile sont particulièrement ciblés. Cette circulaire encourage les expulsions vers le pays d'origine plutôt que vers un autre Etat Schengen où plus de 10 000 personnes étaient pourtant légalement admissibles en 2013. Cette politique vise donc à gonfler ces expulsions hors de l'U.E., en violation des droits des personnes concernées dont les attaches se trouvent en Europe (famille, travail, logement, droit au séjour)

- Les Roms sont souvent expulsés de leurs bidonvilles, sans qu'une nouvelle solution digne leur soit proposée. Ils vont dans un autre bidonville en perdant une partie de leurs affaires, en se trouvant confrontés à de nouveaux problèmes de scolarisation et autres. Cela au mépris de la circulaire interministérielle d'août 2012.

Trop souvent les comportements hérités du colonialisme se traduisent par l'infériorisation des étrangers de pays anciennement colonisés.

Les Roms dont certains ancêtres ont vécu il y a quelques siècles en esclavage en Moldavie et dans « les pays roumains » sont désignés comme boucs émissaires.

Le « racisme anti blanc » de l'extrême-droite

L'extrême-droite surfe sur les idées racistes, les amplifie et les utilise pour son fonds de commerce.

Le FN explique que les « Blancs » sont victimes du racisme des Arabes, des « Noirs »…. Il laisse entendre que les « Noirs », les Arabes… sont racistes et qu'il faut en protéger « les Français » sous-entendu « de souche » !

Le racisme est une idéologie qui affirme la supériorité d'un groupe racial sur les autres, en préconisant un système discriminatoire, parfois leur séparation à l'intérieur d'un pays voire l'extermination d'une minorité.

En France on ne peut pas parler de « racisme anti-blanc » car aucune théorie durable et influente n'explique que « les Blancs » sont inférieurs à une autre « race ». Les « Blancs »

en France ne sont pas discriminés pour leur couleur de peau, sauf exceptions, au niveau du travail, du logement, des loisirs…

Les injures du type « sale blanc » dans une cour d'école peuvent être discutées avec les plus jeunes. Faisons preuve de pédagogie à leur égard !

Nous combattons les idées d'extrême-droite qui entre autres dénoncent en France un soi-disant « racisme contre les blancs ». Les idées racistes de l'extrême-droite peuvent conduire à isoler des communautés du reste de la population française.

Le texte ci-dessous a été largement inspiré par l'article « Racisme au pays des droits de l'homme » Brèves réflexions sur un paradoxe par Pierre Tevanian le 10 septembre 2012. L'article a été en partie copié vu son intérêt, parfois coupé ou synthétisé vu sa longueur, parfois complété.

Référence : http://lmsi.net/Racisme-au-pays -des-droits-de-l

Sarkozy, Guéant, mais aussi Hollande, Zemmour, Fourest ou Finkielkraut, nous expliquent que tout va pour le mieux sinon dans le meilleur des mondes possibles, du moins dans le moins raciste des pays possibles.

La République a des racines dans la généalogie coloniale et un processus d'exclusion est encore à l'œuvre de nos jours :

Il débute par la construction mentale d'une différence sur la base d'un critère choisi arbitrairement (la couleur de peau, la culture, la religion…) Cette différence se transforme en marqueur, puis par la focalisation sur ce critère et la réduction de l'individu à son stigmate.

Quiconque est, entre autres choses, noir, arabe, musulman ou juif, devient « un Noir », « un Arabe », « un Musulman », « un Juif », et chacun de ses faits et gestes trouve son explication dans cette identité unique.

L'écrasement de toutes les différences d'époque, de lieu, de classe sociale ou de personnalité qui peuvent exister entre porteurs d'un même stigmate : « les Noirs », « les Arabes », « les Musulmans » ou « les Juifs » sont « tous les mêmes » ; la légitimation de l'inégalité de traitement par la moindre dignité de ces personnes qui « méritent » d'être exclues ou violentées en tant qu'inaptes ou dangereuses.

Et ce racisme culturaliste s'est bel et bien transmis de génération en génération, y compris après les indépendances - et cela sans grande déperdition, comme tout système de représentations non-soumis à la critique et à la déconstruction : on peut difficilement nier que dans la société française contemporaine continuent de circuler - et d'agir - de manière massive des représentations du « Noir », de « l'immigré », du « musulman », du « beur » ou de la « beurette » survalorisant une différence « culturelle » (« ils » sont différents de « nous ») en même temps que sont niées les autres différences, notamment de classe ou de « personnalité » (« ils » sont tous les mêmes, et « nous » partageons tous une même « identité nationale »).

Il n'est pas contestable non plus que cette double opération de clivage et d'amalgame produit des représentations clairement infériorisantes (« ils » sont marqués au mieux par la carence ou le retard, au pire par la dangerosité, tandis que « nous » incarnons « la Raison », « l'Universel » et « la modernité »). Il n'est pas contestable enfin que ce discours

dévalorisant assure au présent la légitimation d'une situation de domination, de relégation et d'exclusion sociale systémiques.

Des inégalités subsistent au pays des droits de l'Homme et elles impliquent l'Etat et d'autres institutions de la République :

Des emplois sont réservés, en vertu de la loi ou malgré elle.

http://infos.emploipublic.fr/concours/qui-peut-etre-candidat/un-acces-a-la-fonction-publique-reserve-aux-francais-et-europeens/apm-7091/

Un accès à la fonction publique réservé aux Français et Européens

DOSSIER : Qui peut être candidat? (5/5)

La Rédaction • 06/12/2010. Mis à jour le 31/01/2011

La règle

Depuis 2005, les citoyens des Etats membres de l'Union européenne (y compris la Bulgarie et la Roumanie, derniers entrants) et ceux des autres Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen (EEE) ont accès, dans les mêmes conditions que les citoyens français, à l'ensemble des concours de la fonction publique, à l'exception de ceux menant aux emplois dits "de souveraineté".

Depuis le décret du 22 mars 2010, les ressortissants communautaires peuvent même se présenter aux concours internes en faisant valoir les services accomplis dans un autre Etat membre (lire notre article L'accueil des agents européens dans la fonction publique).

Les concours ouverts seulement aux Français :

Sont réservés aux seuls ressortissants français les emplois qui participent de manière directe ou indirecte à l'exercice de la souveraineté nationale et de la puissance publique de l'Etat. Ces emplois ne font pas l'objet d'une liste exhaustive.

Le Conseil d'Etat considère que les secteurs ministériels pouvant être qualifiés de régaliens sont : la Défense, le Budget, l'Economie et les Finances, la Justice, l'Intérieur, la Police, les Affaires étrangères.

Cependant, aucun corps ou cadre d'emplois n'est, a priori, fermé dans son ensemble aux candidats communautaires, car c'est la nature même de l'emploi qui est prise en compte (élaboration d'actes juridiques, contrôle de leur application, sanction de leur violation, accomplissement de mesures impliquant un recours possible à l'usage de la contrainte, exercice d'une tutelle). Les services gestionnaires doivent apprécier les situations au cas par cas.

Les concours ouverts à tous les étrangers :

A l'inverse, les emplois de chercheurs des établissements de recherche et de professeurs de l'enseignement supérieur sont ouverts aux citoyens de toute nationalité.

L'exclusion des non européens : une restriction injustifiée ?

Dans une délibération du 30 mars 2009, la Halde a estimé "qu'à l'exception des emplois liés à l'exercice de la souveraineté nationale ou de prérogatives de puissance publique, le principe de restriction de l'accès à certains emplois [de la fonction publique notamment] à raison de la nationalité n'est pas justifié". Elle recommande donc sa suppression.

La Halde rappelle que plusieurs fonctions, notamment dans les hôpitaux publics, ont été ouvertes aux étrangers extracommunautaires pour pallier le manque de main-d'œuvre ou

attirer des talents étrangers, mais sous des statuts précaires (auxiliaires ou contractuels) qui ne leur permettent pas d'espérer une évolution de carrière.

En 2009, une proposition de loi présentée au Sénat allait dans le même sens. Mais le gouvernement n'a pas donné suite, considérant que les modalités actuelles d'ouverture de la fonction publique aux étrangers sont conformes au droit communautaire.

Pour aller plus loin

Guide pratique publié en 2008 par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique.

Les violences et impunités policières , les conditions de détention des sans-papiers

Une justice parfois d'exception (« procès de Villiers le Bel ») La double peine.

L'accès à la santé reste inégal.

Les lois antivoile portent atteinte au droit à l'éducation et à l'expression religieuse

Des discriminations systémiques et institutionnelles

Après des décennies de cécité ou de dénégation, l'existence massive de discriminations racistes commence à être reconnue, et beaucoup sont prêts à admettre qu'elles touchent plus spécifiquement les descendants des anciens colonisés. Mais malgré l'existence de plusieurs études soulignant le caractère systémique de ces discriminations, celles-ci restent appréhendées majoritairement comme des phénomènes purement individuels de « méconnaissance de l'autre » ou de « repli sur soi », quand ce ne sont pas les victimes qui sont elles-mêmes incriminées pour leur manque « d'intégration » ou leur retard « culturel » Dans tous les cas, ce qui est nié est l'existence de processus sociaux de production des discriminations, en toute légalité, et par les institutions de la République elles-mêmes, masqués par un principe officiel de non-discrimination, rituellement proclamé mais quotidiennement bafoué. Ce caractère systémique et institutionnel des discriminations est pourtant patent, et il constitue la première analogie repérable avec le rapport colonial :

« Outre la série d'analogies qu'on peut saisir entre les deux phénomènes - analogies d'ordre historique (l'immigration est souvent fille de la colonisation directe ou indirecte) et analogies de structure (l'immigration, actuellement, occupe dans l'ordre des relations de domination la place qu'occupait hier la colonisation) - l'immigration s'est, d'une certaine façon, érigée en système de la même manière qu'on disait que la « colonisation est un système » (selon l'expression de Sartre) ».

Le racisme postcolonial n'est donc pas une simple survivance du passé. Il s'agit au contraire d'une production permanente et systémique de notre société, les représentations héritées du passé étant reformulées et réinvesties au service d'intérêts contemporains. C'est bien notre société qui, au présent, continue de produire des « sous-citoyens », des « sujets » qui ne sont pas étrangers au sens juridique mais ne sont pas pour autant traités comme des Français à part entière.

C'est à travers l'imaginaire social hérité que les Hommes déchiffrent leur réalité vécue, déterminent les frontières entre un « nous » et un « eux », et fondent leur action présente. C'est en l'occurrence au travers de l'imaginaire colonial qu'ont été appréhendés les immigrés postcoloniaux des années 60 et 70, et qu'a été légitimée leur relégation économique, sociale et politique : insertion par le bas dans les secteurs les plus pénibles du monde économique, négation des besoins sociaux non liés directement aux besoins productifs, réduction de l'homme à une simple force de travail (et en conséquence non-prise en compte de la vie familiale et de l'inévitable enracinement), injonction à la

discrétion et à l'apolitisme. La massification du chômage et de la précarité depuis la décennie 1980 s'est réalisée sur la base de cet ordre des dominations dans lequel les immigrés apparaissent comme dominés parmi les dominés.

Des « attributions causales » culturalistes, capacitaires et dépolitisantes :

Dans le regard du colonisateur, les inégalités produites par le système colonial ne sont pas niées, mais leur genèse est refoulée, et recouverte par une explication biologique ou culturelle : le manque d'ardeur au travail du colonisé n'est par exemple pas expliqué par le rapport social colonial, qui impose au colonisé des conditions de travail éreintantes tout en le privant de toute initiative et de toute jouissance du fruit de son travail, mais par la congénitale indolence « de l'Africain » ou par l'incorrigible indiscipline « du Maghrébin ». Un même mécanisme de décontextualisation, dépolitisation et ethnicisation opère aujourd'hui : ce ne sont plus les discriminations qui expliquent la marginalisation, la « rage » ou le « je-m'en-fichisme » de nombreux jeunes issus de la colonisation, mais une carence de ces jeunes - manque de « repères » ou d'éducation parentale, incapacité ou incompatibilité « culturelle », manque de familiarité avec les « valeurs » de « la République » ou de « la modernité » ... Un ministre est même allé, en novembre 2005, jusqu'à inverser les causes et les effets en expliquant la difficulté de ces jeunes à trouver un emploi par leurs « comportements asociaux » ... eux-mêmes produits par la polygamie des parents !

La thématique de « l'intégration », encore dominante dans les politiques publiques ciblant les immigrés ou leurs enfants, s'inscrit dans ce registre culturaliste, capacitaire et dépolitisant. L'appel à l'intégration assigne en effet ses destinataires à une « différence culturelle » irréductible et à une perpétuelle position d'extériorité par rapport à la « communauté nationale » : s'« ils » doivent s'intégrer ou être intégrés, c'est qu'« ils » ne le sont pas encore - la procédure de naturalisation, avec son « questionnaire d'intégration », est l'une des traductions pratiques de cette logique. Or, c'est bien dans le cadre du système colonial que l'égalité des citoyens a été subvertie au profit d'une conception culturaliste de la Nation, le colonisé ne pouvant pleinement intégrer la citoyenneté qu'en renonçant à son « statut personnel ».

A l'époque des rois, la France s'est construite par intégration de divers peuples (Normands, Bretons, Alsaciens….) Ce processus d'intégration continue aujourd'hui et il ne tient pas compte de la culture d'origine, alors qu'un multiculturalisme serait normal (note voir p.14)

L'intégrationNisme :

Le mot d'ordre d'intégration impose également à ses destinataires une obligation de réserve, de discrétion, voire d'invisibilité. Eric Savarèse a montré comment le regard colonial tendait à invisibiliser le colonisé, ou à en faire le simple miroir dans lequel « la France » contemple son propre génie « civilisateur », et Abdelmalek Sayad a montré que cette invisibilisation était reproduite à l'endroit de l'immigration :

« Parce que le rapport de forces est incontestablement en faveur de la société d'immigration - ce qui l'autorise à renverser du tout au tout la relation qui l'unit aux immigrés, au point de placer ces derniers en position d'obligés là où ils devraient au contraire obliger - celle-ci n'a que trop tendance à porter à son bénéfice ce qui, pourtant, est l'œuvre des immigrés eux-mêmes : aussi est-ce fréquemment qu'on présente au moins les aspects les plus positifs (ou considérés comme tels) de l'expérience des immigrés, c'est-à-dire en gros, l'ensemble des acquisitions qu'ils ont su imposer au grès de leur immigration (...) comme le résultat d'un travail diffus ou systématique d'inculcation, d'éducation (...) travail qui consiste à produire ce qu'on appelle les « évolués » (et du même coup, à discriminer ces immigrés « évoluables », « éducables », ou « amendables »

des immigrés qui ne le sont pas ou ne veulent pas l'être et dont le mérite revient bien sûr à la société d'accueil et à elle seule »

Il en va de même aujourd'hui pour les jeunes Français issus de la colonisation : eux aussi sont invisibilisés. Eux aussi sont sommés de ne pas être « ostentatoires ». Eux aussi sont les objets d'une injonction à la politesse et la discrétion alors même qu'ils font quotidiennement l'expérience du mépris et de l'injustice sociale. Et toute stratégie de visibilisation de leur part est ressentie comme une menace, un « refus d'intégration » ou un « rejet de la République ».

Au risque de choquer, on peut finalement dire que l'intégration, telle qu'elle est généralement pensée, parlée et traduite en termes de politiques publiques, est moins souvent une alternative à la discrimination raciste qu'une formulation sublimée ou un instrument de légitimation de cette discrimination : si le racisme est le refus de l'égalité, l'intégration est précisément le mot d'ordre qui permet d'évacuer la question égalitaire. En effet, si être « intégré », être « inclus », avoir « sa place » vaut mieux que d'être purement et simplement exclu, ces termes ne disent pas de quelle place il s'agit. Un serviteur a « sa place », il est inclus et intégré. Il n'en demeure pas moins subordonné, méprisé et exploité. Et de fait, dans de très nombreux contextes, parler de « problèmes d'intégration » sert essentiellement à ne pas prononcer d'autres mots, comme domination, discrimination ou inégalité.

Le parallèle est à cet égard saisissant entre l'usage du terme même d'« intégration » dans le système colonial et dans le système postcolonial : dans les deux cas, au-delà des nombreuses différences de contexte, c'est la même opération qui est réalisée, à savoir le refoulement des revendications de liberté et d'égalité. Le mot « intégration » n'est en effet jamais autant utilisé par l'État français que lorsque les colonisés réclament l'égalité des droits, l'autodétermination ou l'indépendance - ou, plusieurs décennies plus tard, à partir de 1983, lorsque leurs descendants « marchent pour l'Égalité ».

« Intégrer, réprimer, promouvoir, émanciper »

Le système postcolonial reproduit aussi des opérations de division et de compartimentage des individus issues du système colonial : une masse à intégrer, une masse à réprimer, une élite à promouvoir, des femmes à « émanciper »

Une masse à intégrer. « Handicaps culturels », « résistances », « inadaptation de l'islam à la modernité » ou à « la laïcité », manque « d'efforts d'intégration » : nous retrouvons dans tous ces clichés l'une des principales marques du « portrait mythique du colonisé », qu'Albert Memmi avait en son temps nommée « la marque du négatif ». Nous retrouvons le motif de « l'arriération » et du « retard », et son pendant : la mission « civilisatrice » de l'État français.

Une masse à réprimer. Dès qu'il s'agit de jeunes des quartiers populaires, et plus particulièrement de ceux qui sont issus de la colonisation, le refus et la révolte devant les inégalités sont d'emblée mis en illégitimité. Leurs actes étant perçus à travers un prisme étroitement culturaliste, ne sauraient avoir une signification, une valeur et a fortiori une légitimité sociale ou politique. De par leur « refus d'intégration » ou leurs caractéristiques familiales et/ou culturelles et/ou religieuses, les jeunes revendicatifs ne peuvent apparaître que comme « anomiques » - ou pire : porteurs de normes et de valeurs dangereuses pour l'ordre social. Des « rodéos des Minguettes » de 1981 aux émeutes de novembre 2005, le recours systématique, quasi-exclusif et disproportionné à la « fermeté », à la surveillance et à la répression des mouvements de révolte est un autre point commun avec le modèle colonial.

Plus largement, tout comportement dissident, déviant ou simplement « déplacé » de la part d'un jeune issu de la colonisation fait l'objet de jugements moraux qui s'apparentent, par leur outrance, leur généralité et leur contenu, aux doléances du colon à l'encontre du colonisé. Le « portrait mythique du post colonisé » reproduit dans une large mesure le « portrait mythique du colonisé » dont Albert Memmi avait en son temps analysé la structure et la genèse. C'est ainsi qu'on parle, aujourd'hui comme au temps des colonies, de « territoires » à « conquérir » ou « reconquérir », d'espaces « décivilisés », de « sauvageons » ou de « barbares », de « défaut d'éducation », de nécessaire « adaptation » de nos dispositifs pénaux à des populations « nouvelles », radicalement « différentes » des jeunes de jadis, vivant « en dehors de toute rationalité ».

Au-delà des mots, les pratiques politiques et policières rejouent, sur un mode heureusement moins extrême, une partition qui s'est largement écrite dans un contexte colonial : qu'il s'agisse du couvre-feu, de la « guerre préventive » que constituent les contrôles policiers à répétition ou les dispersions intempestives dans les halls d'immeuble, de la pénalisation des parents pour les fautes des enfants, ou encore des méthodes de gestion de la contestation politique (diffamation, criminalisation, appel aux autorités religieuses locales pour pacifier une émeute ou détourner la population d'une action politique protestataire), les autorités instaurent en banlieue des modes de gestion qui violent un certain nombre de principes fondamentaux (comme la présomption d'innocence, le principe de la responsabilité individuelle, le principe de laïcité), et qui par conséquent apparaissent comme des anomalies au regard d'une certaine tradition du Droit français, mais qui ne tombent pas du ciel. Si l'on se réfère à l'autre tradition française, à la part d'ombre que constituent le Droit d'exception et les techniques de pouvoir qui se sont inventées et expérimentées dans les colonies, alors l'actuelle « dérive sécuritaire » perd beaucoup de sa nouveauté et de son exotisme.

Une élite à promouvoir. Que ce soit pour disculper le « modèle français d'intégration » (en montrant à la masse en échec qu'« on peut s'en sortir », et que par conséquent chaque individu est seul responsable de son malheur) ou pour servir d'« intermédiaire » avec les autres « jeunes » au prétexte d'une proximité culturelle, ou encore pour occuper des postes ethnicisés au prétexte de spécificités, partout se décline une injonction idéologique à la déloyauté, dans des modalités proches de « l'évolué » ou du « peau noire, masque blanc » tel que l'analysait Franz Fanon.

Des femmes à « émanciper », malgré elles et contre leurs groupes familiaux. Les débats autour de la « loi sur les signes religieux » ont mis en évidence la persistance des représentations coloniales sur « l'hétérosexualité violente » du « garçon arabe » ou du « musulman » et sur la soumission de sa femme et de ses filles. Le fait même de récuser la parole des premières concernées, et de les sommer de se dévoiler, sous peine d'exclusion et de déscolarisation - en d'autres termes : de les « forcer à être libres » - relève d'une conception de l'émancipation qui fut celle des colonisateurs.

De ce racisme républicain, l'une des expressions les plus marquantes a bien entendu été l'outrecuidant discours de Dakar de Nicolas Sarkozy. Ce sont bel et bien les principes du progressisme qui furent invoqués – la célébration du génie humain, la capacité à s'arracher au temps cyclique de la nature et de la tradition et à égaliser les conditions, notamment entre hommes et femmes. C'est bel et bien une matrice progressiste qui s'est retournée en son contraire en étant européanisée (« cette part d'Europe en vous » disait Sarkozy lorsqu'il évoquait le souci de la liberté et de l'égalité), tandis que l'Afrique était réduite de façon fort hégélienne au rang de « peuple sans histoire », vivant « l'éternel retour du même » au « rythme des saisons ».

Il est courant d'entendre que la France c'est la Résistance et que Vichy ce n'est pas la France tandis que par ailleurs, Ben Laden c'est l'Islam, mais qu'un islam humaniste et

respectueux d'autrui ne saurait être qu'un « Islam modéré » ! Il suffit par exemple qu'un attentat soit au nom de l'islam commis contre un journal pour que tous les commentateurs autorisés montent en généralité et évoquent un « problème de l'islam avec la liberté d'expression ».

Parler du racisme ou des racismes ?

Vu la définition du par. 16, il serait préférable de parler DU racisme qui peut revêtir différentes formes et on pourrait écrire : nous luttons contre le racisme sous ses différentes formes, contre la xénophobie et les discriminations, pour l'égalité des droits. Nous sommes le Mouvement contre LE Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP)

L'exemple ci-dessous atteste-t-il de la présence en France d'un racisme dont les « Noirs » formeraient la « race supérieure » ? *Kémi Séba, a été condamné à plusieurs reprises par la justice française* pour provocation à la haine raciale, propos antisémites, outrage. La *Tribu Ka* et *Génération Kémi Séba* ont été dissoutes.

http://fr.wikipedia.org/wiki/K%C3%A9mi_S%C3%A9ba

Cet homme est à présent au Sénégal. A-t-il laissé en France une influence ? Laquelle ? Il évolue : http://www.lesinrocks.com/2014/09/16/actualite/kemi-seba-radicalise-jeune-age-11524474/

Son influence n'est en rien comparable à celle que l'antijudaïsme, l'histoire de l'esclavage et l'histoire coloniale nous ont léguée.

Un Tribunal reconnait la circonstance aggravante dans le cadre d'une agression où des insultes telles que *« sale Blanc », « sale Français »* avaient été prononcées ? Une agression est toujours grave, qu'elle soit classée en rubrique « fait divers » ou « racisme » Lors d'un récent procès en première instance la circonstance aggravante n'avait pas été relevée. Nous n'avons pas le jugement mais uniquement le lien du Nouvel Observateur.

http://tempsreel.nouvelobs.com/justice/20130621.OBS4147/racisme-anti-blanc-le-caractere-raciste-de-l-agression-non-retenu.html

Dans sa décision, le tribunal n'a pas suivi les réquisitions du ministère public, qui avait réclamé quatre ans de prison, dont trois fermes, et qui avait retenu la qualification d'acte à caractère raciste… En cour d'appel la circonstance aggravante a été retenue sur la base d'un nouveau témoignage :

http://www.lemonde.fr/societe/article/2014/01/22/premiere-condamnation-pour-racisme-anti-blanc_4352323_3224.html14)

De façon inédite, la cour d'appel de Paris a finalement retenu, mardi 21 janvier (2014, la circonstance aggravante dans le cadre d'une affaire où des insultes telles que *« sale Blanc »* ou *« sale Français »* avaient été prononcées. Cette analyse du dossier, dans lequel pour la première fois *la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra*) – était partie civile, a amené la cour à condamner l'un des deux auteurs de cette agression qui avait eu lieu sur un quai du RER, en 2010, à quatre ans d'emprisonnement, dont trois fermes….Il sera intéressant de voir les jugements et la décision à venir de la cour de cassation.

Le racisme anti-Blanc dont parle en 2006 Houria Bouteldja du P.I.R.

(Parti des Indigènes de la République)

Une partie de ceux qui s'opposent au terme *racisme anti-blanc* présenté comme un avatar du racisme dans le texte d'orientation du BE du MRAP en 2012, ont invité Houria Bouteldja au Colloque-Débat « Sous les masques du racisme anti-Blancs Réflexions sur les enjeux du racisme et de l'antiracisme

aujourd'hui Samedi 9 février 2013 au cinéma La Clef, 21, rue de la Clef, Paris 5ème de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h »

Nous ne nous sommes pas plongés dans ses écrits mais les liens ci-dessous donnent des références. A propos du racisme anti-Blanc, elle écrit en février 2006, dans une interview réalisée par Christine Delphy et publiée dans *Nouvelles Questions Féministes* (volume 25, nº 1)

http://fr.wikipedia.org/wiki/Houria_Bouteldja

« Demain, la société tout entière devra assumer pleinement le racisme anti-Blanc. Et ce sera toi, ce seront tes enfants qui subiront ça. Celui qui n'aura rien à se reprocher devra quand même assumer toute son histoire depuis 1830. N'importe quel Blanc, le plus antiraciste des antiracistes, le moins paternaliste des paternalistes, le plus sympa des sympas, devra subir comme les autres. Parce que, lorsqu'il n'y a plus de politique, il n'y a plus de détail, il n'y a plus que la haine. Et qui paiera pour tous ? Ce sera n'importe lequel, n'importe laquelle d'entre vous. C'est pour cela que c'est grave et que c'est dangereux ; si vous voulez sauver vos peaux, c'est maintenant. Les Indigènes de la République, c'est un projet pour vous ; cette société que vous aimez tant, sauvez-là… maintenant ! Bientôt il sera trop tard : les Blancs ne pourront plus entrer dans un quartier comme c'est déjà le cas des organisations de gauche. Ils devront faire leurs preuves et seront toujours suspects de paternalisme. Aujourd'hui, il y a encore des gens comme nous qui vous parlons encore. Mais demain, il n'est pas dit que la génération qui suit acceptera la présence des Blancs. »

Houria B. prévient les « blancs » des dégâts à venir du « racisme anti-blanc ». Joue-t-elle les prophètes ?

En 2012 elle signe un texte qui reproche au Bureau Exécutif du MRAP d'utiliser ce terme !

http://rue89.nouvelobs.com/2012/06/15/racisme-anti-blanc-le-texte-de-la-mrap-preoccupant-232670

Elle parle aujourd'hui des "races", alors qu'il n'y a qu'une seule race humaine, l'Homo sapiens. Qu'en penser ? Ses écrits sont inquiétants et peu appréciés des adhérents de Strasbourg.

En juin 2011, elle écrit que le racisme est lié au pouvoir et à des rapports de force politique. En conséquence, elle affirme que, dans le contexte français, seuls les Blancs peuvent produire du racisme du fait d'une position de privilégiés, tandis qu'un non-Blanc peut être porteur de colère, de rage, voire de haine mais pas de racisme du fait de sa position de dominé : « Vous, les Indigènes, vous essentialisez les Blancs. Vous les réduisez à leur couleur de peau. Finalement, vous ne valez pas mieux que le Front national. Vous faites du racisme anti-blanc. En substance, c'est un reproche qu'on nous fait souvent lorsqu'on désigne ceux, qui dans la hiérarchie raciale, bénéficient du privilège d'être blancs ou considérés comme tels dans la société française.[...] Un Noir ou un Arabe qui dit « sale Blanc » exprime au pire un sentiment d'intolérance ou de haine en réaction aux humiliations qu'il subit, un Blanc qui dit « sale Noir » ou « sale Arabe » exprime forcément un sentiment raciste. »

En avril 2012, à l'occasion du colloque international sur l'islamophobie tenu à Berkeley, elle déclare : *« L'islamophobie est un racisme. Au P.I.R. nous entendons le racisme comme un système de domination qui oppose « blancs » et « indigènes » au travers du clivage de race. Un clivage qui fournit des privilèges politiques, économiques et symboliques aux blancs au détriment des indigènes qui sont les sujets postcoloniaux. Le racisme est un système qui a pour fonction de maintenir les sujets postcoloniaux au bas de l'échelle sociale et dans un état d'illégitimité citoyenne par rapport à la population dite « de souche » qui est à la fois et de manière indissociable blanche, européenne et chrétienne - de culture. Les indigènes sont systématiquement considérés comme étant en déficit d'intégration et de civilisation. Le racisme structurel de la société française provoque un conflit d'intérêt entre les classes populaires indigènes et les classes populaires blanches, les premières se battant pour l'égalité des droits et pour le respect, les autres, bien sûr, pour préserver leurs acquis ou gagner des droits mais aussi pour maintenir leurs privilèges vis-à-vis des premiers. Ce conflit d'intérêt « blancs/non blancs » empêche les alliances entre les classes populaires et pousse les indigènes à s'organiser de manière autonome. Le PIR est un produit de ce conflit d'intérêt. La race est ainsi un principe organisateur de la société française autant que peuvent l'être le genre ou la classe[24]. »*

Elle réfléchit en termes de races mais elle ne dit pas que les indigènes sont supérieurs aux autres. Elle oublie que des privilégiés ne sont pas tous « blancs » Avec le développement des économies néolibérales chinoises, indiennes, brésiliennes, les milliardaires sont de plus en plus variés. Elle oublie aussi les actes et discriminations jugées par les Tribunaux qui peuvent alourdir la peine avec circonstances aggravantes pour avoir justifié l'acte pour l'appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

Par ailleurs quand on nous présente les droits des homosexuels comme une revendication blanche étrangère aux non-blancs (Evange Epée et Stella Magliani-Belkacem) en sus d'être de l'homophobie, c'est quoi ? De la discrimination raciste ou pas !

http://www.mrap-landes.org/spip.php?article513

H. Bouteldja présente ses « grandes sœurs », conjointes de couples mixtes comme des « envoutées » par le « prince charmant blanc », et appelle les jeunes filles « indigènes » à se marier dans la « communauté » afin d'être « enfin libres » et faire preuve « de leur allégeance communautaire ». La revendication de l'égalité des droits pour les homosexuels est pour elle une manifestation de « l'impérialisme gay occidental et blanc ». Elle ajoute que ce refus du mariage homosexuel est une « démonstration de résistance inouïe » une « régression féconde » et ajoute « j'en suis, car je suis résolument de leur côté de la fracture raciale » Elle fait référence à la fracture raciale ! Et nous sommes en 2012 !

Les « Blancs » en France sont-ils tout marqués par l'esprit colonial, néocolonial ? Nous pouvons examiner l'Histoire afin d'en voir tous ses aspects, y compris la participation de « métropolitains » aux luttes anticoloniales et contre l'esclavage.

Inscrire les « Blancs » dans un déterminisme raciste, comme le fait le PIR, est d'abord une analyse fausse car tous les « Blancs » ne sont pas racistes. Une telle théorie évite de se poser des questions sur l'histoire de notre pays, sur la nécessité de combattre de la façon la plus large possible le racisme, la xénophobie, les discriminations issues de cette histoire, de lutter ensemble pour l'égalité des droits. Cette théorie stigmatise "les Blancs" en général en leur déniant le droit de lutter contre le racisme ! Elles ne relèvent-pas du racisme mais probablement de la discrimination raciale, selon les définitions données.

Parallèlement certains « Blancs » font croire que seuls « des Blancs » peuvent vraiment comprendre le racisme dans toute sa variété ! C'est faux là aussi !

C'est ensemble avec nos diverses expériences, sensibilités et mémoires collectives que nous pouvons mener la lutte contre le racisme, les discriminations et pour l'égalité des droits.

Les personnes issues des anciennes et actuelles colonies françaises sont loin de suivre les recommandations de cette militante. Elle et son parti ne peuvent provoquer un « enfermement identitaire ». Substituer à la lutte sociale, la lutte raciale divise et peut empêcher l'unité dans certaines luttes sociales.

Mais ce n'est pas une théorie considérant les "Blancs" comme une « race inférieure »

Ce *racisme anti-blanc,* dont parle le PIR, n'est pas celui que dénonce le FN. Inutile cependant d'aider l'extrême droite en tenant un discours qui met les races au cœur du débat au lieu de mener ensemble des luttes sociales et pour l'égalité des droits !

20 - « Le mythe national - L'histoire de France revisitée »

http://www.cahiers-pedagogiques.com/Le-mythe-national-L-histoire-de-France-revisitee

Extraits de l'ouvrage de Suzanne Citron publié aux Éditions de l'Atelier / Éditions ouvrières, 2008. Préface. Vingt ans après.

En 1987, année de la première édition de ce livre, la France officielle célébrait « le millénaire d'Hugues Capet », tandis que le discours du Front national, désignant les « immigrés » comme responsables de tous nos maux, se répercutait de façon préoccupante dans les couches populaires. C'était aussi l'année du « point de détail » de Jean-Marie Le Pen. J'écrivais alors :

« À la complexité de cette société, les mouvements sociaux de l'hiver 1986-1987 ont superposé le déchirement du tissu social ; la société civile a paru, un moment, s'atomiser. La « nation », l'« unité », la « France », trois mots-clés du vocabulaire officiel, qu'il soit de droite ou de gauche, semblent plaqués sur une réalité vivante, dont ils ne rendent pas compte. Ces mots ont été popularisés par l'« histoire de France », c'est-à-dire une mise en scène du passé imaginée au siècle dernier par les historiens libéraux, romantiques puis républicains. Mais les chercheurs de ces dernières décennies nous en ont dévoilé quelques truquages. Et les grands drames collectifs vécus par les plus âgés d'entre nous (effondrement de juin 40, Vichy, guerre d'Algérie) en révélèrent les mensonges. Le statut de l'histoire en France est en effet paradoxal. D'un côté la légende, la mythologie nationale consacrée par l'école, une succession chronologique organisée autour des grands événements et des grands personnages façonnent ce que nous croyons être la trame du passé. De l'autre côté des travaux, des recherches conduisent, sur des points précis, à de nouvelles perspectives et suscitent un regard distancié et critique sur les précédentes mises en ordre. Une histoire, « nouvelle » ou différente, pose des questions, propose des résultats, certes dispersés et discontinus, mais qui, si l'on y réfléchit, mettent en question la représentation du passé que l'école, depuis un siècle, a transmise aux Français et que l'on nous impose comme notre « mémoire collective ». Pourquoi ce contraste, cette contradiction entre l'histoire-souvenir de l'école primaire et l'importante production médiatique d'une histoire-recherche qui ne peut s'inscrire dans cet « ordre chronologique naturel » de l'histoire scolaire ? Un alliage mystérieux, une alchimie secrète ont fondu dans la conscience collective française histoire et mythologie nationale. Comment démêler l'histoire de la légende, comment reconnaître dans « l'histoire de France » le tissu indéfiniment chatoyant qui entrecroise événements, groupes, personnages, mouvements, rêves ? Et comment repenser un passé dont nous ne saisissons que des traces, inséparables des sentiers par lesquels elles nous sont parvenues ? L'absence, en France, de l'idée que l'histoire a une « histoire » est flagrante. Nous croyons à l'histoire avec un grand H. Pourtant le passé se transmet sous des habillages qui varient selon les époques. La configuration d'un récit est marquée d'empreintes idéologiques fluctuantes, de colorations imaginaires. Nulle explication ne reflète jamais complètement son objet. L'histoire de France reste, pour la plupart des Français, ce qu'elle était à la fin du siècle dernier : à la fois science et liturgie. Décrivant le passé « vrai », elle a pour fonction et pour définition d'être le récit de la nation : histoire et nationalisme sont indissociables. Au XIXème siècle, la nation devint l'être historique par excellence, autour duquel s'organisa le passé supposé intégral »

Le roman national et la société d'aujourd'hui

Ces réflexions sont-elles encore d'actualité ? Dans les milieux historiens, l'expression « roman national » s'est quelque peu banalisée. François Dosse, dans les Courants historiques en France, ouvrage paru en 1999, a étudié « les remises en cause du roman national ». Plus récemment des rencontres d'historiens, des séminaires de formateurs et d'enseignants, certaines émissions de « La fabrique de l'histoire » sur France-Culture ont repris l'expression. La « fracture coloniale » comme héritage du passé a fait l'objet d'une étude collective. Et ces derniers temps une « guerre des mémoires » a popularisé les revendications de groupes s'estimant porteurs d'un passé occulté. L'idée que « l'histoire de France » n'était pas toute l'Histoire est sortie du silence. La création d'un ministère de l'immigration, de l'intégration et de l'identité nationale par le président Sarkozy, qui en

avait fait l'annonce pendant la campagne électorale a suscité le trouble et des interrogations critiques, provoquées également par certains de ses discours perçus comme une manipulation du passé. Huit historiens du Conseil scientifique de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI) ont alors démissionné. À la rentrée 2007, l'instrumentalisation de la lettre de Guy Môquet a renforcé l'agitation médiatique autour de l'histoire.

Depuis vingt ans, le caractère multiculturel et métissé de la société française s'est accentué. L'usage ambigu du mot « banlieue », l'apparition dans le vocabulaire politique de l'expression « quartiers sensibles », ou du raccourci -les « quartiers »- reflètent nos difficultés à prendre en compte la complexité du tissu social français. Robert Castel, dans un court essai, vient de rappeler comment les grands ensembles construits dans les années 1960 se sont ethnicisés avec le regroupement familial et appauvris par la montée du chômage pour devenir des lieux de relégation. J'ajouterai : et d'échec scolaire en dépit des efforts et de la ténacité de nombre d'enseignants des ZEP.

L'enseignement français et ses programmes :

Je soulignerai ce dernier point. L'une des données, cruciales à mon sens du décrochage scolaire, est celle des contenus scolaires. Cette question est trop souvent omise des commentaires sur l'école. Or elle rejoint le propos de ce livre. De quel savoir scolaire et donc de quelle histoire, de quel passé les enfants des écoles et les adolescents des collèges, ont-ils besoin, sont-ils demandeurs pour construire leur personnalité, pour se socialiser à côté des autres et pour se comprendre comme français ou comme habitant venu d'ailleurs dans la France d'aujourd'hui ? Les programmes prescrits d'en haut sont-ils aujourd'hui « écoutés » et peuvent-ils être vraiment absorbés par ceux et celles à qui ils sont destinés ? Le système encyclopédique de l'enseignement français qui remonte aux lycées de la Troisième République n'a jamais été repensé. Il s'est au contraire aggravé, alors que l'enseignement secondaire est devenu enseignement de masse : on enseigne en sixième plus de matières que dans les lycées d'avant 1939. Les normes correspondant au positivisme intellectuel et scientifique de la deuxième moitié du XIXème siècle maintiennent, à travers des dizaines de « réformes », la juxtaposition d'un nombre obligatoire de « disciplines » prescrites dans le secret de bureaux cloisonnés. Des corporatismes académiques et disciplinaires consolident ce système.
Marc Bloch, dans les audacieuses dernières pages de *L'Étrange Défaite*, « Notes pour une révolution de l'enseignement », a prononcé un verdict impitoyable sur l'enseignement secondaire de son temps : « l'ancien système humaniste a vécu. Il n'a pas été remplacé ». « La désaffection qui enveloppe l'enseignement chez les jeunes n'est pas niable », ajoutait-il quelques lignes plus loin. Que dirait-il aujourd'hui ? Ce constat d'il y a plus d'un demi-siècle s'applique aujourd'hui à bien des jeunes, mais ceux des « quartiers » sont concernés plus violemment. Les émeutes incendiaires de 2005, la flambée de Villiers-le Bel en novembre 2007 ne sont-elles pas le symbole dramatique du fiasco de la société entière dans l'éducation d'une partie de ses enfants ? Dans cet échec du système, quelle est la place de l'histoire et celle de ses « programmes » ? Quelle identité nationale construisent-ils ? …

Ce que l'on peut appeler les mémoires brisées, les sans mémoire, produit des brassages et des flux migratoires récents, qui ne sauraient se reconnaître dans les ancêtres gaulois ou dans la chaîne des élites, devraient y puiser des repères.
Ces grands maillages permettront de repérer des processus communs à toute l'humanité. Car nous avons aujourd'hui, par la préhistoire et l'anthropologie historique, la perception des grandes étapes communes et décalées du devenir de l'humanité dans l'espace planétaire, depuis l'hominisation et la révolution néolithique jusqu'à l'émergence de la « modernité » et la mondialisation contemporaine des phénomènes humains. …

Renoncer à l'histoire de France mythologique, pour toutes les raisons intellectuelles et culturelles précédemment avancées, n'est pas refus d'une histoire vivante. Les enfants et les adolescents d'aujourd'hui pourront, dans un récit non manichéen de temps court, trouver de nouvelles figures d'identification.

Épilogue. Une histoire plurielle pour une France à réinventer

Notre « crise d'identité » vraie ou supposée est à bien des égards une crise de l'imaginaire historique et de la vision de la chose publique. Quelle méthode nouvelle d'exploration du passé, quels regards permettraient de combler le déficit de sens et l'absence de projet dont pâtit aujourd'hui la collectivité française ? Quelle histoire commune et plurielle permettrait ici et là de lutter contre les fanatismes, les haines ou la simple désaffection ?

Ce que nous prenons pour « notre » histoire résulte, nous l'avons vu, d'une manipulation du passé par les élites au service ou à l'appui des différents pouvoirs. Une historiographie apologétique de l'État et d'un « génie français » hors normes sous-tendait l'imaginaire national construit par la Troisième République. Distanciée aujourd'hui comme « roman national », cette histoire n'en demeure pas moins prescrite dans les programmes du collège, étape décisive de la scolarité obligatoire. Les instructions officielles présentent le découpage traditionnel, qui remonte à 1802 comme une histoire « patrimoniale », qui serait tout à la fois mémoire collective, mémoire nationale, mémoire partagée. Ce qui est faux, puisque le récit de la France Gaule méconnaît l'histoire des trois quarts des Français, qu'ils soient corses, alsaciens, juifs ou arabes, petits-enfants d'immigrés et/ou d'anciens colonisés... Et cette histoire « patrimoniale » est totalement inefficace puisque les quêtes mémorielles dans la société adulte, comme chez les élèves, ne peuvent y trouver d'inscription.

La culture républicaine, façonnée avant 1914, dont ce livre a voulu montrer les contradictions, est aujourd'hui obsolète. Les Français du XXIème siècle ont à inventer une francité nouvelle, plurielle, métissée, généreuse, ouverte sur l'avenir…

Le Mythe national : l'histoire de France revisitée Suzanne Citron 2008 Éditions de l'Atelier / Éditions ouvrières, 2008

21 - L'esclavage contemporain et les castes en Inde aujourd'hui

Réf. *Différences* n° 290 de mai 2014 article de Sylvie O'Dy, présidente du Comité contre l'esclavage moderne) *CCEM, 107 avenue Parmentier 75011 Paris* *www.esclavagemoderne.org*

On a du mal à y croire, pourtant au 21ème siècle, nul ne conteste que ce fléau a fait un retour en force sur la planète. Quelques exemples récents : « Le Qatar est une prison à ciel ouvert » c'est ainsi que l'ambassadrice du Népal au Qatar a qualifié pendant l'été 2013 les conditions de travail des ouvriers népalais qui construisent les futures installations du Mondial de football 2022. Selon l'ONG népalaise *Pravasi*, quatre cents d'entre eux seraient morts depuis deux ans.

Au Bangladesh, en avril 2013, plusieurs centaines de femmes ont trouvé la mort dans l'effondrement d'un immeuble abritant des ateliers de textile où étaient fabriqués des vêtements pour des marques occidentales. Elles touchaient un euro par jour….

Selon l'ONU, la traite des êtres humains constitue le troisième trafic le plus lucratif au monde après les armes et la drogue. Il rapporterait à ses auteurs plus de 32 milliards de dollars par an. Elle implique une action (le recrutement, le transport, l'accueil,

l'hébergement) un moyen (la menace, la force, la contrainte, les fausses promesses, l'abus de vulnérabilité ou d'autorité) et un but (prostitution, service domestique, travail forcé, mendicité forcée).

Selon *l'Organisation Internationale du Travail (OIT)* il y aurait en 2010 près de 21 millions de personnes en situation de travail forcé…

Une ONG australienne, *Walk Free*, donne des estimations plus précises. Selon ses travaux, en chiffres absolus, c'est l'Inde qui cache le plus grand nombre d'esclaves (13,5 millions) devant la Chine (près de 3 millions) et le Pakistan (plus de 2,1 millions). Viennent ensuite le Nigéria, l'Ethiopie, la Russie, la Thaïlande, la République Démocratique du Congo, le Myanmar et le Bangladesh. Mais en changeant de mode de calcul, et en estimant le nombre d'esclaves par habitant, c'est la Mauritanie qui vient en tête suivie par Haïti, devant le Pakistan, l'Inde, le Népal, la Moldavie, le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Gambie et le Gabon…

Cet esclavage moderne frappe les plus pauvres et les plus vulnérables qui fuient la faim et la misère avec l'espoir d'une vie meilleure. Il s'épanouit dans les zones isolées, ou derrière des murs clos. Ses victimes constituent une main d'œuvre sans défense, jetable et corvéable à merci….

Et en France ?

Si la traite à des fins sexuelles était un phénomène connu en France, le Comité contre l'esclavage moderne (CCEM), né dans les années 1990, a eu beaucoup de mal à faire reconnaître l'existence sur le sol français d'esclaves domestiques…

Aujourd'hui, en ce qui concerne l'esclavage domestique, les trois quarts des victimes accompagnées par le CCEM viennent d'Afrique. Principalement d'Afrique de l'Ouest et du Nord (Côte d'Ivoire, Togo, Bénin, Sénégal, Mali, Maroc…) Une partie moins importante d'entre elles a pour origine l'Asie du Sud-Est (Philippines, Indonésie, Inde, Sri Lanka…) Ces dernières transitent parfois par des pays du Moyen-Orient. Quelques-unes viennent aussi d'Europe de l'Est ou d'Amérique du Sud.

La France a été condamnée le 11 octobre dernier (2012) à verser 30 000 euros à une orpheline devenue esclave de sa tante, pour avoir failli dans sa lutte contre le travail forcé, selon un arrêt rendu par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). La France n'a pas mis en place « un cadre législatif et administratif permettant de lutter efficacement contre la servitude et le travail forcé » a estimé la CEDH constatant une violation de l'article 4 de la Convention européenne des droits de l'homme interdisant l'esclavage. La CEDH avait été saisie en 2009 par deux Françaises originaires du Burundi arrivées en France en 1994 et 1995 et élevées par leurs oncles et tantes après la mort de leurs parents tués dans la guerre civile.

Le système des castes aujourd'hui en Inde, pays de 1,3 milliard d'habitants :

Le système des castes en Inde trouve son origine dans l'hindouisme né 1500 ans av. JC. Il existe approximativement quatre mille castes et sous castes répartis en quatre v*arnas* (grand groupe) : Brahmanes (prêtre, enseignant, lettré), Kshatriya (roi, prince, guerrier), Vaishay (commerçant) et Shudra (servant appelé aujourd'hui Dalit encore connu sous le nom d'intouchable).

Contrairement à l'apartheid, le système des castes n'est guère codé par la couleur. C'est un système basé sur la hiérarchie de devoirs et de privilèges, de « pureté » et de « pollution ». Au bas de la pyramide se situe les Shudras, dénués de privilèges, soumis à beaucoup d'obligations et d'interdictions et sont considérés comme « pollués ». Au sommet

de la pyramide les Brahmins sont considérés comme « purs » et détiennent une multitude de privilèges.

La situation a évolué au cours de l'histoire. Au départ *les intouchables* n'avaient pas le droit d'utiliser les mêmes routes, de boire aux mêmes puits, de fréquenter les mêmes écoles etc. Puis au XIXème siècle il y a eu une renaissance religieuse qui s'est manifestée par un mouvement contre la vénération des idoles et des vaches, contre la dot, etc. Cependant il n'y eut aucun mouvement pour l'éradication des castes. En 1950 la constitution indienne est adoptée et l'Inde devient une démocratie. L'article 15 de la constitution abolit la discrimination basée sur le système des castes et l'article 17 abolit l'intouchabilité. Plusieurs restrictions à l'égard des intouchables sont abolies. Néanmoins, la discrimination continue et reste ancrée dans les coutumes et traditions dans de nombreux endroits et notamment en Inde rurale. Par exemple, au Tamil Nadu (sud de l'Inde), les intouchables sont contraints de s'attacher un balai à leur taille pour effacer « leurs traces de pas pollués » lorsqu'ils se déplacent.

L'homme de caste privilégiée possède des droits indiscutables sur la femme de caste intouchable. L'amour est « pollué » mais le viol est « pur ». L'Inde est devenue un pays de viol épidémique. Le secrétaire général de l'O.N.U, Ban Ki Moon a donné un avertissement au gouvernement indien de mettre en vigueur des mesures pour assurer la sécurité et la dignité de la femme.

Le problème est que le système des castes a beaucoup d'admirateurs dans les lieux les plus hauts placés. Ils argumentent ouvertement que le système des castes en Inde constitue un véritable « ciment social » qui organise la société. Selon eux ce système a apporté à la société indienne force et flexibilité faisant face aux défis sociaux. Le président élu le 16 Mai 2014,) Narendra Modi, appartient au parti hindouiste fondamentaliste.

Chaque caste, sauf celle qui est en bas, puise son orgueil et sa consolation dans le fait que sur l'échelle des castes, leur caste est supérieure à une autre caste. La gradation et l'échelle des castes font qu'il est difficile d'organiser un front commun contre le système des castes. Tous sont esclaves du système des castes !

L'Inde est une démocratie constitutionnelle, mais elle ne l'est qu'à travers son suffrage universel direct car elle est dépourvue de fraternité. Peut-il exister un système plus dégradant ? Ce système est un repoussoir à la fraternité et à l'égalité. Il mortifie, paralyse et handicape les personnes du fait de leur naissance dans une caste particulière.

Quelle solution pourrions-nous espérer ? C'est aux Indiens de le dire !

Bibliographie : *Annihilation of castes, Ambedkar B. R.*

Dans les pays où des hindous sont arrivés au 19ème siècle et se sont retrouvés avec bien d'autres personnes (Ile Maurice par exemple) le système des castes n'a pas marqué la population de la même façon qu'en Inde.

22 - Faire face aux discriminations raciales en Israël et en Palestine occupée et aux massacres à Gaza et ailleurs

En mars 2012, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale de l'ONU, chargé de faire respecter la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, a constaté qu'il existait, dans les territoires palestiniens de Cisjordanie sous occupation israélienne, un système de ségrégation raciale *de facto*. Le Comité a attiré l'attention d'Israël sur la *Recommandation générale 19 (1995) sur la prévention, la prohibition et l'éradication de toute politique et pratique de ségrégation raciale et d'apartheid.*

En octobre 2012, le centre *Adalah - The Legal Center for Arab Minority Rights in Israel*, une organisation ayant statut consultatif à l'ONU (ECOSOC), répertoriait 31 lois et projets de loi discriminatoires à l'encontre de la minorité palestinienne d'Israël. L'accès à la propriété, aux fonds de développement urbain gouvernementaux, au système carcéral, font l'objet de mesures discriminatoires. Le 3 mars 2013, le ministre israélien des Transports a annoncé la mise en place de lignes de bus réservées aux usagers palestiniens travaillant en Israël. Sont concernées les lignes de bus partant du point de passage d'Eyal, situé près de Qalqilya rejoignant la métropole de Tel-Aviv. Depuis le début d'année 2013, le parc d'attraction « Superland » à Rishon Letzion réserve certains jours aux juifs israéliens et d'autres aux Arabes israéliens.

Aux yeux d'un nombre croissant de personnes dans le monde, le régime imposé par les dirigeants israéliens d'aujourd'hui, ressemble de plus en plus au système d'apartheid de l'Afrique du Sud en vigueur entre 1948 et 1994 et va parfois déjà au-delà.

Comme survivant d'Auschwitz, Hajo MAYER ne supportait pas la politique sioniste, colonialiste israélienne. La première signature de *l'appel* ***Jewish holocaust survivors and descendants of survivors and victims from around the world call for justice in Gaza*** est celle de Hajo. Il est mort en août 2014. Quelques phrases de lui :

« L'un des principaux inconvénients de ma vie, c'est qu'Israël se considère comme un État juif, alors qu'il est sioniste. Il veut le maximum de territoire avec un minimum de Palestiniens. J'ai quatre grands-parents juifs. Je suis athée. Je partage l'héritage socio-culturel juif et j'ai appris l'éthique juive. Je ne veux pas être représenté par un État sioniste. Ils n'ont aucune idée de l'Holocauste. Ils utilisent l'Holocauste pour implanter la paranoïa chez leurs enfants. Comme la plupart des Juifs allemands, j'ai été élevé dans une tradition séculaire et humaniste qui était plus hostile que sympathique envers le sionisme. Depuis 1967, c'est devenu clair que le sionisme politique a un objectif monolithique: le maximum de la terre en Palestine avec un minimum de Palestiniens. Ce but a été poursuivi avec une cruauté inexcusable comme démontré alors l'assaut à Gaza»

Les dirigeants israéliens ne parlent que de la sécurité des Israéliens et des colons et organisent l'insécurité permanente pour les Palestiniens.

La colonisation se traduit par le vol des terres et ressources palestiniennes, des destructions de maisons, des expulsions violentes, des assassinats, des emprisonnements arbitraires et une Palestine de plus en plus réduite. Le peuple palestinien refuse le colonialisme et lutte pour l'égalité des droits, demandes universelles fondamentales.

Le mur illégal de la honte permet aux Israéliens d'annexer des territoires en Cisjordanie, empêche les paysans palestiniens d'aller normalement dans leurs champs. Ce mur les sépare souvent des points d'eau auxquels ils avaient accès. Avec les nombreux check-points, il empêche les Palestiniens de circuler librement. Ce mur est illégal mais les dirigeants israéliens continuent son édification car il n'y a pas d'application des résolutions internationales.

Depuis 2006 est instauré par l'Etat d'Israël, avec la collusion de l'Etat Egyptien, un blocus illégal de Gaza, aérien, maritime et terrestre qui vaut occupation. Gaza devient un ghetto difficilement alimenté par des tunnels. En 2008-2009, 2012, 2014 l'armée israélienne mène des agressions contre Gaza faisant 1 500 morts en 2008, plus de 2 150 morts en juillet-août 2014, des dizaines de milliers de blessés, surtout des civils, des femmes et des enfants, des destructions massives de maisons, d'édifices publics, d'écoles de l'ONU,… laissant un champ de ruines ! En Israël l'hystérie guerrière aux accents parfois franchement racistes, qui a déferlé en juillet –août 2014 lors des opérations militaires à Gaza, s'est accompagnée d'une répression encore jamais vue contre les pacifistes israéliens et de violences contre les

Palestiniens, y compris ceux d'Israël, et a aggravé l'aveuglement colonial dominant, les rêves d'un « grand Israël ».

Les massacres en Syrie et en Irak sont dénoncées comme barbares et inhumains mais les agissements israéliens sont approuvés par le Président des Etats-Unis, les dirigeants européens et d'autres pays. Il y a certes des déclarations internationales qui condamnent le mur et ce blocus de Gaza mais aucun Etat ne les empêche et l'ONU pas davantage. Les dirigeants américains, français, britanniques et leurs alliés dans la région entretiennent les meilleures relations avec les dirigeants israéliens, n'interrompent pas les relations militaires, économiques… avec Israël. L'impunité israélienne est ainsi assurée, au-delà de quelques condamnations verbales quand les massacres prennent trop d'ampleur.

Aussi dans de nombreuses villes du monde, des organisations et des personnes se mobilisent, au nom du Droit International pour demander satisfaction des revendications palestiniennes aux politiques. Les Palestiniens nous demandent d'exercer de telles pressions, y compris par le boycott des produits israéliens ou des colonies. Que l'on impose aux produits israéliens issus des colonies un traçage particulier pour les distinguer des autres et que l'on cesse de poursuivre en France celles et ceux qui tentent de faire respecter la législation ou manifestent leur solidarité avec le peuple palestinien !

Les Nations Unies doivent mettre en pratique des sanctions contre Israël, reconnaitre l'Etat de Palestine comme un Etat à part entière. Une solution ne peut venir que d'une démarche résolue de la communauté internationale et des sanctions contre l'Etat d'Israël et ses institutions pour l'amener à respecter enfin le droit international et les légitimes aspirations des Palestiniens à vivre eux aussi en paix au sein de frontières sûres et reconnues.

Il s'agit d'obtenir la levée totale du blocus de Gaza, l'arrêt de la colonisation israélienne en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, l'application des résolutions de l'ONU violées au quotidien par l'Etat d'Israël. Les organisations et personnes mobilisées appellent à soutenir la commission des droits de l'Homme de l'ONU qui enquête sur les crimes de guerre, la plainte du gouvernement d'unité nationale palestinien auprès de la Cour Pénale Internationale. Les dirigeants et les militaires israéliens doivent être jugés. Elles refusent tout soutien concret au gouvernement israélien. Elles veulent que l'Union européenne suspende son accord d'association avec Israël, comme le prévoit son article 2.

La France doit cesser toute coopération militaire avec Israël et mettre un embargo total sur les armes et transferts de technologie pouvant déboucher sur un usage militaire à destination d'Israël.

Nous revendiquons une paix juste et durable en Palestine fondée sur le droit international.

L'émotion que cette situation provoque dans le monde ne doit pas être détournée par une minorité extrémiste qui dévoie le soutien aux droits du peuple palestinien en antisémitisme. Mais rien ne justifie que certaines organisations communautaires juives marquent du sceau infamant de l'antisémitisme ceux et celles qui revendiquent haut et fort un Etat pour la Palestine, que ces organisations se fassent les porte-parole des intérêts israéliens en tentant de criminaliser toute tentative citoyenne de solidarité avec les Palestiniens.

Soutenir un régime d'Apartheid et massacreur, risque de développer le racisme, car face à un Apartheid qui serait toléré et encouragé par nos dirigeants occidentaux, certains se demandent « pourquoi ne serions-nous pas racistes vis-à-vis de cet Etat qui se dit juif et vis-à-vis des « occidentaux » qui le soutiennent ? » S'il n'y a pas d'issue dans l'application du droit international, certains peuvent être tentés de se rallier à ceux qui pratiquent d'autres formes de

racisme, ou se servent indûment de drapeaux de la religion. Des affrontements et des guerres peuvent se développer sur de telles bases. Ceux qui défendent aujourd'hui la politique israélienne qui bafoue le droit international portent une lourde responsabilité pour ce qui arrivera demain.

L'extrême droite européenne qui stigmatise les musulmans, le danger qu'ils représenteraient en Europe, est aujourd'hui plutôt pro-israélienne à l'image de ces dirigeants (le Flamand Dewinter, le Néerlandais Wijlders ou l'Autrichien Strache) partis à Jérusalem visiter la Knesset et le musée Yad Vashem à l'invitation de leur « collègue » Lieberman. Marine Le Pen a cherché à établir des liens.

Le sionisme, dont la naissance remonte à la fin du 19ème siècle, a semé la confusion au Proche et au Moyen-Orient et a des répercussions y compris en France. Le Droit International finira-t-il par triompher ou allons-nous vers plus de barbarie ? Les politiques sont face à leurs responsabilités.

Une possibilité de succès pour la lutte contre le sionisme en Palestine est celle qui se fonde sur un programme de droits humains et droits civils, qui ne fait aucune différence entre une violation et une autre, et qui identifie clairement la victime et les agresseurs. Ceux qui commettent les atrocités dans le monde arabe contre les minorités opprimées et les communautés sans défense, à l'instar des Israéliens qui exécutent ces crimes contre le peuple palestinien, doivent être jugés sur les mêmes normes morales et éthiques. Ce sont tous des criminels de guerre, sauf que dans le cas de la Palestine, ils sont à l'œuvre depuis plus longtemps qu'ailleurs. L'important n'est pas l'identité religieuse de ceux qui commettent les atrocités, et au nom de quelle religion ils prétendent parler. Peu important qu'ils se nomment eux-mêmes djihadistes, juifs ou sionistes, ils doivent être traités de la même manière.

Un monde qui cesserait son deux poids deux mesures dans ses relations avec Israël est un monde qui pourrait être plus efficace dans ses réponses aux crimes de guerre perpétrés ailleurs dans le monde. Arrêter les massacres et la terreur à Gaza et restituer aux Palestiniens leurs droits humains et civils fondamentaux, où qu'ils soient, donc y compris le droit au retour, sont le seul moyen d'ouvrir de nouvelles perspectives pour une intervention internationale efficace pour l'ensemble du Moyen-Orient.

23 - Des moyens pour combattre le racisme

Le racisme est un ensemble de théories et de croyances qui établissent une hiérarchie entre les races, entre les ethnies. *En particulier* Doctrine politique fondée sur le droit pour une race (dite pure et supérieure) d'en dominer d'autres, et sur le devoir de soumettre les intérêts des individus à ceux de la race.

Nous devons combattre le racisme sous ses différentes formes partout. C'est comme une hydre à plusieurs têtes.

Le dénominateur commun à toutes les formes de racisme est l'oubli de l'humanité. Nous sommes tous humains avant d'être français, rom, saoudien etc. L'une des valeurs intrinsèques attachées à l'être humain est la dignité. La dignité exige le respect de chaque être humain. Elle exige ainsi que nous nous opposons à la pauvreté, à la torture à la discrimination, en bref à tout ce qui fait perdre la dignité à l'être humain.

Les questions telles que « es-tu français ? » ou « as-tu tes papiers ? » sont des questions qui relèvent de l'Etat et de l'appartenance. Le plus gros problème du monde contemporain est que la personne est définie par ce qu'elle a et non pas par ce qu'elle est. Cela est d'autant plus accentué dans nos sociétés de consommation.

Pour s'attaquer au racisme

- il importe de faire connaitre la culture de « l'autre », notamment par le biais de l'histoire.

- faire tomber tous les préjugés que l'on a sur « l'autre ».

- mettre en valeur les points communs qui nous unissent mais aussi mettre en valeur ce que la culture de « l'autre » nous apporte.

Un constat doit être mis en exergue, celui des lacunes de l'enseignement de l'histoire en Europe. En effet, le programme d'histoire se compose d'une brève étude de l'Egypte ancienne et de Babylone, d'un examen approfondi et étendu de la Grèce et de Rome, d'un aperçu très court de Byzance, puis le moyen âge et les temps modernes. L'Europe pré-médiévale n'intéresse guère et pourtant c'est une période déterminante pendant laquelle les Arabes ont vécu dans une civilisation florissante. Il serait donc souhaitable d'enseigner à l'école que le monde arabe est une composante de l'histoire de l'Europe par tous ses apports mais aussi par sa présence physique (Sicile, Italie, Espagne...) Comme le demande Suzanne Citron, l'histoire enseignée devrait être plus universelle en s'intéressant aux jalons communs de l'histoire de l'humanité.

Mettre en avant l'égalité des droits peut paraître plus simple, évite les réflexions sur l'histoire du racisme et des inégalités mais ne permet pas de comprendre sur quoi les racistes s'appuient et ne permet pas de déconstruire leurs arguments au niveau culturel et politique. Pour déconstruire les arguments, il faut être conscients que les idées racistes, l'intolérance au niveau religieux, les discriminations ont une longue histoire dans notre pays et dans le monde, que la modernité ne consiste pas à les oublier mais à en être conscient pour mieux les combattre.

Aller discuter avec les plus jeunes est une nécessité car ils ont moins subi les préjugés racistes que les autres, mais la conscience collective est présente et les plus jeunes n'y échapperont pas.

Combattre le racisme et ses fondements nécessite notre réflexion et notre unité.

Lisez aussi les conclusions du rapport de la CNCDH ci-dessous !

La CNCDH note qu'un long chemin reste encore à parcourir : la volonté politique doit s'affirmer sans faille, se garder de toute approche communautariste et s'accompagner de mesures concrètes et effectives, autour d'un triptyque – développer les outils pour mieux connaître les phénomènes racistes – placer la formation au cœur des actions de lutte – élaborer les instruments spécifiques à décliner au sein d'actions ciblées. Aussi, la CNCDH appelle à travers ses recommandations à poursuivre la lutte contre le racisme, avec toujours plus de pertinence et de moyens ciblés, et notamment dans les différents domaines d'action suivants :

Education

La CNCDH recommande que soient abordées en classe des problématiques telles que l'esclavage, les génocides, l'immigration et la diversité des civilisations avec le souci de mieux lutter contre les préjugés et les stéréotypes, notamment dans le cadre de

l'enseignement de la morale laïque. Il en va de même pour la notion de « race » afin de montrer aux élèves que cette notion n'a aucune réalité scientifique.

Formation

La CNCDH recommande que soient systématisées les formations à destination des différents professionnels : enseignants, agents de police et de gendarmerie, magistrats mais également professionnels en lien avec les ressources humaines, professionnels de l'immobilier, arbitres sportifs, etc.

Vigilance de l'institution judiciaire

La CNCDH encourage le développement de l'action des pôles anti-discrimination sur l'ensemble du territoire français.

Recueil de données et statistiques

La CNCDH renouvelle son souhait d'être associée au contrôle des mains courantes informatisées de certains commissariats ; la pratique de l'enregistrement des actes à caractère raciste par la voie des mains courantes et les modalités d'intégration de ces faits au sein des statistiques annuelles suscitant de nombreuses interrogations, cette recommandation n'a rien perdu de son actualité. Elle invite le ministère de l'Intérieur à parfaire le dispositif T.A.J. et à l'entourer de toutes les garanties nécessaires au respect des libertés individuelles, notamment en ce qui concerne les conditions de réalisation des enquêtes administratives, la reprise dans TAJ des fichiers STIC et JUDEX sans correctif visant à mettre à jour les données erronées, ou encore l'amélioration des conditions de consultation du fichier.

Sécurité et contrôles au faciès

La CNCDH réitère sa recommandation visant à ce que le plan de sécurisation des sites juifs lancé en 2002 par le ministère de l'Intérieur soit étendu aux sites musulmans ; La CNCDH demande au ministère de l'Intérieur d'investir tous les moyens nécessaires afin d'éliminer les pratiques de profilage racial, notamment en expérimentant la mise en place d'une attestation nominative de contrôle, dite récépissé, en supprimant les dispositions légales autorisant les agents de police à effectuer ces contrôles sans qu'ils aient à justifier d'un motif, et en s'assurant que les auteurs de contrôles d'identité abusifs soient sanctionnées conformément à la loi.

Internet.

La CNCDH réitère sa recommandation de créer un observatoire du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie sur Internet, lequel aurait des missions de veille et de contrôle spécifiquement dédiées à la délinquance raciste avec une plateforme de signalement attitrée. Elle encourage par ailleurs l'OCLCTIC à réengager les discussions à l'échelle européenne concernant le projet de plateforme européenne de signalement des contenus illicites sur Internet « ICROS ».

International.

La CNCDH invite, une fois encore, le Gouvernement à ratifier le Protocole n°12 à la Convention de sauvegarde des Droits de l'homme et des libertés qui interdit de manière générale toute forme de discrimination.

24 - L'activité du comité du MRAP

Les idées racistes, la xénophobie, les discriminations se répandent ces dernières années, sur un fond de difficultés sociales croissantes pour la plupart des habitants de la France et du monde.

La tâche est immense et nécessite une action durable, cela pour toutes les organisations qui œuvrent pour l'égalité des droits, la liberté, la fraternité, le progrès social et la démocratie. Nous nous efforçons de coopérer dans l'intérêt commun. Le récent livre « En finir avec les idées fausses propagées par l'extrême-droite » en est un exemple.

Notre pratique locale va aussi dans le sens d'un travail en commun avec de nombreux collectifs. Avec chaque syndicat, association ou parti, nous cherchons ce qui peut nous unir dans l'action et la réflexion.

Le MRAP présente deux spécificités majeures qui en font une force reconnue :

+ L**e MRAP intervient en Justice** dans les procès par l'intermédiaire de nos avocats qui travaillent presque toujours bénévolement. Pour lutter contre les actes à caractère raciste, y compris sur Internet, la population compte, d'après des sondages récents, sur les actions en Justice. Le MRAP s'implique autant qu'il peut.

Dépôt d'une plainte contre Manuel Valls, le 12 novembre 2013 à Paris à la Cour de Justice de la République pour ses propos tenus concernant les Roms. La plainte n'a pas été retenue par la Cour.

18 et 19 mars 2013 : Procès de Laurent Roeckel, un Strasbourgeois qui avait mis le feu en pleine nuit en 2010 à des habitations de Vendenheim qu'il croyait être habitées par des Turcs. Laurent Roeckel fut condamné à 10 ans de réclusion criminelle en appel à Colmar.

30 octobre 2013 : verdict du procès en appel de Lecureur qui avait profané des tombes juives et musulmanes en 2010 à Strasbourg. Il a été condamné à 2 ans de prison, dont un an avec sursis pour pouvoir indemniser les victimes.

+ La 2ème spécificité du MRAP : il contribue à l'éducation des jeunes dans les écoles, collèges, lycées et universités. L'agrément Education Nationale, que nous avons reçu depuis peu, favorise ce travail. Les conférences-débats se font à la demande des enseignants et de l'équipe de direction et en concertation avec eux.

Le comité du MRAP participe aussi à des fêtes populaires dont la Fête des peuples de la Meinau : en 2014 nous y avons présenté des expositions sur les Roms et les discriminations. Nous cherchons à intervenir dans d'autres fêtes en Alsace où l'amitié entre les peuples s'exprime.

Manifestations et rassemblements divers. Que ce soit contre le racisme, la xénophobie, les discriminations, pour l'égalité des droits ou pour l'Amitié avec les peuples, nous apportons notre contribution à de nombreuses activités organisées à Strasbourg avec divers collectifs.

Et maintenant ? Après avoir souvent manifesté en juillet–août 2014 pour soutenir les droits du peuple palestinien, nous préparons « la semaine contre les discriminations et pour l'Egalité des droits », les interventions à la carte auprès d'élèves…

Ce document que nous avons élaboré collectivement sera diffusé et fera l'objet de conférences-débats sur certains thèmes.

Vos propositions et vos engagements aux côtés du MRAP sont les bienvenus !

Comité de Strasbourg du M.R.A.P.

Maison des associations

1a, Place des Orphelins - 67000 Strasbourg

Adresse mail : mrap.strasbourg@yahoo.fr

Tél. : 06 78 29 73 43

Site national du MRAP :

http://www.mrap.fr/

5 €